



HAL
open science

Création de labels juments dans le cadre du programme d'élevage de la voie femelle Selle Français : conception et mise en place

Caroline Legrand

► To cite this version:

Caroline Legrand. Création de labels juments dans le cadre du programme d'élevage de la voie femelle Selle Français : conception et mise en place. Sciences agricoles. 2013. dumas-00942785

HAL Id: dumas-00942785

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00942785>

Submitted on 11 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST
CENTRE DE RENNES
65 rue de Saint-Brieuc
CS 84215
F-35042 Rennes cedex

Stud-book Selle Français
56 Avenue Henri Ginoux
BP 105 92124 Montrouge cedex

Mémoire de Fin d'Etudes

**Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques,
Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage**

Année universitaire : 2012-2013
Spécialisation ou option : Ingénierie Zootechnique

**Création de labels juments dans le cadre du programme d'élevage
de la voie femelle Selle Français : conception et mise en place.**

Par : Caroline LEGRAND

*Volet à renseigner par l'enseignant responsable de la spécialisation/option
ou son représentant*

Bon pour dépôt (version définitive)

Date : .../.../... Signature

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Soutenu à RENNES le : 16 Septembre 2013

Sous la présidence de : Catherine DISENHAUS

Enseignant référent : Sophie ALLAIS

Autres membres du jury (Nom, Qualité) : Frédéric LECERF (rapporteur)

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ANNEXES	
LISTE DES ABREVIATIONS	
INTRODUCTION.....	1
I/ CONTEXTE.....	2
A/ Tour d’horizon des principaux acteurs de la filière « cheval de sport ».....	2
B/ L’élevage du Selle Français.....	3
1) Historique de la race Selle Français.....	3
2) Un processus d’élevage long et couteux.....	4
a- Un élevage qui dure 7 ans.....	4
b- Une filière peu professionnalisée.....	4
c- Un investissement élevé pour une rentabilité aléatoire.....	5
3) Un milieu concurrentiel	5
C) Le Stud-Book SF : une association au service du Selle Français.....	7
1) Organisation et gestion du Stud Book.....	7
2) le Stud Book assure la valorisation du programme d’élevage.....	7
a- Le schéma de sélection s’articule autour de 4 circuits.....	7
b- La promotion.....	8
D) Bilan.....	9
II/ LA VALORISATION DE LA VOIE FEMELLE DANS LE SCHEMA DE SELECTION SF.....	9
A/ Intérêt de la valorisation de la voie femelle et projet de labellisation des juments SF.....	9
B/ Les outils de sélection transversaux aux races équines.....	10
1) indices de performances.....	10
2) indices génétiques.....	11
C/ Une valorisation de la voie femelle via des labels dans les Stud-Books européens...	12
1) Des labels qui prennent en compte les performances propres et celles de la descendance.....	12
2) Des particularités	12
a- un label santé en SBS et KWPN.....	12
b- un label global en PSF et DWB.....	13
c- Un « label » pour être autorisé à produire en TF.....	13
III/ CREATION ET PROMOTION DES LABELS JUMENTS SELLE FRANÇAIS.....	14
A/ Méthodologie de création des Labels SF.....	14
1) Le label SPORT.....	14
2) Le label POULINIÈRE.....	15
3) Le label LIGNEE MATERNELLE.....	15
4) Le label MODELE & ALLURES.....	15
B/ Mise en œuvre des Labels : phase test.....	16
1) Communication et promotion des labels.....	16
2) Enquête de satisfaction.....	16
C/ Discussion et Perspectives.....	17
CONCLUSION.....	20
BIBLIOGRAPHIE	21
ANNEXE	

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Les 52 Stud-books reconnus en France

Annexe II : Critères de sélection et d'éligibilité au fonds EPERON

Annexe III : Kakemono en chinois édité à l'occasion de la victoire de Nino des Buissonnets aux Jeux Olympiques de Londres en 2012

Annexe IV : Règlement du Stud-book Selle Français

Annexe V : Grilles de jugement du saut en liberté (A), du modèle (B) et des allures (C) des concours d'élevage Selle Français

Annexe VI : Couverture du magazine « le Selle FRANÇAIS », n°16 – 1^{er} trimestre

Annexe VII : Règlement des Primes d'Aptitude à la Compétition Equestre

Annexe VIII : Les labels KWPN

Annexe IX : Fiche étalon avec les labels KWPN

Annexe X : Formulaire de demande du label santé (L.S) du stud-book SBS

Annexe XI : Extrait du catalogue « LABELS POULINIÈRES 2012 » de l'Association Nationale du Poney Français de Selle

Annexe XII : Les labels DWB

Annexe XIII : Méthode de calcul de la note LIGNEE MATERNELLE SF

Annexe XIV : Document de travail et éléments de cahier des charges

Annexe XV : Article « ELITE, EXCELLENTE, TRES BONNE : Quels labels pour votre juments ? », paru dans Le SELLE FRANÇAIS n°17

Annexe XVI : Fiche d'ATHLETIC GIRL dans le programme du Championnat de France des pouliches de 2 et 3 ans

Annexe XVII : Questionnaire de Satisfaction

Annexe XVIII : Etude de l'évolution des juments labellisées SPORT CSO par région, entre 1997 et 2007

LISTE DES ABREVIATIONS

- **AA:** Anglo-Arabe
- **ANSF:** Association Nationale du Selle Français
- **BDR:** BLUP Dressage
- **BLUP:** Best Linear Unbiased Prediction
- **BSO:** BLUP Saut d'Obstacles
- **BWP:** Belgium Warmblood
- **CCE:** Concours Complet d'Equitation
- **CSI:** Concours International de saut d'obstacles
- **CSO:** Concours de Saut d'Obstacles
- **DWB:** Danish Warmblood
- **ENE:** Ecole Nationale d'Equitation
- **EPERON :** Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux
- **FNCF :** Fédération Nationale des Courses Françaises
- **FSF:** Facteur de Selle Français
- **HAN :** Hanovrien
- **HOLST :** Holsteiner
- **ICC :** Indice de Concours Complet
- **IDR :** Indice de Dressage
- **IFCE :** Institut Français du Cheval et de l'Equitation
- **ISO:** Indice de Saut d'Obstacles
- **ITI :** Inscription à Titre Initial
- **ITR :** Inscription à Titre Rétroactif
- **JEM :** Jeux Equestres Mondiaux
- **JSF:** Journées Selle Français
- **KWPN:** Koninklijke Vereniging Warmbloed Paardenstamboek Nederland
- **L.S:** Label Santé
- **NASH:** Normandy Auction Sport Horse
- **OLD :** Oldenbourg
- **PACE:** Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre
- **PFS :** Poney Français de Selle
- **PROK:** Project Röntgenologisch Onderzoek KWPN
- **SBS:** Cheval de Sport Belge
- **SHF :** Société Hippique Française
- **SF :** Selle Français
- **SIRE :** Système d'Informations Relatif aux Equidés
- **SWB:** Swedish Warmblood
- **WBFSH:** World Breeding Federation of Sport Horse
- **Z :** Zangersheide

Introduction

Au début du XXe siècle, se développent les sports équestres. Les militaires d'abord, puis un nombre toujours plus important de particuliers recherchent des chevaux de selle polyvalents et de loisir adaptés à l'équitation moderne. C'est dans cette optique que des générations d'éleveurs ont façonné le Selle Français : le cheval de sport par excellence.

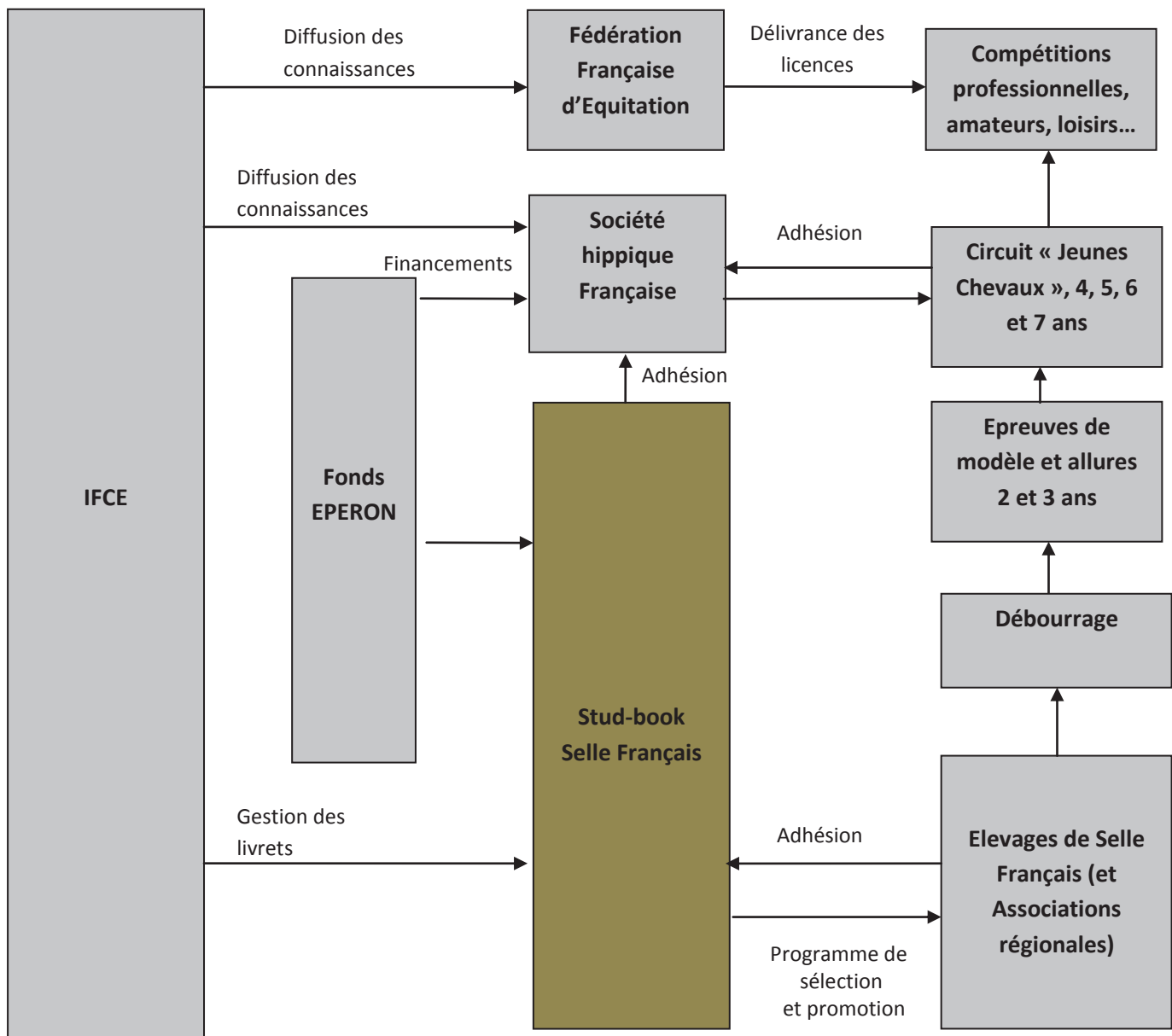
Depuis le milieu du XXe siècle, le Selle Français brille sur les terrains de concours internationaux, notamment dans sa discipline de prédilection : le Saut d'obstacles. En témoigne, en 2012, la médaille d'or en individuel aux Jeux Olympiques de Londres remportée par Nino des Buissonnets sous la selle du suisse Steve Guerdat et, plus récemment, la médaille d'or au championnat d'Europe de Myrtille Paulois et Roger Yves Bost pour la France. Avec 7 157 naissances en 2011, le Selle Français est la première race de chevaux de sport élevés en France. Cependant, l'élevage de Selle Français, comme les autres secteurs d'activité, est confronté à la crise économique. Le Stud-book SF enregistre une diminution des naissances de moins 6% en 2012(Annuaire Ecus 2012) et la tendance des éleveurs à choisir des étalons étrangers est une préoccupation pour le Stud-book. Il est indispensable que le Selle Français reste concurrentiel pour préserver sa place sur les plus hautes marches des podiums mondiaux.

Face à ce constat, le Stud Book SF a décidé de porter ses efforts sur la valorisation de la voie femelle. En effet, depuis des années, le système de sélection est principalement basé sur le choix des reproducteurs mâles. La connaissance des lignées femelles sur 5 générations constitue pourtant une opportunité pour la filière. Afin d'assurer le progrès génétique, il faut convaincre les éleveurs de sélectionner la meilleure génétique femelle et de mettre le plus tôt possible les juments à la reproduction. Pour cela, il est nécessaire d'identifier et de caractériser les souches maternelles.

La voie femelle est l'un des atouts du Stud Book SF, comment la valoriser pour en faire un outil de la réussite du Selle Français ?

Nous verrons d'abord dans quel contexte s'inscrit notre étude, puis nous étudierons les moyens actuels de mise en valeur de la voie femelle, en mettant l'accent sur l'utilisation de labels dans d'autres Stud-books et enfin nous présenterons le plan d'action et le travail réalisé lors de la mise en place d'une labellisation de la jumenterie SF.

Figure 1 : Place du Stud-book Selle Français dans la filière « cheval de sport »



(LEGRAND C., communication personnelle)

I/ CONTEXTE

A/ Tour d'horizon des principaux acteurs de la filière « cheval de sport »

La filière « Cheval de sport » est une filière qui s'articule autour d'entités majeures dont les rôles et les missions ont beaucoup évolué en peu de temps (Figure 1). La filière a longtemps été sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture via les Haras Nationaux. Les Haras Nationaux sont une institution datant du XVIIIe siècle créée à la demande de Louis XIV afin de subvenir aux besoins en chevaux de l'armée. Supprimés à la révolution, ils sont réinstaurés par Napoléon pour mettre à la disposition des particuliers des étalons de qualité afin de créer et améliorer les races. Au XXIe siècle, les Haras Nationaux accompagnent l'évolution de la filière qui s'oriente de plus en plus vers les loisirs et la compétition. En 2010, les Haras Nationaux sont regroupés avec l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE) sous l'appellation : « Institut français du cheval et de l'équitation » (IFCE). L'Ecole Nationale d'Equitation est organisée autour du Cadre Noir de Saumur depuis 1972. Sa mission est essentiellement la formation de professionnels de l'équitation. L'IFCE est placé sous la tutelle des Ministères chargés des Sports et de l'Agriculture. La réforme des Haras Nationaux est à l'origine d'une nouvelle répartition des tâches : l'IFCE conserve la gestion des livrets des chevaux des 52 Stud-Books reconnus en France (Annexe I), tandis que les centres techniques sont confiés à des organismes socioprofessionnels (site officiel des Haras Nationaux, 2013).

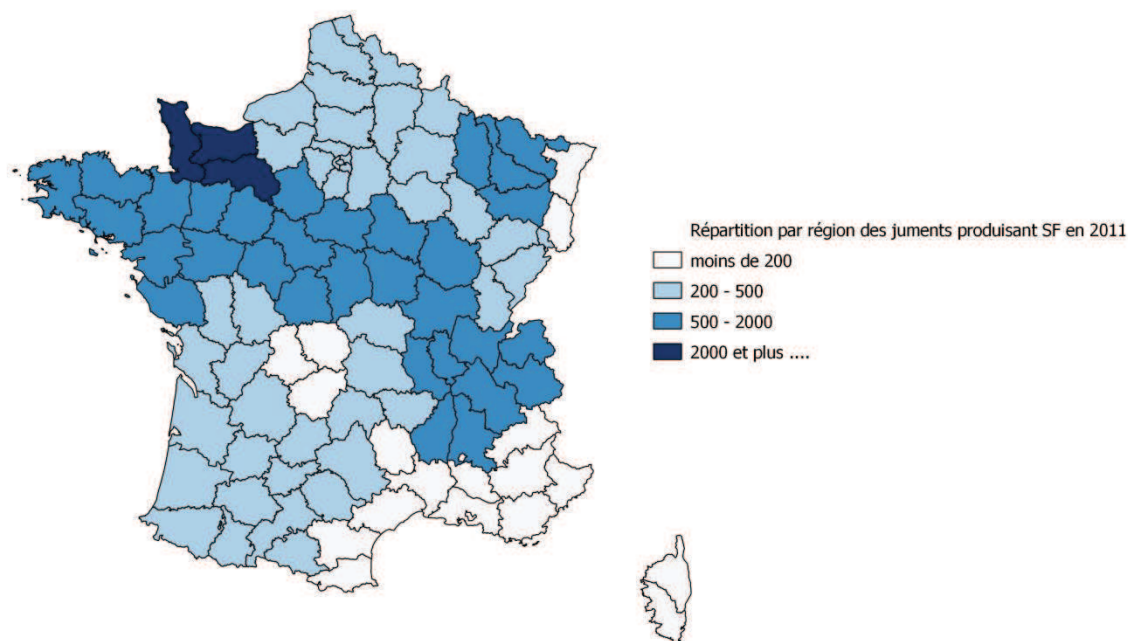
L'IFCE n'est pas la seule institution en pleine mutation. La Société Hippique Française (SHF) a également vu ses statuts changés récemment. Initialement, la SHF était la société organisatrice des épreuves de jeunes chevaux de 4 à 6 ans. En 2011, elle devient la Société-Mère qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière « sport ». Des représentants des associations nationales de races, des associations régionales d'éleveurs et de la chambre Syndicale du Commerce de chevaux de France rejoignent le Conseil d'Administration de la SHF qui organise dorénavant ses activités autour de trois grands axes : l'élevage, la valorisation et la commercialisation.

La SHF travaille en étroite collaboration avec les Associations de races (comme le Stud-Book Selle Français) qui défendent les intérêts de leur race, et les associations régionales d'éleveurs. Il existe une vingtaine d'associations régionales, pour la plupart multi-races, et qui représentent les éleveurs et utilisateurs auprès des instances régionales. La SHF, les Associations de races et les associations régionales d'éleveurs sont des associations à but

Tableau 1 : Effectifs des naissances, des poulinières saillies et des étalons en activité en 2010 pour les principales races de chevaux de sport européens.

Race	Nombre de naissances 2010	Nombre de poulinières actives en 2010	Étalons en activité en 2010
Selle Français	7 098	12 012	518
Trotteur Français	10 978	16 681	493
KWPN (Pays-Bas)	Env. 11 500	Env. 13 200	453
Hanovrien (Allemagne)	Env. 8 000	Env. 10 800	568
Oldenbourg (Allemagne)	Env. 6 000	Env. 7 000	524
BWP (Belgique)	Env. 3 500 (en Belgique et hors Belgique)	Env. 2 200 (en Belgique)	207

Figure 2 : Répartition par région des juments produisant en SF en 2011



(Source : Annuaire ECUS 2012)

non lucratif appuyé financièrement pour leurs projets par le fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON). Il a été initié par l'Etat pour favoriser l'émergence de nouveaux projets dans la filière et est issu du prélèvement sur les enjeux des courses hippiques (Annexe II) (site officiel de la Fédération Nationale des Courses Françaises, 2013).

B/ L'élevage du Selle Français

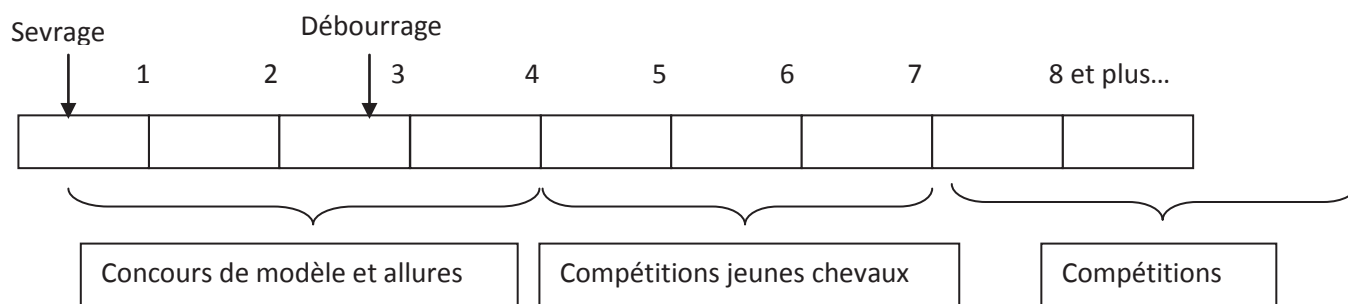
1) L'histoire de la race Selle Français

La race de chevaux Selle Français est le résultat d'une longue sélection marquée par deux étapes clés dans le courant du XXe siècle. En 1914, l'appellation demi-sang est créée, permettant de caractériser les produits issus du croisement d'étalons pur-sang et des juments locales. Trois berceaux de race voient le jour : le demi-sang normand (autour de Caen), le demi-sang vendéen (autour de la Roche sur Yon) et le demi-sang du centre (autour de Cluny). La deuxième étape est franchie en 1958 lors du rassemblement de ces 3 demi-sang et des demi-sang Anglo-arabe sous l'appellation Selle Français.

C'est également au début du siècle que se développe sous l'impulsion de l'armée, l'équitation sportive dans laquelle le Selle Français excelle. Il est essentiellement produit pour les sports équestres, notamment pour le concours de saut d'obstacles (CSO) (Langlois B., 1983). Le SF occupe la 2^{ème} place au classement mondial en CSO (juillet 2013) établi par la World Breeding Federation of Sport Horses (WBFSH). Au Jeux Olympiques de Londres en 2012, le Selle Français Nino des Buissonnets est sacré champion olympique en individuel sous la selle du Suisse Steve Guerdat. Le SF se classe également 2^{ème} au classement mondial dans la discipline du Concours Complet (CCE) (site officiel de la WBFSH, 2013). Sa polyvalence et son caractère facile en font également un bon cheval de loisirs et d'instruction que l'on retrouve dans les clubs hippiques.

Le Selle Français est le principal cheval de selle élevé en France puisque l'on compte 7 157 naissances en 2011 (Tableau 1) pour 12 012 poulinières mises à la reproduction en SF en 2010. Un quart des juments sont stationnées en Normandie (Figure 2). Toutes races confondues, le Selle Français occupe la seconde place en termes d'effectif derrière le Trotteur Français, élevé pour les courses au trot (Annuaire ECUS, 2012).

Figure 3 : Principales étapes de la vie d'un cheval de sport



(LEGRAND C., communication personnelle)

Tableau 2 : Nombre d'élevages de SF par taille (en nombre de poulinières) en 2002 et 2012

Nombre de juments saillies

Année de monte	1	2	3	4	De 5 à 10	De 11 à 20	Plus de 20	Total
2002	6 364	1 254	489	242	343	59	14	8 765
2012	5 135	839	296	146	193	38	12	6 659

Tableau 3 : Prix de vente moyen des 3 ans aux ventes FENCES, NASH et sur le marché en 2012.

	Vente FENCES	Vente NASH	Marché
Prix moyen (en €)	29 264	11 025	6 016

Le Selle Français est le résultat de plusieurs décennies de sélection. Des croisements judicieux en ont fait un cheval d'excellence à vocation sportive. Mais ce n'est pas sans difficultés que les éleveurs ont hissé le Selle Français sur les plus hautes marches des podiums.

2) Un processus d'élevage long et coûteux

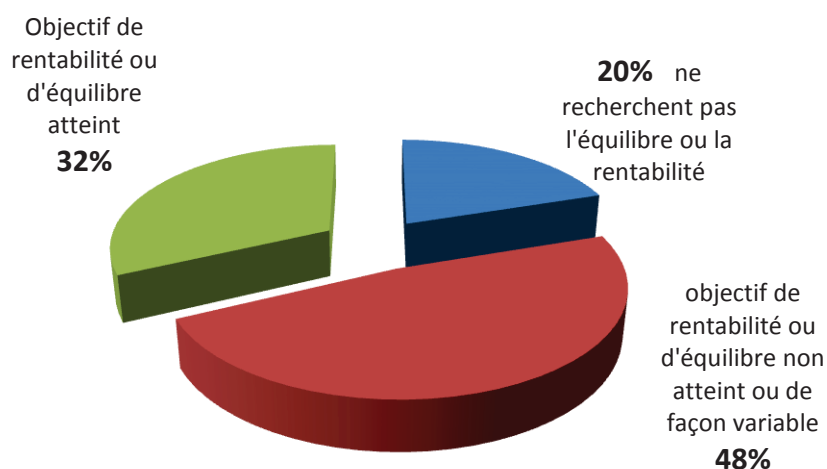
a- Un élevage qui dure 7ans

La première difficulté de l'élevage de Selle Français réside dans la durée qui existe entre la naissance du poulain et la production d'un cheval « opérationnel », et ce, sans compter la durée de gestation de 11 mois. Le poulain reste sous la mère jusqu'au sevrage à 6 mois. Il va ensuite poursuivre sa croissance jusqu'à l'âge de 3 ans, âge où il sera débouffé. Il commence sa formation montée sur les barres à 4 ans et participe jusqu'à la fin de l'année des 6 ans à des épreuves dites « jeunes chevaux ». La carrière du Selle Français dépend ensuite de ses performances en compétition, indépendamment de son âge. En résumé, 7 ans sont nécessaires pour produire un cheval de sport, que ce soit dans l'optique des loisirs ou de la compétition de haut niveau (Figure 3). En comparaison, le Trotteur Français, utilisé dans les courses au trot, est mis au travail à 18 mois et termine sa carrière vers 10 ans. Le processus de production d'un Selle Français est long, avec toutes les contraintes financières et les risques que cela entraîne.

b- Une filière peu professionnalisée

Les éleveurs de Selle Français sont, dans la majorité des cas, des amateurs puisque 89% d'entre eux ne possèdent que 1 ou 2 poulinières (Tableau 2) (Annuaire ECUS, 2012). L'élevage est très peu professionnalisé, il s'agit souvent d'une activité annexe. C'est à la fois un atout pour la filière et son principal handicap. Longtemps, les seules références de prix pour les acheteurs ont été celles issues des ventes NASH et FENCES (Tableau 3). Pourtant, moins de 3% des chevaux sont vendus lors de ventes collectives. Par ailleurs, ce sont des ventes « ELITES » avec des prix plus élevés que ceux généralement pratiqués en ventes à l'amiable. Le marché est local et non structuré : 43% des chevaux achetés pour le sport sont acquis directement chez l'éleveur (Heydemann P. and al., 2012). Les études existantes sur l'activité d'élevage émanent principalement de l'IFCE.

Figure 4 : Degré d'atteinte de l'objectif d'équilibre ou de rentabilité par les éleveurs de chevaux de sport



(Source: Boyer S. and al., 2007)

Tableau 4 : Prix de vente moyens aux principales ventes aux enchères « Elites » dans différents Stud-books étrangers.

Stud-book	2008	2009	2010	2011
WEST. (Allemagne)	28 633	25 244	23 170	26 718
OLD. (Allemagne)	nr	43 633	42 917	40 233
HOLST. (Allemagne)	25 638	22 192	32 454	30 235
HANN. (Allemagne)	37 693	30 453	33 116	32 485
KWPN (Hollande)	42 000	36 919	34 355	29 439
SF (France)	26 098	22 180	25 844	25 917

Tableau 5 : Evolution du nombre de licenciés à la Fédération Française d'Equitation depuis 2006

	2006	2008	2010	2011	Evolution 2006/2011
Nombre de licenciés à la FFE	523 696	600 805	687 330	705 783	+35%

c- Un investissement élevé pour une rentabilité aléatoire

Selon une étude menée en 2007 par Boyer S. and al., dans 3 régions de France sur 458 élevages, 80% des éleveurs de chevaux de sport recherchent l'équilibre ou la rentabilité économique. Dans 60% des cas, l'objectif n'est pas atteint ou de façon variable (Figure 4). Cela s'explique par un coût de production élevé qui prend en compte : les frais de reproduction, les frais de valorisation, les frais d'alimentation, les frais vétérinaires, les frais de maréchalerie et les frais d'identification. Seul des chevaux « haut de gamme » permettent aux éleveurs de dégager un revenu malgré le prix de revient élevé. C'est une des raisons qui expliquent l'orientation de la production SF vers des chevaux de qualité. A cela s'ajoute le souhait des éleveurs de produire des chevaux appartenant au standard de race et d'accéder à la reconnaissance par leurs pairs. Mais dans le contexte économique actuel, la plupart des éleveurs doivent vendre leurs chevaux à perte. Le prix de revient moyen d'un cheval de sport de 3 ans est estimé de 7 694 euros (réseau REFERENCE, 2010) pour un prix moyen de vente de 6 016 euros. (Site officiel des Haras Nationaux, 2013). Les prix moyens de ventes aux enchères « Elites » restent stables en France tandis que le marché est plutôt à la baisse à l'étranger (Tableau 4). Face à ce contexte de crise, le cheptel SF diminue globalement, avec -16% d'étalons SF actifs entre 2001 et 2011, -21% de naissances SF et de poulinières produisant SF sur la même période. Avec 10 409 juments saillies et 6 726 poulains immatriculés SF en 2012, la tendance à la baisse s'accroît. Le Stud-Book SF s'emploie à promouvoir la race en France et au-delà de nos frontières. Des actions sont menées pour consolider les marchés européens et éventuellement atteindre des horizons plus lointains comme la Chine (Annexe III).

3) Un milieu concurrentiel

L'élevage de Selle Français est, non seulement impacté par la situation économique actuelle, mais en outre, elle doit faire face à une concurrence de plus en plus forte. Depuis 30 ans, la pratique de l'équitation connaît une croissance constante (Tableau 5). L'augmentation du nombre de jeunes équitants a permis le développement du Poney Français de Selle (augmentation du nombre d'immatriculations entre 1977 et 2011 de 95 à 1037) (Annuaire ECUS, 2012). A la fois excellent poney d'instruction et performant sur les épreuves amateurs, il concurrence le SF sur un marché qui permettait de vendre les chevaux « moyens ». Par ailleurs, il est beaucoup plus rustique et beaucoup moins cher à l'entretien que le SF.

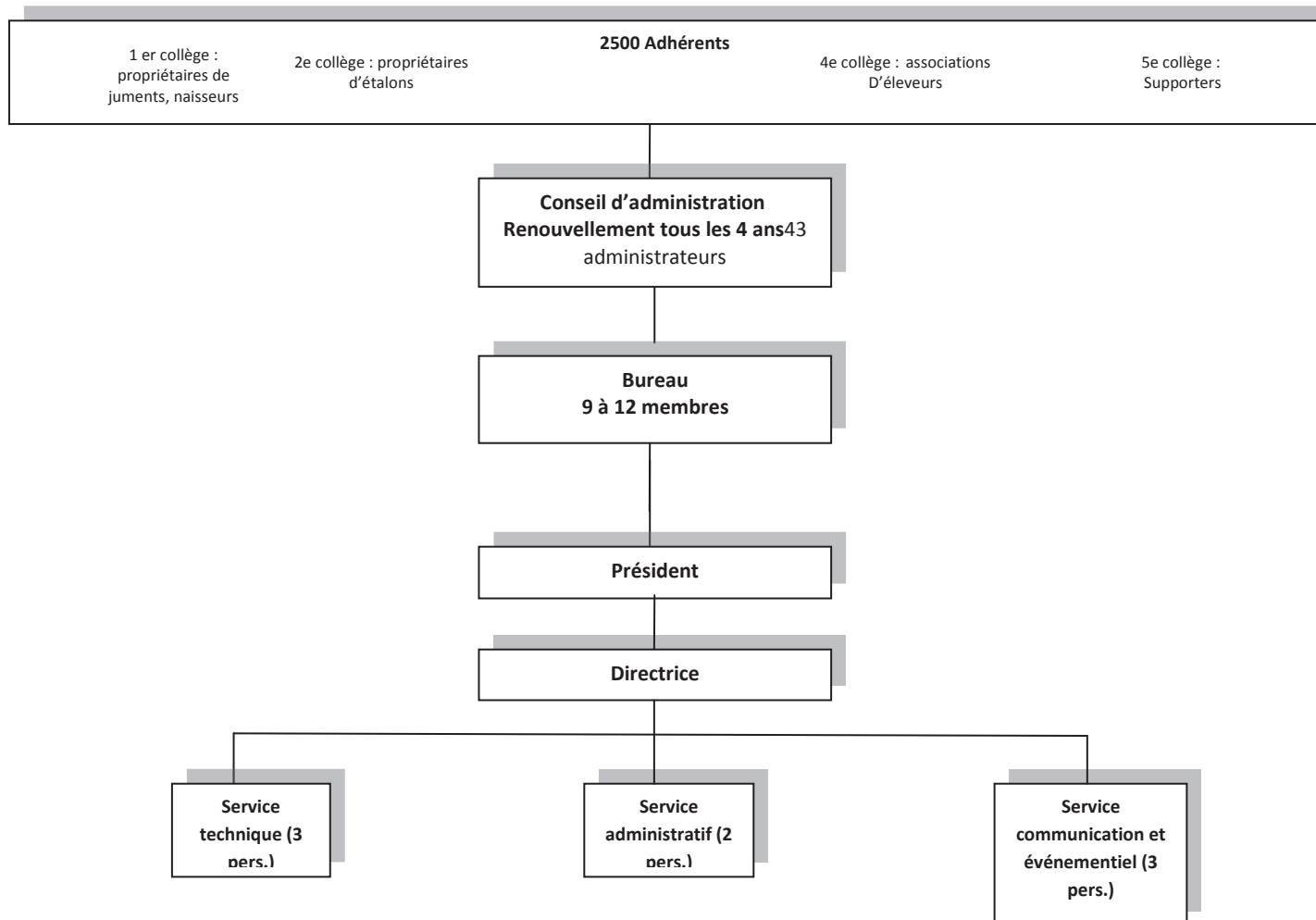
On remarque une augmentation de la tendance à utiliser des étalons étrangers. Entre 1999 et 2009, on enregistre une augmentation de 78% des saillies étrangères d'étalons de sport (mais une diminution de 14% entre 2008 et 2009), et une diminution de 30% des saillies SF et AA (Annuaire ECUS, 2012). En 2012, 5 étalons étrangers font partie du classement des 10 meilleurs pères des participants au Cycle Classique contre 2 en 2008 (Site officiel de la SHF, 2013). En 2011, les 7 principales races étrangères de chevaux de sport importées (KWPN, BWP, SBS, Hanovrien, Z, Oldenbourg et Holsteiner) représentent plus de 2000 chevaux (Annuaire ECUS, 2012), soit plus d'un quart de la production de Selle Français cette même année. Cette tendance s'explique par l'absence d'un programme dressage SF.

Dans les autres pays, les Stud-Books assurent l'intégralité de la gestion de la race et en retirent les fruits pour développer les services auprès des adhérents : édition des livrets, édition des cartes de saillies, événements d'élevage, etc.....En France, ces services sont dispensés en grande partie par l'IFCE. Le Selle Français est concurrencé d'un point de vue institutionnel par des Stud-Books aux actions marketing et de promotion très fortes comme le KWPN qui est le plus grand Stud-Book de cheval de sport au monde avec 26 000 membres (Thaon d'Arnoldi C., 2006). Les journées du KWPN, le Show des Etalons, les ventes sélectionnées KWPN et les ventes ELITE de foals constituent une véritable vitrine de la race pour les acheteurs étrangers.

Plus récemment, le Stud-Book Selle Français est menacé par la potentielle création du « Stud-Book Anglo-normand ». Ce projet est l'initiative de quelques éleveurs de Selle Français qui refusent l'utilisation de sang étranger. Actuellement soumis au ministère de l'Agriculture, il pourrait, s'il était validé, amputer de 20 à 30% les effectifs de l'élevage SF et fragiliser d'autant la filière dans un contexte économique déjà dégradé.

Dans un contexte de crise, l'élevage du Selle Français doit se montrer plus que jamais organisé et compétitif. Le Stud-Book SF est au service du SF et de tous les éleveurs pour que la race reste leader sur la scène internationale.

Figure 5 : Organigramme du Stud-book Selle Français



(LEGRAND C., communication personnelle)

C) Le Stud-book SF : une association au service du Selle Français

1) Organisation et gestion du Stud-Book

Les éleveurs de Selle Français sont regroupés au sein du Stud-Book Selle Français (anciennement Association National du Selle Français). Le Stud Book Selle Français a été créé en 1963 (Journal Officiel de la République Française, 1987). Il a été agréé officiellement par le Ministère de l'Agriculture et de la pêche en 2003 pour coordonner le programme de sélection et de promotion du SF (Annexe IV). Les éleveurs élisent des représentants au Conseil d'Administration. Les 47 membres du Conseil d'administration élisent à leur tour le président et les membres du Bureau, au nombre de 10. Les administrateurs représentent 5 collèges (les éleveurs de juments, les étalonniers, les utilisateurs, les associations d'éleveurs et les passionnés-supporters) et travaillent au sein de commissions (Figure 5). Ces dernières sont des organes de réflexion, de proposition et d'animation des activités relevant de leur compétence (Site Officiel du Stud-book Selle Français, 2013).

Les missions du Stud-Book sont :

- caractériser et améliorer génétiquement la race SF. Le programme de sélection génétique est défini selon les objectifs de production, qui sont : la performance sportive, le modèle et les allures, l'aptitude à l'utilisation, la longévité sportive et la santé et les qualités de reproduction.
- organiser des événements et communiquer sur le Selle Français. afin d'assurer au mieux la valorisation, la commercialisation et la promotion de la race.


Le fonctionnement de l'association est permis grâce aux ressources propres issues principalement des inscriptions au Stud-Book et des événements d'élevage, des subventions de l'Etat et du soutien du fonds EPERON. Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, le Stud-Book Selle Français doit développer ses financements propres pour assurer sa pérennité.

2) Le Stud-Book Selle Français assure la valorisation du programme d'élevage

a) Le schéma de sélection s'articule autour de 4 circuits

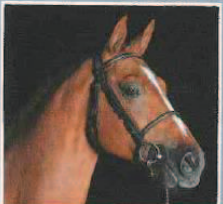
Les règles globales sont définies et consignées dans le règlement du Stud-book SF, signé par le ministre de l'Agriculture et publié au Journal Officiel. Le rôle du Stud-book est d'organiser et mettre en application les objectifs de sélection fixés par les éleveurs de SF.

Figure 6 : Fiche de VEGAS DU THOT dans le catalogue des jeunes étalons 2013



Vegas du Thot SF

ALEZAN, 1,72 M, 2009
Naisseur & propriétaire :
JEAN FRANCOIS NOEL (50)



LABEL
TRÈS PROMETTEUR

ARIOSO DU THEILLET SF	PERSAN II SF	GRAND VENEUR SF	AMOUR DU BOIS SF TANACRA G SF
	QUAIRELLE SF	EPOPEE SF	STARTER SF TYRIBU SF
BATTANTE DU THOT SF	SHALIMAN DU THOT SF	I LOVE YOU SF	ALME SF ELYRIA SF
	KELFIE SF	MAHARANE SF	HOUÏLE ANACRAN PD TANACRA SF
		BRILLOSO SF	JUBICO PO PRINCESSE STAR SF
		FAVORITE I SF	QUASTOR SF ARTISANE SF
		ELF III SF	IBRAHIM SF OSYRIS SF
		GERBE D'OR SF	STARTER SF QUOULETTE SF

STATUT OSTÉO-ARTICULAIRE : Excellent

EXPERTISE GÉNÉTIQUE LIGNÉE MATERNELLE

Mères	1 ^{re} MÈRE	2 ^{de} MÈRE	3 ^{de} MÈRE	4 ^{de} MÈRE	5 ^{de} MÈRE	Total points pondérés*	Note finale
Nom	BATTANTE DU THOT, SF	KELFIE, SF	GERBE D'OR, SF	QUOULETTE, SF	HOULETTE, SF	54,3	10/10
Points Bruts	16,3	11,2	30,2	7,1	2,4		

EXPERTISE PAR LES JUGES SELLE FRANÇAIS

MODELE	LOCOMOTION 8	Principales Qualités	BILAN DES JUGES SELLE FRANÇAIS (qualitative, finale, fin de testage) <ul style="list-style-type: none"> • Cheval avec de la présence • Doté d'un bon Galop • A montré des Qualités de Sauteur : équilibre, moyens, sens de la barre
• Type race 8	SAUT	Galop et pas	
• Aplombs 7	• Liberté 9	Equilibre-Adaptabilité ; Moyens-trajectoire	
• Ligne de Dessus 7	• Monté 8	Intelligence de la barre ; Equilibre-disponibilité- ; Moyens-trajectoire ; Respect-Style-Intelligence de la barre ; Sang-énergie.	

EVALUATION LORS DU TESTAGE

- Observation et Evolution du cheval au cours du testage
- Cheval qui a exprimé une très bonne qualité de Galop après la phase de récupération : geste, poussée et amplitude • Va gagner en tension avec le travail ce qui lui permettra de se stabiliser et de se relier • A montré ses qualités de sauteur sur le petit dispositif d'obstacles : frappe, sens de la barre • Cheval souple
- Evaluation du Comportement au travail, au box et aux soins

• Evaluation de la Locomotion

	Commentaires
Pas 7	• Propulsion et bien à 4 temps
Trot 7	• Cheval qui a besoin de séances de trot rond pour se tendre
Galop 8	• Bon Galop : de la propulsion, de l'équilibre, de la force • Vrai Galop utile qui dégage de la puissance • va prendre de l'amplitude quand il sera tendu entre les jambes et les mains ; aujourd'hui pas encore très stable.

BILAN DE L'ÉQUIPE DU TESTAGE :

- Cheval athlète qui a montré de réelles qualités de Galop et de sauteur
- De la force
- Bonne locomotion utile
- Cheval très souple
- À travailler pour qu'il se tende progressivement.

EVALUATION PAR LES CAVALIERS EXPERTS EN FIN DE TESTAGE

	A Très bien	B Bien	C Correct	D Passable	Commentaires
Locomotion / Equilibre		X			• Cheval souple • Bon Galop avec de l'amplitude • Beaucoup d'énergie • Bon abaissment des hanches
Saut monté / Aptitudes		X			• De la force • De la frappe ; monte bien son garrot • bon sauteur ; très respectueux
Disponibilité			X		• Assez joueur
Influx / Réactivité	X				• Cheval énergique, sensible, émotif
Instinct / Intelligence de la barre	X				
Impression d'ensemble	X				

BILAN DES CAVALIERS EXPERTS : Cheval moderne avec de la présence et de beaux tissus • Doté d'un très bon potentiel • A toutes les qualités pour bien évoluer

LES POINTS FORTS :

CHEVAL MODERNE / INFLUX / GROS POTENTIEL / A CONSTRUIRE / EXCELLENTE LIGNÉE MATERNELLE

Dans cette optique, le Stud-Book Selle Français doit mettre en place des leviers pour créer une dynamique permettant une sélection de masse. La valorisation est assurée en premier lieu par les événements organisés par le Stud-Book.

Les candidats étalons SF de 2 et 3 ans participent d'abord à une sélection régionale organisée dans toute la France. Seuls les meilleurs accèdent à la finale qui a lieu à St Lô, durant les Journées Selle Français (JSF) en Octobre. Les 2 ans sont évalués au modèle (45%), à la locomotion (20%) et au saut en liberté (35%) (Annexe V). Les 3 ans sont évalués selon le saut monté, en plus des 3 critères précédents. Tous les 3 ans approuvés (30 à 40%) sont soumis à 10 jours de testage et sont évalués par des cavaliers internationaux. Les étalons plus âgés sont approuvés sur performance et peuvent se présenter aux commissions d'approbation s'ils ont obtenus un indice de 140 et plus ou plusieurs classements en grands prix internationaux. Globalement, 1 à 2% des mâles d'une génération sont approuvés.

Pour la voie femelle, toutes les juments peuvent reproduire. Le Stud-book intervient plus de manière incitative par la promotion des meilleures juments comme détaillé ci-dessous. C'est dans ce cadre que se situe notre étude. Le circuit de sélection des femelles SF de 2 et 3 ans débute par des qualificatives régionales. Les meilleures prennent part à l'Évènement National Femelle SF qui a lieu en Août en Normandie. Elles sont évaluées selon le modèle, les allures et le saut en liberté.

Après une sélection régionale, les foals se disputent le titre de Champion Suprême lors du championnat National des foals qui s'est déroulé, cette année, à l'occasion de l'Évènement National Femelle.

Enfin, le Stud-Book SF organise un 4^e circuit : le championnat National des SF 3 ans montés a lieu à Equita'Lyon et concerne les juments et hongres de 3 ans.

b) La promotion

Ces événements sont médiatisés par l'intermédiaire du site internet de l'association : www.selle-français.fr et du magazine trimestriel publié en 15 000 exemplaires à chaque édition (Annexe VI).

Les étalons approuvés SF de 2 à 7 ans sont présentés tous les ans dans le guide SF des Jeunes Etalons (Figure 6).

Figure 7 : Le SWOT du programme de valorisation Selle Français

FORCE	FAIBLESSE
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et « ancienneté » de la production SF • Performances SF sur la scène internationale (Nino des Buissonnets, champion olympique en 2012) • dynamisme du Stud-Book SF 	<ul style="list-style-type: none"> • Complexité de la filière • Dépendance financière aux subventions • Le manque de professionnalisation de la filière • Absence du SF sur les terrains de Dressage
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> • JEM 2014 • Restructuration de la filière • Nouveaux marchés émergents 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte économique : réduction des subventions et difficulté à vendre les produits • Concurrence des Stud-Book étrangers • Menace interne des partisans de l'« Anglo-Normands »

Les poulinières bénéficient d'une prime unique en Europe : la prime PACE (prime d'aptitude à la compétition équestre) qui a pour but d'encourager la mise à la reproduction de juments ayant prouvées leur qualité en compétition et des jeunes juments dont les apparentés ont prouvés leur qualité sportive (Annexe VII).

Enfin, des formations sur des thèmes variés sont régulièrement organisées pour les éleveurs.

D) Bilan

Une étude exhaustive du contexte d'étude et des différentes actions menées par le Stud-book SF a permis d'identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de l'actuel programme de valorisation SF (Figure 7). Cette première approche montre que les actions de promotion sont jusqu'à présent, axées sur la voie mâle. Face à ce bilan, les dirigeants du Stud-book Selle Français ont décidé de mettre l'accent sur la valorisation de la jumenterie SF.

II/ LA VALORISATION DE LA VOIE FEMELLE DANS LE SCHEMA DE SELECTION SF

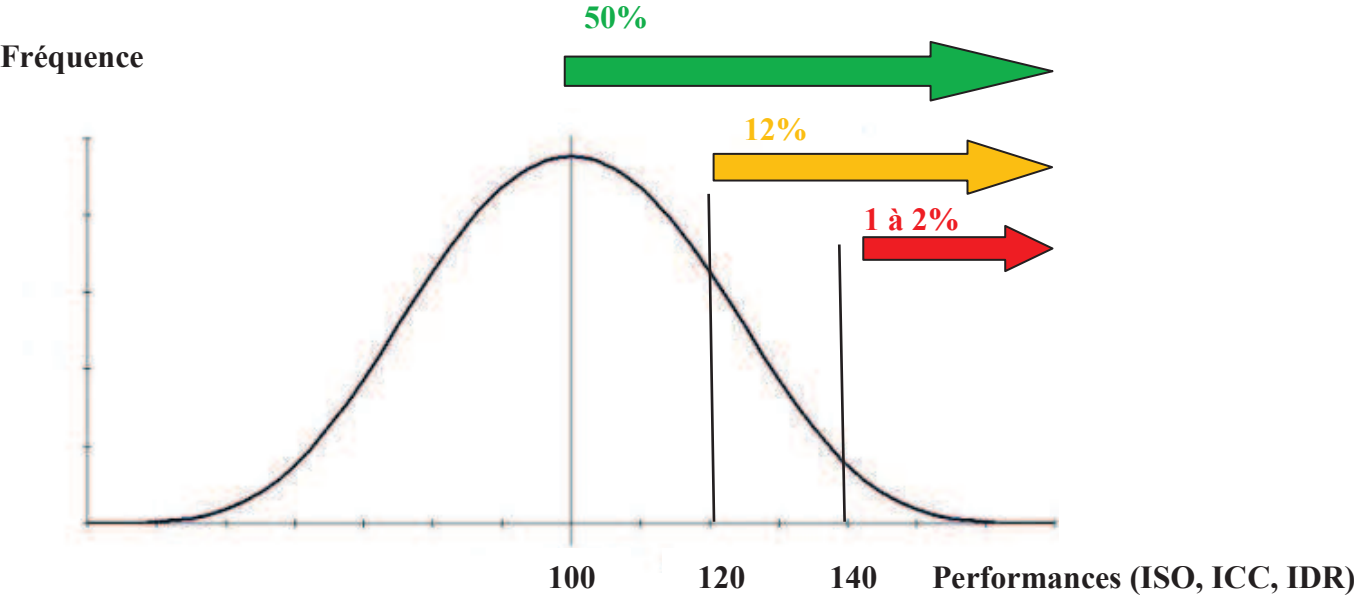
A) Intérêts de la valorisation de la voie femelle et projet de labellisation des juments SF

La performance du schéma de sélection du SF repose tant sur la performance de la sélection de la voie mâle (étalons) que sur celle de la voie femelle (poulinières) afin de permettre aux éleveurs de réaliser des accouplements raisonnés et valoriser au mieux leur travail de sélection. Il est nécessaire pour cela de leur fournir le plus d'informations possible sur les reproducteurs, leurs qualités et celles de leurs descendants. Dans le contexte de concurrence internationale de plus en plus ouvert, il est essentiel de donner un nouvel élan et une nouvelle visibilité à la génétique femelle, fondement de tout Stud-Book.

Les responsables du Stud-Book SF ont décidé d'engager une action de distinction des juments SF par des labels. Le projet répond à plusieurs objectifs :

- renforcer la caractérisation des poulinières SF et mettre en évidence les bonnes reproductrices,
- faciliter la lisibilité des souches maternelles pour les éleveurs souhaitant renouveler leur cheptel femelle et faciliter la promotion à l'étranger,
- mettre en valeur les jeunes juments du Stud-Book SF.

Figure 8: Répartition gaussienne des indices de performances



(Source : site officiel des Haras Nationaux, 2013)

Dans un premier temps, ce projet doit aider à identifier le niveau génétique global et encourager une sélection plus précoce des meilleures juments. La caractérisation des souches peut permettre de faciliter les échanges commerciaux en encourageant les éleveurs à la mise sur le marché des bonnes jeunes juments SF. Enfin, un projet de communication autour de la voie femelle doit permettre une meilleure compréhension de notre Stud-Book, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Une meilleure lisibilité qui ne peut qu'être un atout, notamment à la veille de la venue d'acheteurs étrangers à l'occasion des Jeux Equestres Mondiaux (JEM) et de la finale de la coupe du Monde à Lyon en 2014. La mise en place des labels nécessite au préalable de connaître les outils de valorisation existants et de faire un état des lieux des labels déjà utilisés dans les Stud-Book étrangers de chevaux de sport.

B) / Les outils de sélection transversaux aux races équines

Les indices sont des outils de caractérisation transversaux aux races utilisés entre autres par le Selle Français. Ils permettent de distinguer les chevaux les uns par rapport aux autres, et de faciliter la vente et la sélection des reproducteurs.

1) Les indices de performances

Depuis 1972, sont publiés en France les indices de performance pour les 3 disciplines olympiques. Ils sont réactualisés chaque année en fonction des performances propres de chaque cheval sur une année donnée. Il s'agit de l'ISO (indice de Saut d'Obstacle), de l'ICC (Indice de Concours Complet) et de l>IDR (Indice de Dressage). Il est assorti d'un coefficient de précision variant entre 0 et 1, qui chiffre l'intervalle de confiance que l'on peut lui accorder : $<0,60$: indice peu précis, $0,6 < <0,8$: indice assez précis et $>0,8$: indice très précis (Danvy S. and al., 2011). L'indice de performance traduit le niveau du cheval en fonction du niveau de l'épreuve et de son classement au sein de celle-ci. Pour une épreuve donnée, le nombre de points gagnés par le cheval est le produit du nombre de points de l'épreuve par le nombre de points attribués à la place qu'il occupe. On somme ensuite l'ensemble des points du cheval sur la saison de compétition et on applique une transformation logarithmique. Les logarithmes des points suivent une loi normale. Pour pouvoir comparer les indices, ils sont corrigés en fonction de l'âge, du sexe et sont standardisés. La moyenne est représentée par l'indice 100 et la répartition de la population est symétrique par rapport à cette moyenne (Ricard A. and al., 2010). Donc 50% des chevaux ont un indice >100 , 12% >120 (bons) et 1 à 2% >140 (les très bons) (Figure 8) (Danvy S. and al., 2011).

2) Les indices génétiques

Le BLUP (Best Linear Unbiased Prediction) a été mis en place par l'américain Henderson en 1949 et adapté aux équidés par Anne Tavernier dans les années 90. C'est un indice qui évalue la transmission du caractère « être performant en compétition de CSO (BSO), CCE (BCC) et dressage (BDR) » d'un cheval en fonction de ses performances et de ses apparentés. Les performances de chacun dépendent de l'effet de l'âge, du sexe, de l'année, de la valeur génétique, de l'effet maternel d'élevage et de l'effet du milieu commun aux différentes performances (Tavernier A., 1990). Les équations du BLUP répondent à un modèle linéaire.

$$y = Xb + Zu + Wm + Zp + e$$

Avec :

y : le logarithme des points obtenus en compétition (les performances)

b : le vecteur des effets fixes (âge et sexe)

u : le vecteur des valeurs génétiques additives individuelles

m : le vecteur des effets « maternels-élevage »

p : vecteur des effets du milieu commun aux différentes performances d'un cheval

e : vecteur des erreurs résiduelles

X, Z, W : les matrices d'incidence

La résolution du système permet d'estimer chaque effet et l'estimation de l'effet génétique donne l'indice génétique. Le BLUP est la somme de tous les indices annuels des apparentés pondérés par la proximité généalogique et le nombre de performance par individu. Cet indice est ensuite standardisé avec pour moyenne: 0. Le BLUP s'exprime en points positifs ou négatifs, un cheval à BLUP positif est donc statistiquement améliorateur. 2 % de la population a un BLUP au moins égal à + 20.

Les indices de performances sont l'indicateur que l'on retrouve à la base de tous les projets de valorisation. Dans tous les Stud-books d'Europe, ils sont utilisés pour caractériser la production. C'est cet indice, plutôt que l'indice génétique, qui a retenu notre attention pour la suite de notre projet.

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des labels appliqués dans les Stud-books étrangers

	Performance sportive	Modèle et allures	santé	Elevage (production)	Global
Poney					
SBS					
DWB					
SWB					
TF					
KWPN					

Tableau 7 : Classement sur performances propres du Stud-book SWB

<u>Pré-requis</u> : - Inscrite au SWB - participation aux épreuves jeunes chevaux - pas moins de 7 points au modèle – livrets à jour		
*	**	***
-qualifications 1m20 CSO ou dressage LB ou 1m CCE -indicée 120 (CSO) ou 115 (Dress)	- classements dans min. 3 épreuves 1m30 (CSO) ou 60% en Dress B ou CCE** -Participation aux finals 3, 4, 5 ou 6 ans -indicée 125 ou 130	-classements dans min. 3 épreuves 1m40 (CSO) ou 60% en Dress St Georges ou CCE*** - indicée 135 (Dress) ou 140 (CSO)

Tableau 8 : classement « élevage » du Stud-book SWB

A	Elevage ELITE
-Au moins 4 produits. Avec 16pts min. sur la totalité (2 descendants : au moins 3 pts + 1 descendant : au moins 4 pts) Ou - jument indicée 115 (Dress) ou 120 (CSO) avec au moins 2 produits (1 descendants : au moins 3 pts + 1 descendant : au moins 4 pts)	-Au moins 5 produits. Avec 21pts min. sur la totalité (2 descendants : au moins 4 pts + 1 descendant : au moins 5 pts) Ou - jument indicée 115 (Dress) ou 120 (CSO) avec au moins 3 produits (3 descendants : au moins 4 pts)

C/ Une valorisation de la voie femelle via des labels dans les Stud-Books européens

1) Des labellisations qui prennent toujours en compte les performances propres et la descendance

Lors de l'achat d'une poulinière ou de la mise à la reproduction d'une jeune jument, les exigences sont les mêmes : elle doit, non seulement se distinguer par ses performances ou par les performances de ses ascendants, mais aussi transmettre ses qualités à sa descendance. Il n'est donc pas surprenant d'observer que qu'elles que soient les labels mis en place dans les différents Stud-books, les performances propres ET celles des descendants sont prises en compte. Une étude non exhaustive des labels de mise en valeur des juments dans les différents stud-books européens a permis d'identifier différents systèmes incluant ces 2 critères (Tableau 6). En Suède, le Stud-Book SWB a mis en place 2 classements : le classement sur performance (qui ne prend en compte que les performances propres) (Tableau 7) et le classement d'élevage (qui prend en compte les performances des produits) (Tableau 8).

2) Des particularités

a- Un label santé en SBS et KWPN

Certains Stud-book attachent beaucoup d'importance à la santé de leurs poulinières et surtout à leur capacité à produire des poulains sains, clé de la réussite. C'est sûrement le Stud Book KWPN qui y attache le plus d'importance puisque la santé fait partie des 4 objectifs de sa politique d'élevage, en plus des performances, du modèle et du caractère. Afin d'encourager les éleveurs à sélectionner sur la santé, le KWPN a mis en place un label : le PROK (Projet de Recherche Radiologique du KWPN) qui s'ajoute aux nombreux labels déjà existants (Annexes VIII et IX). En sont détentrices les juments qui répondent aux exigences radiologiques du Stud-book. Le PROK certifie que la jument a une bonne qualité osseuse qu'elle peut transmettre à ses produits. Seules les juments PROK peuvent accéder au label très envié ELITE qui identifie les juments en bonne santé, avec un modèle au-dessus de la moyenne et d'excellentes prédispositions pour le sport.

Dans la même idée, le stud-book SBS a récemment mis en place un label L.S (Annexe X) pour mettre en valeur l'intégrité physique des juments poulinières.

Tableau 9 : Un label Global en PSF

Label Modèle		
ELITE	Note ≥ 15 en Championnat National	*****
EXCELLENT	Note ≥ 14 en Championnat National	****
TRES BON	Note ≥ 13 en Championnat National	***
BON	Note ≥ 12 en Championnat National	**
QUALIFIE	Pas de participation	*

Label Production		
ELITE	6 produits et + indicés ≥ 120	*****
EXCELLENT	4 et 5 produits indicés ≥ 120	****
TRES BON	2 et 3 produits indicés ≥ 120	***
BON	Au moins un produit indicés ≥ 120	**
QUALIFIE	Au moins un produit indicés ≥ 100	*

Label performance		
ELITE	Indice poney ≥ 140	*****
EXCELLENT	$130 < \text{Indice poney} < 139$	****
TRES BON	$120 < \text{Indice poney} < 129$	***
BON	$110 < \text{Indice poney} < 119$	**
QUALIFIE	$100 < \text{Indice poney} < 109$	*

Les juments ayant obtenu 10*
→ 1^{ère} classe

Les juments ayant obtenu 13*
→ Suprême classe

b- Un label global en PSF et DWB

De nombreux critères peuvent entrer en ligne de compte pour classer les juments et les différencier les unes des autres. Le risque de multiplier les labels est de compliquer la lecture par les non-initiés et donc de perdre l'intérêt premier de la labellisation qui est d'informer. Dans un souci de faciliter l'utilisation des labels, certains Stud-books ont fait le choix d'un label unique qui englobe les différentes informations recueillies.

Le stud-book des Poneys Français de Selle établit un label performance, un label modèle et un label production (Tableau 9). Ces labels prennent en compte les performances propres et celles de la descendance. Ils sont condensés en un label global exprimé en classe (Annexe XI).

Dans le stud-book DWB (Danish WarmBlood), les critères pris en compte pour la labellisation concernent les résultats obtenus lors de tests de performance (propre et/ou descendance), les résultats éventuellement obtenus à la finale nationale des pouliches, l'appartenance à un « livre » du stud-book...une lettre est attribuée à chaque critère et le label global s'exprime par une succession de lettres. Le meilleur classement est : **EGRDH**: c'est une jument appartenant au stud-book principal (**DH**), détentrice du label « **R** », médaillée d'or à l' « Elite Mare Show » (**G**) et dont la très bonne production lui a permis d'obtenir le label « Elite » (**E**) (Annexe XII). On peut cependant émettre une certaine réserve quant à la lisibilité par les non-initiés.

c- un « label » pour être autorisé à produire en TF

Les labels ont un rôle informatif qui permet de caractériser les juments et constitue un aide aux éleveurs pour réfléchir leurs croisements. Dans le Stud-Book des Trotteurs Français, il n'y a pas à proprement parlé de « label » mais les chevaux sont classés en «catégories» en fonction des résultats propres en course et/ou ceux des produits et des ascendants. On distingue les chevaux de Groupes I, II, III et IV. Contrairement aux autres labels qui laissent aux éleveurs le libre choix de leurs croisements, la catégorisation des trotteurs interdit certaines juments à reproduction. Seules les juments de groupe I et II sont autorisées à produire en TF.

Tableau 10 : Seuils du label SPORT et effectifs de juments labellisées SPORT

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (31%)
ISO (ICC ou IDR) ≥140	ELITE SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE)	3 226	2%
120≤ Indice <140	EXCELLENTE SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE)	18 068	10%
110≤ Indice <120	TRES BONNE SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE)	18 984	10%

III/ CREATION ET PROMOTION DES LABELS JUMENTS SELLE FRANCAIS

A/ Méthodologie de création des Labels SF

Suite à l'étude des différents labels européens et ayant examiné plusieurs hypothèses, il a été décidé de retenir 4 labels qui concernent :

- **Les performances sportives propres**
- **Les qualités de reproductrice** (performances sportives des produits)
- **La valeur de la lignée maternelle**
- **Les qualités morphologiques** (résultats au modèle et allures)

Trois niveaux de labellisation ont été retenus : **ELITE/ EXCELLENTE/TRES BONNE**

La collecte des données s'est faite en partenariat avec le SIRE-IFCE de Pompadour (Système d'Informations Relatif aux Equidés) qui assure la gestion de l'identification des équidés. Le SIRE centralise l'ensemble des bases de données utiles à la traçabilité sanitaire et à la sélection.

La requête faite à SIRE prend en compte toutes les femelles SF ou facteur de SF (FSF), mises à la reproduction ou non, depuis 1940, afin :

- **de caractériser tous les produits issus de mère SF ou FSF,**
- **de connaître les performances maternelles jusqu'à la 4^{ème} mère,**
- **de caractériser les jeunes pouliches, susceptibles d'être mises à la reproduction ou à la vente.**

Au total, **182 562** juments ont été labellisées.

1) Le label sport

Il est basé sur les performances sportives de la jument elle-même. Elles sont exprimées par l'intermédiaire des indices annuels individuels de performance (ISO, ICC, IDR). Le seuil inférieur de 110 est le seuil à partir duquel un cheval est susceptible d'entrer au Stud book Selle Français (Inscription à titre initial sur performance, cf : règlement du Stud-book Selle Français). Il est bon de noter que 12% environ des chevaux indicés atteignent ou dépassent ce seuil chaque année l'indice 120 (les « bons »), 1 à 2% environ des chevaux indicés atteignent ou dépassent chaque année l'indice 140 (les « très bons ») (Tableau 10).

Tableau 11 : Seuils du label POULINIÈRE et effectifs de juments labellisées POULINIÈRE

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (14%)
8 pts et +	ELITE POULINIÈRE	4 654	3%
Entre 4 et 7.9 pts	EXCELLENTE POULINIÈRE	7 667	4%
Entre 2 et 3.9pts	TRES BONNE POULINIÈRE	13 302	7%

Tableau 12 : Seuils du label LIGNEE MATERNELLE et effectifs de juments labellisées LIGNEE MATERNELLE

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (25%)
30 pts et + (8/10 et +)	ELITE LIGNEE MATERNELLE	14 281	8%
Entre 20 et 29.9 pts (7/10 et +)	EXCELLENTE LIGNEE MATERNELLE	16 307	9%
Entre 15 et 19.9 pts (6/10 et +)	TRES BONNE LIGNEE MATERNELLE	13 809	8%

Tableau 13 : Seuils du label MODELE ET ALLURES et effectifs de juments labellisées MODELE ET ALLURES

Seuils	Dénomination du LABEL	Nombre de juments	Effectif (28%)
Note $\geq 16/20$ ou $\geq 8/10$	ELITE MODELE & ALLURES	14 904	8%
$14/20 \leq \text{note} < 16/20$ ou $7/10 \leq \text{note} < 8/10$	EXCELLENTE MODELE & ALLURES	24 976	14%
$13/20 \leq \text{note} < 14/20$ ou $6/10 \leq \text{note} < 7/10$	TRES BONNE MODELE & ALLURES	11 407	6%

2) Le label poulinière

Il traduit la qualité de reproductrice de la jument.

Les points de la poulinière sont la somme des points des produits directs calculés à partir des indices de performance (120= 2pts ; 132= 3,2 pts ...).

3) Le label lignée maternelle

L'évaluation de la qualité de la lignée maternelle est faite avec les « 4 mères » et leurs produits directs.

Les points de chaque mère et de ses produits directs sont obtenus à partir de leurs indices de performances (minimum 120 ; ISO 120= 2pts, ISO 175= 7.5pts.....).

Le total des points de la lignée maternelle est la somme pondérée des points des 4 mères (1^{ère} mère = 100% + 2^{ème} mère = 100% + 3^{ème} mère = 75% + 4^{ème} mère = 50%) (Annexe XIII).

4) Le label modèle & allures

Il est basé sur les performances de la jument elle-même lors des concours de modèle et allures. La contrainte majeure a été d'uniformiser les notes. En effet, dans le fichier « brut » les notes de modèle et allures sont soit notées sur 20 soit sur 10 suite à des changements de notation dans les années 2000. Un autre risque de biais vient du fait que les juments sont vues soit lors de concours de poulinières soit lors de concours de modèle et allures à 2 et 3 ans. Dans le cas des juments ayant été notées, à la fois en tant que poulinière et en tant que pouliche, la meilleure des 2 notes a été prise en compte.

Tableau 14 : Les labels juments Selle Français

	ELITE	EXCELLENTE	TRES BONNE
Label SPORT CSO	ISO > = 140 	ISO entre 120 et 139 	ISO entre 110 et 119 
Label SPORT CCE	ICC > = 140 	ICC entre 120 et 139 	ICC entre 110 et 119 
Label SPORT DRESSAGE	IDR > = 140 	IDR entre 120 et 139 	IDR entre 110 et 119 
Label POULINIERE (sur la base des performances des produits directs : indice 120 = 2pts, indice 121 = 2,1 pts ...)	Production 8 pts et + 	Production de 4 à 7,9 pts 	Production de 2 à 3,9 pts 
Label LIGNEE MATERNELLE (sur la base des performances pondérées des produits directs des 5 « mères »: indice 120 = 2pts, indice 121 = 2,1 pts ...)	Lignée maternelles 30 pts et + ; 8, 9 et 10/10 	Lignée maternelles 20 à 29 pts ; 7/10 	Lignée maternelles 15 à 20 pts ; 6/10 
Label MODELE & ALLURES	Note >=16/20 ou 8/10 	Note >=14/20 ou 7/10 	Note >=13/20 ou 6/10 

B/ Mise en œuvre des labels : phase test

1/ Communication et Promotion des Labels

La diffusion repose sur un plan de communication basé sur un travail de création. Les pictogrammes associés à chaque label ont été imaginés en partenariat avec un graphiste (Tableau 14) selon des objectifs et des exigences mentionnés dans un cahier des charges (Annexe XIV). Afin d'introduire les labels, un article de vulgarisation a été rédigé et publié dans le principal support de communication du Stud-Book SF : le magazine le Selle FRANÇAIS (Annexe XV). Un panel d'actions a été mis en place afin de diffuser au maximum les labels des poulinières du Stud-Book. Les actions se répartissent en:

→ Actions de communication collective

Les labels juments SF seront publiés dans tous les programmes de manifestation de la race ; c'est-à-dire que chaque cheval verra sa généalogie enrichie par les labels obtenus par ses ascendants maternelles (1^{ère} mère, 2^e mère, etc...) (Annexe XVI). Les labels ont été publiés dans les programmes pour la première fois à l'occasion des Championnat de France des pouliches SF de 2 et 3 ans et du Championnat National des foals qui se sont tenus du 14 au 18 Août dernier. Les lignées maternelles de plus de 160 pouliches et foals ont ainsi été caractérisées avec ces labels. L'objectif est de généraliser cette promotion à tous les concours d'élevage via le site d'engagement « France Cheval de Sport ».

Une large communication autour des meilleures juments du Stud-Book sera réalisée sur les différents supports (Magazine, site officiel...) avec une mise en avant des éleveurs lors des événements majeurs de la race.

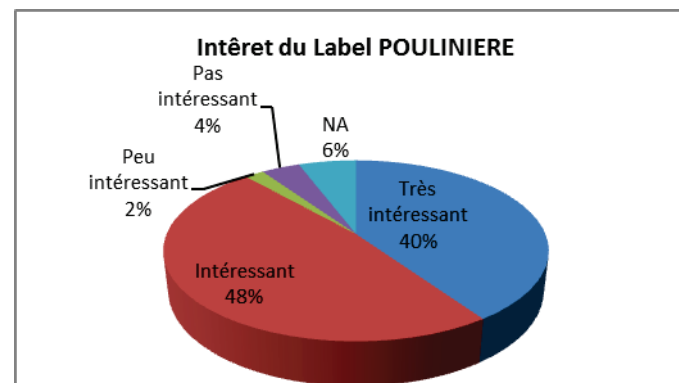
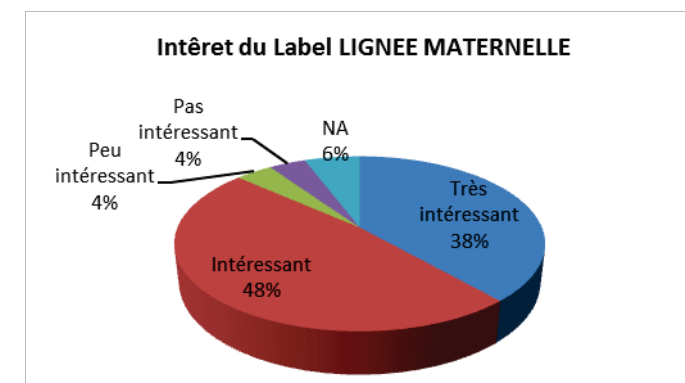
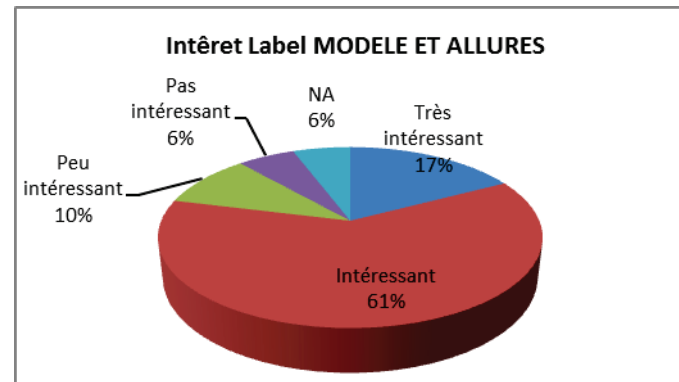
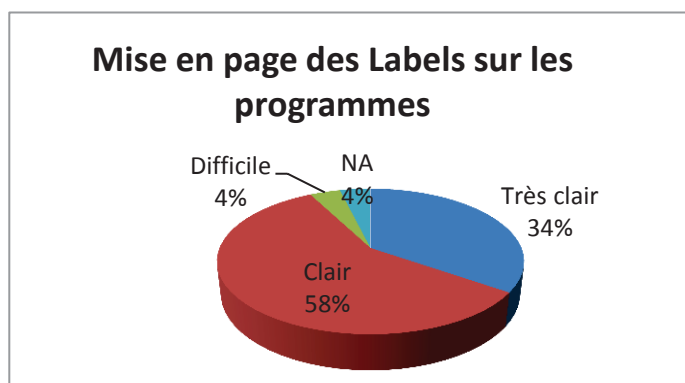
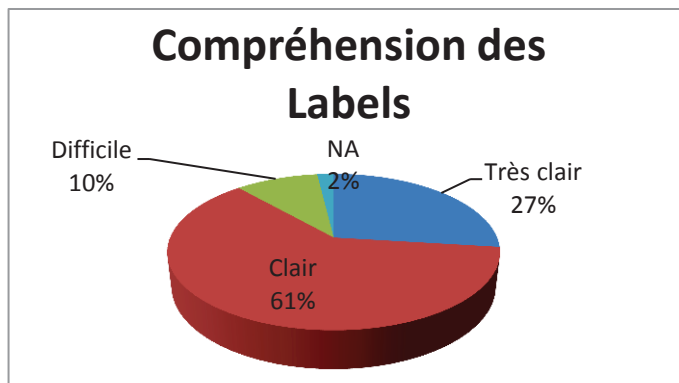
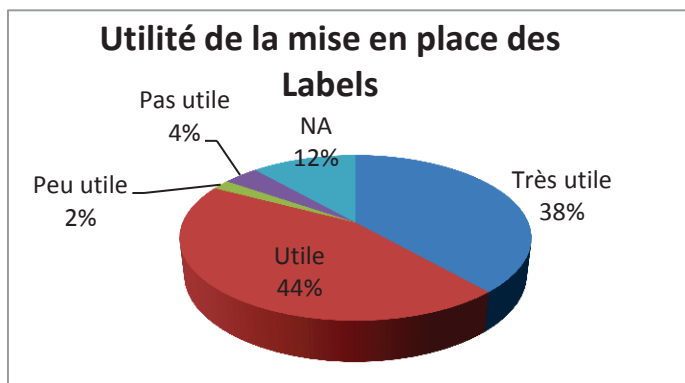
→ Actions de communication individualisées

Est engagé le développement d'un outil informatique permettant à chaque éleveur d'obtenir une fois par an les fiches actualisées des femelles de son élevage et ainsi de disposer d'un nouvel outil de caractérisation et de promotion.

2/ Enquête de satisfaction

Pour tester la réceptivité des labels auprès des éleveurs, un questionnaire de satisfaction leur a été soumis à l'occasion des Championnats Nationaux (Annexe XVII). Au total, 52 propriétaires de juments de 2 et 3 ans et de foals participant à ces championnats ont été

Figure 9: Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée à l'occasion du Championnat National des femelles de 2 et 3 ans et des foals



(LEGRAND C., communication personnelle)

interrogés. Quatre vingt-deux pourcent des éleveurs ont trouvé utile ou très utile la mise en place des labels. Quatre vingt huit pourcent ont trouvé leur signification claire ou très claire. Dans l'ordre décroissant du niveau d'intérêt attribué à chaque label, on trouve : le label POULINIÈRE (88% des personnes l'ont trouvé intéressant ou très intéressant), le label LIGNÉE MATERNELLE (86%), le label SPORT (82%) et le label MODÈLE & ALLURES (78%). La compréhension globale des labels (légende, graphisme et code couleur) a été jugée difficile par 10% des personnes interrogées tandis que 92% ont trouvé la mise en page des labels sur les programmes claire ou très claire (Figure 9).

C/ Discussion et perspective

- **Retours sur les résultats du questionnaire concernant les labels poulinières SF**

Les labels ont trouvé un écho favorable auprès des éleveurs lors de leur première application pendant les Championnats Nationaux des pouliches de 2 et 3 ans et des foals ce qui nous laisse penser qu'ils répondent à une attente de leur part. Ils constituent une source d'informations et un argument de vente. Plus de $\frac{3}{4}$ des éleveurs ont trouvé les 4 labels intéressants, ou très intéressants.

Les Labels poulinière et lignée maternelle ont rencontré un vif succès car ils traduisent des données difficilement accessibles aux néophytes (le calcul des points de la descendance implique de connaître les indices des produits et la méthode de calcul). Le Label Lignée maternelle vient en complément du tableau de valeur génétique qui accompagne chaque programme et permet de mettre l'accent sur l'importance d'une bonne souche basse. Les résultats le prouvent puisque la championne des 3 ans avait une note génétique de 10/10.

Vient ensuite le label Sport avec 82% de personnes qui l'ont estimé intéressant, ou, très intéressant. Il permet d'illustrer les indices individuels même s'il n'apporte pas d'informations supplémentaires concernant les performances sportives.

Enfin, le label Modèle et allures, bien que majoritairement apprécié, a attiré un peu moins l'attention. Le principal critère de sélection étant l'aptitude au saut, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle les éleveurs n'accordent qu'un intérêt secondaire au modèle et aux allures. Ce résultat est surprenant, car c'est la seule information qui n'était pas présente

jusqu'à-là, sur les fiches de programme. Il serait intéressant de prolonger le travail réalisé sur les épreuves de modèle et allures en exploitant les données recueillies pour voir dans quelles mesures de nouveaux indices pourraient être créés. Dans cette optique, a été développé en 1999, une méthode de mesure morphométrique en 3D (Crevier-Denoix N. and al., (2006) . Malgré les résultats encourageants obtenus sur les meilleurs reproducteurs SF, l'étude a dû être interrompue faute de temps et de moyens. On peut supposer que le label « Modèles et Allures » gagnerait en intérêt s'il traduisait des indices très précis issus des nouvelles techniques de caractérisation.

D'un point de vue technique il nous apparaît que les labels pénalisent les lignées Pur-sang et trotteur qui sont pourtant des races constitutives de la race SF. Il paraît nécessaire d'amplifier la signalétique déjà existante (les PS sont indiqués en rouge).

Le choix d'illustrer les labels par des pictogrammes était orienté par le désir d'être compris aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il serait intéressant de soumettre un questionnaire à un public d'acheteurs étrangers.

- **Les labels: un nouvel outil de communication et le support de programmes régionaux**

Les labels constituent un outil de communication qui traduit des données techniques et des résultats d'études. A titre d'exemple, ils peuvent illustrer une évolution dans le temps du nombre de juments labellisées saillies par région (Annexe XVIII). Il serait intéressant de commencer la collecte de données concernant les souches maternelles pour pouvoir réaliser ce genre d'études.

Ils pourraient également constituer des critères d'éligibilités pour bénéficier de programmes d'aide à l'amélioration génétique. Par exemple, la région Bourgogne favorise l'accès à une génétique de haute valeur aux juments ayant au minimum 1 point PACE. Une quarantaine de juments en ont bénéficié en 2011. Les labels pourraient compléter les critères d'attribution des aides régionales.

- **Prolongement de la démarche**

Le choix du Stud-book s'est arrêté sur 4 labels mais il serait intéressant de poursuivre la démarche en « labellisant » d'autres critères comme la mesure des qualités à l'élevage, la santé et le comportement/tempérament. En ce qui concerne les qualités à l'élevage, la fertilité et les facilités de poulinage (déjà étudiées chez les chevaux de trait) sont des

informations qui pourraient être prisées par les acheteurs en quête d'une future poulinière. En ce qui concerne la santé, un label Santé pourrait être basé sur le bilan ostéo articulaire réalisé par le CIRALE et déjà exigé pour les étalons candidats à l'approbation SF. Enfin, le tempérament pourrait faire l'objet d'un projet d'étude. La création d'un label global est à l'étude pour identifier les juments ELITES dans les 4 domaines retenus pour les labels. Le but étant de valoriser au maximum ces quelques juments d'exception. Il faut cependant rester vigilant car multiplier les critères de sélection ne doit pas se faire au dépend du critère majeur de performance sportive.

- **Un lien avec les travaux de génomique?**

Le génome du cheval est complètement séquencé et des puces à ADN permettent de localiser des gènes influant des caractères d'intérêt. Deux importants programmes ont été initiés, l'un portant sur les problèmes d'ostéochondrose, l'autre sur l'amélioration de la précision de l'indexation génétique (vers l'indexation génomique) (Danvy S. and al. 2013). Il serait intéressant de faire le lien entre notre démarche de labellisation et les travaux de génomique.

CONCLUSION

Afin de faire face à une concurrence internationale de plus en plus forte, le Stud-book Selle Français a décidé de mettre l'accent sur la valorisation de la voie femelle. Les objectifs étaient d'encourager les éleveurs à mettre leurs jeunes juments à la reproduction, faciliter la lisibilité des souches maternelles et promouvoir les meilleures juments SF. Pour y répondre, un système de labellisation à l'image de ce qui existe déjà à l'étranger, a été mis en place. Quatre labels ont été retenus : le label SPORT qui caractérise les performances propres, le label POULINIÈRE qui caractérise les qualités de reproductrice, le label LIGNEE MATERNELLE qui caractérise la souche maternelle et le label MODELE ET ALLURES qui caractérise les qualités morphologiques. Ils se déclinent selon 3 niveaux : ELITE, EXCELLENTE et TRES BONNE. Le succès rencontré lors de leur première application au cours des Championnats Nationaux des femelles de 2 et 3 ans et des foals a montré qu'ils répondaient à une attente de la part des éleveurs. Ils constituent une source d'informations et un argument de vente qui étaient attendus par les acteurs de la filière. Leur diffusion doit s'élargir à tous les supports mis à la disposition des éleveurs et des acheteurs potentiels pour qu'ils deviennent un outil incontournable de caractérisation des chevaux SF. A l'avenir, ils pourraient s'élargir à d'autres critères de sélection et devenir le support de programmes d'aide à l'amélioration génétique. Enfin, dans le contexte de polémique actuel, concernant l'éventuelle création d'un Stud-book anglo-normand, nous pouvons nous demander si la création d'un label ne constituerait pas une réponse aux attentes des pro-« 100% SF » : Un label garantissant l'absence de sang étranger pour éviter la sécession de quelques éleveurs de Selle Français.

BIBLIOGRAPHIE

- Boyer S., Couzy C., Morhain B., Pavie J. (2007). Les éleveurs équinés en recherche de rentabilité : Le point de vu des éleveurs de pays de la Loire, Rhône-Alpes et Lorraine et les résultats économiques des éleveurs de chevaux et de poneys de sport des Pays de la Loire. Institut de l'Élevage et Haras Nationaux, 13p.
- Crevier-Denoix N., Pourcelot P., Ricard A., (2006). Programme « Morphométrie 3D ». Résultats obtenus, perspectives d'utilisation. Rapport de fin de projet remis à l'Association Nationale du Selle Français, 54p.
- Danvy S., Dumont St Priest B., Sabbagh M., (2013). Les outils de caractérisation. IFCE, Département Recherche et Innovation, 41p.
- Danvy S., Grison A.C, (2011). Indices de performances sport. Les Haras Nationaux, 4p.
- Heydemann P., Dornier X. (2012). Le marché du cheval de sport-loisir : Synthèse des résultats de l'enquête menée en 2011 auprès de 4000 acheteurs. Institut Français du Cheval et de l'Équitation-Observatoire Economique et Social du cheval, 14p.
- Journal Officiel (1987). Recueil de textes relatifs à l'élevage des équidés. n° 1431, Journal Officiel de la République Française, Paris, 125p.
- Langlois B. (1983). La sélection du cheval de selle Français. Centre National de Recherches Zootechniques, Jouy-en-Josas, 16p.
- Réseau REFERENCE (2012). Annuaire Ecus 2012. Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France données 2011. Institut Français du Cheval et de l'Équitation, 64p.
- Réseau REFERENCE (2010). Coût de production d'un cheval de sport. Principes méthodologiques. Haras Nationaux et Institut de l'Élevage, 8p.
- Ricard A., Danvy S., Blouin C., Tavernier L. (2010). Les indices chevaux de sport revisités. IFCE, 36^e Journée de la Recherche Equine, 89-100.

- Tavernier A. (1990). Caractérisation des chevaux de concours hippique français d'après leur estimation génétique par un BLUP modèle animal. Ann. Zootech. 39, pp 27-44.
- Thaon d'Arnoldi C. (2006). Comparaison KWPN et SF. EQU'IDEE, 55, pp 8- 11.

SITOGRAPHIE

- Site officiel des Haras Nationaux. Prix- En compétition par discipline, par âge et par race. <http://statscheval.haras-nationaux.fr/core/tabbord.php> (consulté le 31/06/2013)
- Site officiel de la Société Hippique Française. Cycle classique. <http://www.shf.eu/cycle-classique-bdd-61.html?tags=> (consulté le 20/07/2013).
- Site officiel de la World Breeding Federation of Sport Horses (2013). WBFSH Rankings 2013. http://www.wbfs.org/files/Studbook_ranking_july_13.pdf (consulté le 15/07/2013).
- Site officiel des Haras Nationaux. Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/filiere-equine/organisation-et-acteurs/organismes-de-la-filiere/ifce.html> (consulté le 05/04/2013).
- Site officiel de la Société Hippique Française. La Société mère. <http://www.shf.eu/la-societe-mere-shf-12.html?tags=> (consulté le 05/04/2013).
- Site Officiel de la Fédération Nationale des Courses Françaises (2013). Qu'est-ce que le fonds EPERON. <http://www.fncf.fr/index.php/le-fonds-eperon/quest-ce-que-le-fonds-eperon> (consulté le 03/05/2013).

ANNEXES

Annexe I : Les 52 Stud-Books reconnus en France

Livre généalogique des races françaises de chevaux de selle

- Stud-book français du cheval Arabe, dont le registre français du Demi-Sang Arabe.
- Stud-book français du cheval Anglo-Arabe, dont le registre français du cheval Anglo-Arabe de Croisement.
- **Stud-book du Selle Français.**
- Stud-book du cheval Camargue.
- Stud-book du cheval ariégeois de Castillon.
- Stud-book du cheval de Mérens.
- Stud-book du cheval Henson.
- Stud-book du cheval Corse
- Stud-book du cheval de race Auvergne

Livre généalogique des races étrangères de chevaux de selle

- Registre français du cheval Akhal-Téké de pur sang.
- Registre français du cheval Appaloosa.
- Stud-book français du cheval Barbe.
- Registre français du cheval Crème.
- Registre français du cheval Frison.
- Stud-book français du cheval Islandais.
- Stud-book français du cheval Lipizzan.
- Registre français du Paint Horse.
- Registre français du cheval de pure race Lusitanienne.
- Registre français du Quarter Horse.
- Stud-book français du cheval Shagya.
- Stud-book français du cheval Trakehner.

Livre généalogique français des races de poneys

- Stud-book français du poney Connemara.
- Stud-book français du poney Dartmoor.
- Stud-book français du cheval Fjord.
- Stud-book du Poney Français de Selle.
- Stud-book français du poney Haflinger
- Stud-book français du poney Highland.
- Stud-book du poney Landais.
- Stud-book français du poney New Forest.
- Stud-book du poney Pottok.
- Stud-book français du poney Shetland.
- Stud-book français du poney Welsh.

Livre généalogique français des races de chevaux de trait

- Stud-book du trait Ardennais.
- Stud-book du cheval Auxois.
- Stud-book du cheval Boulonnais.
- Stud-book du cheval Breton.
- Stud-book du Cob normand.
- Stud-book du cheval de trait Comtois.
- Stud-book français du cheval de pure race Franches-Montagnes.
- Stud-book du cheval mulassier du Poitou.
- Stud-book du cheval Percheron.
- Stud-book du Trait du Nord.

Livre généalogique français des races d'ânes

- Stud-book de l'âne du Cotentin.
- Stud-book de l'âne Grand Noir du Berry.
- Stud-book de l'âne Normand.
- Stud-book de l'âne de Provence.
- Stud-book de l'âne des Pyrénées.
- Stud-book du Baudet du Poitou.
- Stud-book de l'âne Bourbonnais.

Annexe II : Critères de sélection et d'éligibilité au fonds EPERON



II - CRITERES DE SELECTION ET D'ELIGIBILITE DES PROJETS

(validés par le Comité d'Engagement du 10/09/2009)

Le présent document met à jour les critères de sélection des projets et de leur éligibilité au Fonds Éperon ; il traduit la doctrine élaborée par le Comité d'Engagement au cours des exercices 2005 à 2008.

2.1) Critères de sélection

Le principe est de sélectionner les dossiers à caractère novateur et structurant.

- Le caractère **novateur** est apprécié au regard de l'originalité de l'action ou de l'équipement et de son effet d'entraînement pour la filière à l'échelon national ou local.

Le Comité d'Engagement évalue l'intérêt des projets d'équipements en fonction de la distance de projets ou de réalisation similaires ; il veille à éviter les effets de concurrence.

- Le caractère **structurant** est apprécié notamment en tenant compte des éléments suivants :

- l'intérêt collectif de la démarche attestée par la nature du projet et la mobilisation éventuelle de partenariats ;

- la rationalité économique du projet. Le comité accordera la plus grande attention aux perspectives d'autonomie financière. Ainsi, la prise en charge de frais de fonctionnement d'infrastructures cofinancées par le fonds est par principe écartée.

- la description des retombées attendues de la mise en œuvre du projet.

- Un dossier **récurrent** est exceptionnellement accepté s'il comporte des actions menées dans l'intérêt général, particulièrement structurantes pour l'ensemble de la filière (ex : U.N.I.C. / S.H.F.) et si elle requiert la reconduction d'un soutien pour atteindre sa pleine efficacité.

2.2) Critères d'éligibilité

- *Nature des projets*

Le Fonds Éperon participe au financement de projets intéressant la filière du cheval de sport, de loisir et de travail avec extension, sous certaines conditions aux chevaux de courses.

Fonds Éperon



Les projets présentés peuvent porter sur :

- des équipements (infrastructures liées à l'utilisation du cheval, installations, achat de matériel) ;
- des actions immatérielles (études de marché, formation, valorisation, promotion, etc...), visant une des finalités suivantes :

- développement des connaissances,
- actions à l'international,
- stratégie collective,
- mise en marché.

Les projets peuvent présenter un caractère **national** ou **régional** :

= **national** notamment lorsqu'il s'agit de projets présentés par des organismes dont le champ de compétences intéresse tout le territoire national ;

= **régional** dans les autres cas lorsque le rayonnement de l'équipement ou de l'action projetés justifie une instruction et une appréciation au niveau régional.

- **Conditions particulières d'éligibilité**

Pour certains projets, il importe de noter les conditions particulières mentionnées ci-dessous :

Pour les Equipements

TYPLOGIE DU PROJET	CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU FONDS ÉPERON	AUTRES SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT
Infrastructures		
Centre ou stade équestre	Oui, lorsque les installations ont une vocation polyvalente à intérêt général.	FNADT CNDS Collectivités territoriales
Hippodrome	Non, quand les installations concernent exclusivement le secteur des courses Oui, lorsque les installations situées sur l'hippodrome ont une vocation polyvalente (utilisation également pour la filière sport, loisir, travail)	Fonds commun des courses FNADT CNDS Collectivités territoriales

Fonds Éperon



Pôle hippique	Oui, si <ul style="list-style-type: none"> • constitué d'équipements permettant d'offrir des prestations diversifiées aux professionnels de la filière • l'usage n'est pas réservé exclusivement au propriétaire des lieux : les installations doivent faire l'objet d'une convention régissant leur gestion, leur entretien et leurs conditions d'accès et d'utilisation. • Le site justifie du soutien des organisations professionnelles. 	FNADT CNDS Collectivités territoriales
Carrière Manège	Oui, si dans un pôle hippique et convention d'utilisation signée avec les professionnels Non, si porteur privé et pas de convention d'utilisation	CNDS FNADT Collectivités territoriales
Etablissement d'enseignement	Non	FNADT Collectivités territoriales
Centre technique H.N. Station de mise en place	Non	Haras nationaux Collectivités territoriales
Matériel à usage collectif		
Matériel des Comités Régionaux d'Equitation	- nécessité de créer une CUMA - soutien financier CNDS et collectivités territoriales Le matériel fragile n'est pas éligible	CNDS Collectivités territoriales
Matériel de recherche	Oui, si à usage des professionnels Convention nécessaire	Collectivités territoriales

Pour les Actions

TYPLOGIE DU PROJET	CONDITIONS D'ELIGIBILITE AU FONDS EPERON
Connaissance	
Formation	Non, si objectif professionnel validé soit par un diplôme ou un titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, soit par l'exercice d'un métier reconnu Oui, si formation spécifique non dispensée par ailleurs
International	
International	Nécessité d'une validation préalable du projet par l'UNIC

Fonds Éperon



Développement des utilisations	
Equitation scolaire	Non
Compétition - Concours équestre	Une compétition équestre ne peut être soutenue qu'à titre exceptionnel, sous réserve d'observer les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- l'événement présente un caractère emblématique nouveau ;- la participation du Fonds Éperon permet un saut qualitatif significatif cautionné par la direction technique nationale (DTN) et les professionnels ;- la demande est unique, donc non reconductible.
Évènementiel Manifestations – Salons	Leur organisation n'est pas éligible. Toutefois si ces manifestations conduisent des opérations particulières à caractère innovant ou structurant, ces dernières peuvent être retenues.

2.3) Statut du demandeur

Les projets sont présentés par des organismes sans but lucratif pour la réalisation d'une action conduite au profit de l'intérêt général de la filière. Il peut être dérogé à cette règle - à titre exceptionnel - lorsqu'une entreprise est le support de la mise en œuvre d'une action collective.

NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME PORTEUR DE PROJET	CONDITIONS D'ELIGIBILITE
Association déclarée en préfecture avec N° SIREN ou SIRET	Oui, si le projet est innovant et structurant
Association locale de race	Non, Afin de respecter l'objectif de structuration, le porteur de projet doit être l'association nationale de race
Collectivité territoriale	Oui, si <ul style="list-style-type: none">• le projet est innovant et/ou structurant• une convention d'utilisation est signée avec les représentants professionnels (Conseil Régional des Chevaux)

Fonds Éperon



Entreprise privée	Non
Etablissement public	Oui, si <ul style="list-style-type: none">• le projet est innovant et/ou structurant• une convention d'utilisation est signée avec les représentants professionnels (Conseil Régional des Chevaux)

2.4) Conditions financières et règles d'examen

Le Fonds Éperon ne se substitue pas aux mécanismes financiers existants.

Tout projet présenté au Fonds Éperon doit être financé par ailleurs à 50 % **au minimum** pour pouvoir être éligible. L'autofinancement des structures présentant les projets ainsi que les cofinancements publics et privés sont pris en compte pour l'atteinte de ce seuil.

Aucun dossier régional n'est éligible s'il n'a fait l'objet d'un dépôt auprès d'un Conseil Régional des Chevaux, tenu d'émettre un avis sur tout projet qui lui est ainsi adressé et de transmettre le dossier au secrétariat du fonds dans des délais raisonnables. Les dossiers nationaux sont transmis par voie postale directement au secrétariat du fonds.

Au titre de leur rôle dans l'instruction des dossiers de la filière, les Conseils Régionaux des Chevaux peuvent recevoir une dotation annuelle, fixée par le Comité d'Engagement lors d'une réunion hors de la présence des membres siégeant au titre des Conseils Régionaux des Chevaux.

Annexe III : Kakemono en japonais édité à l'occasion de la victoire de Nino des Buissonnets aux Jeux Olympiques de Londres en 2012



LE SELLE FRANÇAIS

伦敦奥运会 冠军马



祝贺
塞拉法兰西马 *Nino des Buissonnets*
骑手 *Steve Guerdat* 先生
荣膺伦敦奥运会 冠军

Annexe IV: Réglementation du Stud Book Selle Français

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



REGLEMENT DU STUD-BOOK SELLE-FRANÇAIS

PREAMBULE

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription au stud-book du Selle Français ainsi que les normes de qualification et les conditions sanitaires applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du stud-book et approuvé par le Ministre chargé de l'agriculture après avis de la commission du livre généalogique. L'établissement public « Institut français du cheval et de l'équitation » (IFCE) est chargé de son application.

L'Association Nationale du Selle Français (ANSF), est agréée, par arrêté du 13 juin 2003, pour assurer l'orientation et l'amélioration génétique de la race Selle Français. Afin de réaliser cette mission, l'ANSF développe, dans le cadre d'un programme d'élevage, des services de caractérisation et d'évaluation des chevaux ainsi que des outils d'information génétique nécessaires à la gestion des accouplements. Ces services sont réservés aux sujets inscrits au programme d'élevage.

Ce programme d'élevage se traduit par des règles de sélection et de gestion des reproducteurs intégrées au présent règlement.

Les concours de race participent à la sélection et à la mise en valeur des reproducteurs Selle Français.

1. ORGANISATION GENERALE DU STUD-BOOK

Le stud-book français du cheval Selle Français comprend :

- 1) Un répertoire des étalons approuvés à produire dans la race.
- 2) Un répertoire des juments destinées à produire dans la race.
- 3) Un répertoire des poulains inscrits au titre de l'ascendance.
- 5) Un répertoire des animaux inscrits à titre initial.
- 6) Une liste des naisseurs de chevaux Selle Français.
- 7) Une liste des animaux exportés.

Lors de l'édition périodique du stud-book, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au stud-book dans la période de référence.

Les chevaux inscrits au stud-book du Selle Français en tant que SFA et SFB avant le 1er janvier 2009 sont considérés comme SF.

2. INSCRIPTION AU STUD-BOOK

Les inscriptions au stud-book du Selle Français se font au titre de l'ascendance ou à titre initial.

Pour les chevaux inscrits sur ascendance (y compris à titre rétroactif) ou à titre initial, des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, la descendance, les indices, les index, et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles ...) peuvent être créées et délivrées selon les modalités décrites dans le règlement technique de l'ANSF.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



2.1 Inscription sur ascendance

Pour être inscrit au stud-book du Selle Français, tout produit doit être issu :

- de deux reproducteurs SF ou
- d'un reproducteur SF et d'un facteur de SF ou
- d'un étalon approuvé SF et d'une jument labellisée SF

2.1.1 Conditions pour l'inscription sur ascendance

2.1.1.1 Conditions obligatoires en vue de l'inscription automatique

- 1- être issu d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon approuvé à produire en Selle Français conformément au chapitre 4 ;
- 2- avoir été déclaré à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent sa naissance ;
- 3- avoir été identifié par relevé de signalement et pose de transpondeur conformément à la réglementation en vigueur et avoir reçu à la déclaration de naissance un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « D » en 2013 ;
- 4- la jument mère du produit, s'il s'agit de son premier produit SF, doit avoir été soumise à un typage ADN avant l'immatriculation de son produit ;
- 5- avoir été soumis à un contrôle de filiation compatible par génotype lorsque le produit est issu d'une méthode de reproduction artificielle ;
- 6- avoir fait l'objet lors de sa déclaration de naissance par son naisseur ou lors de sa demande d'inscription par son propriétaire au stud-book SF du paiement d'un droit d'inscription au profit de l'ANSF selon les modalités définies à l'article 7.

2.1.1.2 Inscription des produits conçus ou nés hors de France

- Pour les produits nés en France mais conçus à l'étranger, issus d'auteurs déjà inscrits, l'inscription est obtenue sur déclaration à l'IFCE dans les 15 jours qui suivent la naissance du produit.
- Pour les produits nés hors de France d'auteurs déjà inscrits, lorsqu'il n'existe pas dans le pays de naissance d'organisme reconnu par la commission du stud-book du Selle Français, l'inscription est obtenue sur demande du naisseur adressée au SIRE avant le 31 décembre de l'année de naissance du produit.
- Les produits inscrits à la naissance à l'étranger par un organisme reconnu par la commission du stud-book du Selle Français, dont la liste figure en annexe I, sont enregistrés comme nés à l'étranger au fichier central des équidés. Les initiales du pays de naissance figurent à la suite du nom. Les éléments permettant leur enregistrement doivent être communiqués au SIRE, avant le 31 décembre de l'année de naissance.

Dans les 3 cas, la commission du stud-book sera sollicitée le cas échéant sur l'approbation du père et sur les dossiers individuels.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



2.1.1.3 Techniques artificielles de reproduction

Les produits issus d'insémination artificielle ou de transfert d'embryons sont inscriptibles au stud-book du Selle Français.

La semence congelée d'un étalon mort approuvé, ou d'un étalon castré postérieurement à son approbation, peut être utilisée, pour produire des chevaux inscriptibles au stud-book du Selle Français.

2.1.2. Inscription par effet rétroactif

Est inscriptible au stud-book du Selle Français, sur demande du propriétaire et moyennant le paiement de la contribution fixée par le conseil d'administration de l'ANSF en plus de la contribution sur livret :

- Tout produit « Cheval de selle » ou « Origine constatée » issu d'un père SF approuvé à produire en SF, né avant que sa mère ne soit reconnue comme facteur de Selle Français.
- Tout produit né CS ou OC issu d'une mère SF, facteur de SF ou labellisée SF, et d'un père approuvé à produire Selle Français postérieurement à l'édition du carnet de saillie.
- Tout produit né CS ou OC issu d'un père approuvé à produire en SF et d'une jument labellisée SF postérieurement à la saillie.

La demande est à adresser à l'ANSF.

2.2 Inscription à titre initial

Un dossier peut-être présenté par le propriétaire à l'ANSF pour inscription à titre initial au stud-book du Selle Français, d'un cheval de selle (CS) ou d'origine constatée (OC) présentant les caractéristiques suivantes :

- soit être issu de deux parents facteurs de SF ;
- soit être issu d'un étalon ayant disposé des performances requises au paragraphe 4.4 à un moment quelconque de sa vie et avoir fait l'objet d'une évaluation positive des experts de l'ANSF ;
- soit être lui-même titulaire d'un indice minimum de 110.

Aucun des deux reproducteurs ne devra être d'origine non constatée.

La demande doit être accompagnée d'un dossier comportant les pièces fixées par l'annexe II du règlement du stud-book et de la contribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'ANSF.

L'inscription à titre initial est prononcée au vu d'une évaluation du cheval en modèle et allures, selon les modalités prévues dans le règlement technique des concours d'élevage Selle Français. Il doit obtenir au moins 50 % du maximum de points.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



3. SELECTION DES POULINIÈRES

Des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, la descendance, les indices, les index, et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles...) peuvent être créées et délivrées selon les modalités décrites dans le règlement technique de l'ANSF.

3.1. Femelles facteurs de Selle Français

Sont considérées Facteur de Selle Français (notée FSF) :

- . Toute femelle Pur Sang, AQPS, Anglo-Arabe, Demi-sang Anglo-Arabe, Trotteur Français ou étranger.
- . Toute femelle CS ou OC issue de 2 reproducteurs inscrits à des stud-books reconnus par la WBFSH, ou issue d'un reproducteur inscrit à un stud-book reconnu par la WBFSH et d'un reproducteur Pur Sang ou AQPS.
- . Toute jument appartenant à une race étrangère de chevaux de selle reconnue dans l'Union européenne ou par la WBFSH et immatriculée au SIRE.
- . Les juments Arabe, Demi-sang Arabe, CS ou OC ayant obtenu un indice individuel en compétitions équestres (CSO, CCE ou dressage) supérieur ou égal à 110.
- . Les juments situées dans des pays ou des départements ou territoires d'outre-mer désignés par la commission du stud-book, n'ayant pas accès aux indices de compétition, et à qui la commission de stud-book aura attribué l'appellation Facteur de SF.

3.2. Femelles labellisées SF

A la demande de leur propriétaire, les femelles de races étrangères, de race Pur Sang, Anglo-arabe, Arabe ou Trotteur Français peuvent être labellisées SF, par une commission des juges de l'ANSF mandatée par la commission du stud-book, selon leur modèle, leur locomotion, leurs aptitudes sportives, leur généalogie et leurs performances.

Elles produiront en SF si elles sont croisées avec un étalon SF ou Facteur de SF. Les conditions de labellisation sont précisées dans le règlement technique de l'ANSF.

4. SELECTION DES ETALONS

4.1. Approbation des étalons, dispositions générales

Des qualifications reposant sur le modèle, les allures, les performances, les indices, les index et la génétique (courants de sang ; lignées maternelles...) sont délivrées selon les modalités décrites dans le règlement technique de l'ANSF.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



4.1.1. Etalons approuvés avant la monte 2008

Les étalons approuvés définitivement pour la production en Selle Français A ou B antérieurement à la monte 2008 sont approuvés à produire en SF sans limitation de durée.

L'approbation provisoire délivrée pour la production en SFA ou SFB reste valable sans changement de durée pour la production en Selle Français.

4.1.2. Demande d'approbation

- Toute demande d'approbation d'un étalon pour l'élevage Selle Français est à adresser à l'ANSF. Elle s'accompagne obligatoirement d'un dossier complet réunissant les informations figurant en annexes II et III. L'ANSF en accuse réception et en transmet une copie à l'IFCE. L'ANSF dispose d'un droit de diffusion de ces informations relatives aux étalons approuvés à produire en Selle Français.

- Les étalons de Pur Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-arabe, Demi-sang Anglo-arabe, Demi-sang Arabe, et Selle Français ainsi que les étalons de races étrangères évalués selon les modalités prévues par le programme d'élevage du Selle Français, peuvent être approuvés pour produire au stud-book du Selle Français.

Cette disposition concerne également les mâles « Cheval de selle » ou « Origine constatée ».

Les critères pour l'approbation reposent sur :

- les performances : celles-ci peuvent s'obtenir soit en courses, soit en compétitions équestres officielles dans l'une des trois disciplines olympiques : saut d'obstacles, dressage, concours complet, soit exceptionnellement dans les autres disciplines sportives (hunter, endurance, attelage ...). selon les § 4.2, 4.3 et 4.4.
- les données génétiques : généalogie, courants de sang, lignées...

Un candidat étalon ne peut se présenter, pour l'approbation, plus d'une fois par an ou par saison de monte en cours ou qui va débiter.

- La commission du stud-book décide de l'approbation sur avis de la commission d'approbation. Cette approbation ne devient effective (enregistrement dans la base SIRE permettant l'édition d'un carnet de saillie pour produire au stud-book du Selle Français) et n'est notifiée par l'IFCE que lorsque cet institut dispose :

- de la décision de la commission du stud-book SF ;
- du dossier sanitaire décrit à l'annexe III ainsi que de la grille d'évaluation morphologique réalisée lors des sessions d'approbation.

Certains chevaux peuvent être approuvés au titre de performances exceptionnelles. L'approbation ne devient effective que lorsque les conditions du paragraphe ci-dessus sont remplies.

4.1.3. Règles d'approbation

- Quelle que soit leur race, les étalons approuvés pour produire en Selle Français, le sont provisoirement pendant une période de 7 années à partir de l'année de délivrance du 1^{er} carnet de saillie.

Cette approbation fait ensuite l'objet d'un réexamen par la commission du stud-book du Selle Français. Elle peut soit être confirmée en approbation à titre définitif, soit être retirée au vu des performances sportives du sujet et de la qualité de sa production.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



Tout étalon qui verrait son approbation retirée et dont les performances ultérieures ou celles de sa descendance se révéleraient de qualité (du niveau des articles 4.4) pourrait voir son cas réexaminé par la commission du stud-book et son approbation restituée. Les éventuels produits nés pendant la période d'interruption d'approbation seront alors réintégrés dans le stud-book SF sur demande de leur propriétaire dans les conditions de l'inscription à titre rétroactif.

- Les propriétaires d'étalons ne pouvant être évalués sur leurs aptitudes sportives en raison d'une affection accidentelle, peuvent déposer une demande auprès de la commission du stud-book pour être autorisés à les présenter devant la commission d'approbation.

Après examen par la commission d'approbation et si la qualité de leur modèle et de leur génétique le justifie, la commission du stud-book pourra donner une approbation à un étalon pour faire la monte pour un nombre de cartes limité par an. Cette approbation s'applique de manière provisoire comme mentionné précédemment.

La commission du stud-book décidera du maintien ou non de l'approbation en fonction de la qualité de la production.

4.2. Approbation des étalons issus de la Course

Les chevaux ayant été placés ou gagnants en courses peuvent être examinés par la commission d'approbation.

Cette présentation doit se faire en main et sous la selle.

Ils doivent obtenir au moins 65 % du nombre maximal de points lors de l'évaluation du modèle et des allures selon les grilles d'évaluation de l'ANSF en vigueur.

4.3. Approbation par les disciplines sportives des étalons Selle Français, Pur Sang, AQPS, Trotteur Français, Arabe, Anglo-Arabe, Demi-sang Anglo-Arabe, Demi-sang Arabe, Cheval de selle

4.3.1. Conditions d'approbation pour les mâles de 2 et 3 ans

- Mâles Selle Français :

Pour être approuvé à l'âge de 2 ans et pouvoir produire au stud-book du Selle Français, un mâle SF doit avoir participé avec succès au cycle de sélection des candidats étalons : épreuves qualificatives et finale nationale annuelle, selon les critères et modalités définis annuellement par l'ANSF dans le règlement technique des concours d'élevage.

En fonction des besoins de la race et de la qualité des chevaux présentés, environ 10 à 20 % des finalistes de 2 ans recevront un avis favorable pour leur approbation.

Cette approbation n'est valable que pour l'année de monte à trois ans.

Pour que cette approbation soit confirmée à 3 ans et devienne valable pour les 6 années restantes, les étalons approuvés à 2 ans doivent participer l'année suivante, à la finale des mâles de 3 ans sans obligation de participer aux épreuves qualificatives. Ils doivent alors participer aux sessions de testage et satisfaire aux conditions d'approbation.

Pour être approuvés à l'âge de 3 ans et pouvoir produire au stud-book du Selle Français, un mâle SF doit participer avec succès au cycle de sélection des candidats étalons : épreuves qualificatives, et finale nationale annuelle et session de testage selon les critères et modalités définis annuellement par l'ANSF dans le règlement technique des concours d'élevage.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



En fonction des besoins de la race et de la qualité des chevaux présentés, environ 25% à 40% des finalistes de 3 ans recevront un avis favorable pour leur approbation.

Cette approbation peut être modulée par le biais du nombre de cartes de saillies accordée suivant le stade de la sélection, en fonction des résultats obtenus et conformément au règlement technique des concours d'élevage. L'approbation est provisoire pour 7 ans conformément au § 4.1.3.

- **Mâles Pur Sang, AQPS, Anglo-arabe :**

Pour être approuvés à l'âge de 2 et 3 ans et pour pouvoir produire au stud-book du Selle Français, un mâle doit participer avec succès, selon les mêmes conditions que les mâles SF, aux épreuves qualificatives régionales, à la finale et aux sessions de testage SF (à 3 ans), et recevoir un avis favorable de la commission du stud-book. Cette approbation est provisoire pour 7 ans conformément au § 4.1.3.

4.3.2 Conditions d'approbation pour les mâles de 4 ans et plus

Pour être approuvé à partir de l'âge de 4 ans et pour pouvoir produire au stud-book du Selle Français, un étalon SF, ou des autres races ou registres énumérés au 4.3. doit être évalué par la commission d'approbation Selle Français.

4.3.2.1 Références exigées pour une présentation devant la commission d'approbation

Pour être examiné par la commission d'approbation, un étalon doit :

- Soit à l'âge de 4 ans, avoir participé aux épreuves des finales des cycles classiques de la Société Hippique Française, dans les disciplines du CSO, du CCE, du dressage et du hunter ; ou avoir obtenu sur performances propres en compétitions équestres un indice supérieur ou égal à 115.
- Soit à l'âge de 5 ans, avoir été qualifié pour les épreuves des finales des cycles classiques de la Société Hippique Française, dans les disciplines du CSO, du CCE, du dressage et du hunter ; ou avoir obtenu sur performances propres en compétitions équestres un indice supérieur ou égal à 125.
- Soit à l'âge de 6 ans, avoir été qualifié pour les épreuves des finales des cycles classiques de la Société Hippique Française, dans les disciplines du CSO, du CCE, du dressage et du hunter ; ou avoir obtenu sur performances propres en compétitions équestres un indice supérieur ou égal à 135.
- Soit à l'âge de 7 ans et plus avoir obtenu sur performances propres en compétitions équestres un indice supérieur ou égal à 140.

4.3.2.2. Déroulement de l'évaluation par la commission d'approbation

La commission d'approbation évalue les candidats sur leurs aptitudes sportives, leur locomotion et leur modèle.

L'examen des aptitudes sportives est réalisé lors des finales de jeunes chevaux ou lors d'épreuves sélectionnées ou lors de commissions réunies spécialement.

L'examen du modèle, de la locomotion et des aptitudes sportives est réalisé lors de ces manifestations conformément au règlement technique de l'ANSF.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



Cette évaluation est complétée par les informations sur la santé (notamment le statut ostéo-articulaire jusqu'à l'âge de 15 ans), et les données généalogiques.

Peuvent être dispensés de la présentation montée et être présentés en main sur demande justifiée de leur propriétaire :

- . les chevaux âgés de plus de 15 ans
- . les étalons souffrant d'une affection accidentelle rendant cette présentation impossible.

L'évaluation se fait selon les lignes directrices précisées dans le règlement technique de l'ANSF. La commission d'approbation émet un avis qu'elle transmet à la commission du stud-book. Celle-ci décide ou non de l'approbation.

4.3.3. Approbation des étalons français stationnés à l'étranger

Les étalons des races mentionnées au 4.3 stationnés à l'étranger, inscrits à la naissance dans un stud-book reconnu de leur race, pourront être approuvés sur la décision de la commission du stud-book selle français, pour produire au sein du stud-book Selle Français. Celle-ci se prononce au vu d'un dossier mentionnant les informations selon les dispositions figurant en annexes II et III.

Les performances demandées sont du niveau de celles figurant aux § 4.3.2.1, 4.4.2.

Les dossiers sont reçus à l'ANSF. L'ANSF en transmet une copie à l'IFCE.

4.4. Approbation des étalons des stud-books de la WBFSH (World Breeding Federation for Sport Horses)

Les chevaux inscrits à leur naissance dans un stud-book reconnu par la WBFSH, peuvent être approuvés pour produire au stud-book du Selle Français, selon les dispositions suivantes.

L'approbation est provisoire pendant 7 ans, conformément aux dispositions du § 4.1.3.

4.4.1. Conditions d'approbation pour les mâles concourant en France

En CSO ou CCE :

Pour être examiné par la commission d'approbation, un étalon doit avoir au moins 7 ans et :

- Soit avoir obtenu sur performances propres en compétitions équestres un indice supérieur ou égal à 140.
- Soit remplir les conditions du § 4.4.2.

En dressage :

Les mâles concourant en France peuvent être approuvés selon les conditions fixées au § 4.3.2. ou selon les conditions précisées au § 4.4.2.

4.4.2 Mâles stationnés à l'étranger :

Les mâles stationnés à l'étranger peuvent être examinés par la commission d'approbation Selle Français puis approuvés par décision de la commission du stud-book si :

en CSO

- A 7 ans, ils ont été classés dans les 10 premiers d'un championnat national ou international de jeunes chevaux ou du « circuit futur Elite de la SHF »,

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



- ou à 8 ans et plus, ils ont obtenu, eux-mêmes ou leur production, les performances suivantes :
 - * avoir été classés 3 fois dans les 8 premiers d'un grand prix international en CSI *** et plus, CSIO, CSI W,
 - * ou avoir été classés dans les 8 premiers d'un Championnat du Monde, Championnat d'Europe, Jeux Olympiques, et finale de la coupe du monde.
 - * ou dont deux produits figurent dans les 2.000 premiers du classement mondial WBFSH.

ou en CCE

- A 7 ans, ils ont été classés dans les 10 premiers d'un championnat national ou international de jeunes chevaux,

- ou à 8 ans et plus, ils ont obtenu, eux-mêmes ou leur production, les performances suivantes :
 - * avoir été classés au moins 1 fois dans les 8 premiers d'un CCI ***, Championnat du Monde, Championnat d'Europe, Jeux Olympiques
 - ou dont deux produits figurent ou ont figuré au classement mondial WBFSH.

ou en Dressage

- * sont approuvés étalons dans la section principale de leur stud-book d'origine ou d'un stud-book reconnu par la WBFSH
- et :
- Entre 3 et 4 ans, ils ont figuré parmi les 5 premiers du testage de leur stud-book,
- ou entre 5 et 7 ans, ils ont été classés dans les 10 premiers d'un championnat national ou international de jeunes chevaux ou dans les 3 premiers du « circuit futur Elite de la SHF »,
- ou à 8 ans et plus, ils ont obtenu, eux-mêmes ou leur production, les performances suivantes :
 - * avoir été classés dans les 8 premiers d'une épreuve St Georges ou Inter1 ou d'un niveau supérieur
 - * ou avoir au moins 4 produits participant à l'épreuve finale d'un championnat national jeunes chevaux de 4, 5 ou 6 ans ou dont deux produits figurent dans les 2.000 premiers du classement mondial WBFSH.

4.5 Approbation des étalons présentés par une antenne Selle Français :

La sous-commission internationale désignée par la commission de stud-book SF décide des approbations des étalons proposés par une antenne SF conformément au §5.1.5.

Lorsque cela est nécessaire, les dossiers individuels sont présentés en commission du stud-book.

4.6. Délivrance des carnets de saillie :

A partir de la saison de monte 2013, la délivrance annuelle des carnets de saillie pour la production en SF se fera à titre onéreux au profit de l'ANSF, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'ANSF.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



Le non paiement de ce montant entraîne de facto la non délivrance des carnets de saillie pour la production dans la race Selle Français.

Par ailleurs, l'IFCE ne peut délivrer les carnets de saillie que lorsqu'il est en possession du dossier sanitaire décrit en annexe V.

5. COMMISSION DU STUD BOOK - COMMISSION D'APPROBATION

5.1. Commission du stud-book

5.1.1. Composition :

La commission du stud-book se compose de la façon suivante :

- Neuf membres représentant les éleveurs et les utilisateurs désignés par le Président de l'ANSF, dont le président de la commission et dont 1 membre de France Dressage, sur proposition du président de cet organisme.

Ces membres sont nommés pour une durée de 1 an renouvelable.

- Deux représentants de l'IFCE :

. le délégué national sport de l'IFCE ou un représentant de l'IFCE désigné par la Direction nationale et internationale, secrétaire.

. un représentant de l'IFCE désigné par la Direction des connaissances (DCO)

Siègent à titre consultatif :

- un représentant de France Galop, désigné par le président de cette association
- un représentant de l'ACA, désigné par le président de cette association
- un représentant de l'ANAA, désigné par le président de cette association
- un représentant de la SHF, désigné par le président de cet organisme
- un représentant de la FFE, désigné par le président de cet organisme
- un représentant de l'INRA
- un représentant de l'étalement privé désigné par le président de l'ASEP

Avec l'accord du Président, la commission peut également s'adjoindre des experts avec voix consultative.

5.1.2. Missions :

La commission du stud-book du Selle Français est chargée :

- a) de déterminer la politique d'amélioration génétique et de sélection de la race Selle Français ;
- b) de proposer toute modification au présent règlement et à ses annexes, en particulier de définir les règles relatives à l'approbation des étalons et à la sélection des femelles et aux contrôles sanitaires de la monte. Elles sont soumises à l'approbation du Ministre chargé de l'agriculture ;
- c) de valider le programme d'élevage de la race Selle Français et ses applications et formuler toute proposition relative à l'amélioration de la sélection et la valorisation du Selle Français ;
- d) de prononcer l'approbation des reproducteurs aptes à reproduire dans la race ou leur ajournement. Les motifs de l'ajournement doivent figurer au procès-verbal. L'ajournement des candidats étalons

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



est prononcé pour une année au plus, et au moins pour la saison de monte en cours ou qui va débiter. Ces décisions sont notifiées aux propriétaires des candidats étalons par l'IFCE ;

e) de statuer si nécessaire sur l'attribution de la labellisation Selle Français pour les juments présentées. Les motifs de l'ajournement éventuel doivent figurer au procès-verbal ;

f) de se prononcer sur les cas particuliers de l'application du présent règlement qui lui sont soumis par l'IFCE.

Elle peut être consultée par le Ministre chargé de l'agriculture sur toute question relative à l'élevage et à la sélection des équidés.

5.1.3. Règles de fonctionnement :

La commission se réunit sur convocation écrite transmise par courrier ou par voie électronique, à la demande de son Président ou d'une majorité de ses membres. Ses décisions ou recommandations ont un caractère public, mais les délibérations sont confidentielles.

La commission se réunit au moins une fois par an.

La commission délibère valablement si 8 au moins de ses membres ayant voix délibérative, sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne peut disposer que d'un pouvoir au maximum en plus de sa voix. En cas d'égalité des voix lors de votes, celle du Président est prépondérante.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

5.1.4. Sous-commission sanitaire du stud-book Selle Français

La sous-commission sanitaire est placée sous l'autorité du Président de la commission du stud-book Selle Français. Elle est composée de trois vétérinaires désignés respectivement par :

- le Président de l'ANSF (2)
- L'IFCE (1)

Et un représentant des étalonniers particuliers (ASEP)

Le Président de la commission du stud-book désigne le responsable de la sous-commission sanitaire.

La sous-commission sanitaire intervient :

- dans les régularisations sanitaires de dossiers d'approbation,
- dans les dossiers des étalons excréteurs du virus de l'artérite virale,
- lors de déclaration d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement du stud-book notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

5.1.5 : Sous-commission internationale :

La sous-commission internationale est placée sous l'autorité du Président de la commission du stud-book Selle Français. Elle est composée de 4 membres désignés par la commission du stud-book Selle Français et d'un représentant de l'IFCE.

Le Président de la commission du stud-book désigne le responsable de la sous-commission internationale.

Sous l'autorité de la commission du stud-book, la sous-commission internationale :

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



- examine les dossiers des chevaux candidats à l'approbation à l'étranger,
- décide de l'approbation des étalons à l'étranger,
- examine, lorsque cela est nécessaire, les dossiers individuels internationaux (poulains nés à l'étranger, juments reproductrices),
- rend compte à la commission du stud-book des décisions prises sur les différents dossiers.

5.2. Commission d'approbation

5.2.1. Composition de la commission d'approbation.

La commission d'approbation est composée :

- . d'au moins 4 membres désignés par le Président de l'ANSF,
- . dont au moins un représentant de l'IFCE, secrétaire, qui établit le procès-verbal d'évaluation.

La commission est présidée par un représentant de l'ANSF qui a voix prépondérante en cas d'égalité des voix lors de votes.

5.2.2. Rôle de la commission d'approbation

La commission d'approbation :

- . examine les dossiers des chevaux satisfaisant aux conditions d'accession à la commission d'approbation chargée de l'évaluation,
- . réalise l'évaluation des candidats lors des compétitions et des rassemblements,
- . prononce un avis qu'elle transmet à la commission du stud-book en charge de prononcer l'approbation ou l'ajournement des candidats.

6. EXAMEN ONEREUX DES ANIMAUX

L'instruction de dossiers individuels et les examens d'animaux par les commissions peuvent se faire à titre onéreux au profit de l'ANSF, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'ANSF.

7. DROITS D'INSCRIPTION AU STUD-BOOK

A partir des naissances 2009, l'inscription des produits au stud-book Selle Français au titre de l'ascendance, à titre initial se fera à titre onéreux au profit de l'ANSF, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration de l'ANSF.

Pour les inscriptions au titre de l'ascendance, le non paiement de cette inscription à la naissance entraîne de facto la non inscription du produit au stud-book Selle Français. Ce produit pourra être inscrit au stud-book du Selle Français ultérieurement moyennant un droit d'inscription ré-évalué.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE I STUD-BOOKS ETRANGERS RECONNUS

SELLE FRANÇAIS

France

Antenne : SFNA (Etats-Unis, Canada et Mexique) :

Les étalons sont approuvés à produire en SF, les juments sont labellisées SF et les produits sont enregistrés SF par l'antenne américaine de l'ANSF selon un règlement de stud-book adapté aux conditions d'élevage et selon un programme d'élevage spécifique disponible sur demande auprès de l'ANSF.

RACES ETRANGERES DE CHEVAUX DE SPORT

Stud-books reconnus par la WBFSH et l'Union européenne

PUR SANG ANGLAIS

Stud-books approuvés par l'ISBC

PUR SANG ARABE

Stud-books reconnus par la WAHO

ANGLO ARABE

Stud-books reconnus par la CIAA

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE II
DOSSIERS TYPE POUR UNE DEMANDE D'EXAMEN EN COMMISSION DU STUD-BOOK, EN COMMISSION D'APPROBATION, DE LABELLISATION OU D'INSCRIPTION A TITRE INITIAL

Demande d'examen en commission d'approbation ou de qualification ou de labellisation ou d'inscription à titre initial.

Bulletin d'engagement Dossier à transmettre à : ANSF, 56 avenue Henri Ginoux, BP 105 – 92124 Montrouge cedex.

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de l'ANSF.

Pour tout dossier, joindre :

- . **Origines** : copie recto-verso du certificat d'origine, avec au moins 3 générations.
- . **Performances** : Finales Cycles Classiques, mentions obtenues, indices et éventuellement autres performances pour les chevaux ayant concouru en France.
 - à défaut de performances en France :
 - . **Pour les mâles** : relevé précis établi par la FEI des épreuves et des classements,
 - . **Pour les femelles et les hongres** : relevé précis établi par la Fédération Nationale du pays de performance, indiquant les épreuves, les classements, et les correspondances de cotes d'obstacles.

Production : si besoin est, relevé complet de la production, avec le cas échéant, les gagnants et leur niveau de gains ou indices (comme ci-dessus).

Collatéraux : si besoin est, relevé des performances (comme ci-dessus).

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE III DOSSIER ET PROTOCOLE SUR LE STATUT OSTEO ARTICULAIRE POUR LES CANDIDATS ETALONS

1. Statut ostéo-articulaire

Ce statut est demandé pour les étalons de moins de 16 ans.

Doit être fournie l'interprétation du CIRALE de l'ensemble des radios selon le protocole 2002 d'examen radiographique de l'appareil locomoteur des chevaux qualifiés, établi par le Pr. JM DENOIX (CIRALE)

PROTOCOLE

Les propriétaires feront procéder à l'examen radiographique de leurs chevaux par le vétérinaire de leur choix.

Chaque cliché réalisé devra porter les éléments d'identification suivants :

- nom du cheval, nom de son propriétaire, date d'examen, identité du vétérinaire.

Ils devront être de qualité suffisante pour permettre une lecture fiable ; sinon ils devront être refaits afin d'obtenir un dossier radiographique complet pour chaque cheval.

Pour être examinés les dossiers devront être **d'emblée complets.**

Matériel nécessaire

- Détomidine (DOMOSÉDAN N.D) ou équivalent pour la sédation d'animaux difficiles à manipuler

- 1 appareil portable pouvant produire 70 kV et 12 mAs en moins de 0.4 seconde

- 1 couple film- écran assez sensible :Ecran Quanta fast détail - film Cronex 4 ou couple équivalent T mat G-Lanex médium ou fast ; écran T8-film XD)

- 6 à 10 cassettes équipées d'écrans

- 1 grille rapport 8 ou 6, lames parallèles (pour les pieds de face)

- cales de positionnement (face et profil du pied)

- tabliers et gants de protection anti – X

- savon neutre (colmatage des lacunes de la fourchette pour les pieds de face)

- matériel d'identification (nom du vétérinaire, du cheval, côté D ou G) ; mettre toujours les lettres D et G du côté latéral sur les clichés de face.

Contention des Animaux

- Sédation si nécessaire

- 2 aides minimums

- Tord-nez

Locaux (adapter aux circonstances locales)

- 1 local A minimum 5m X 6m, sol plan régulier accessible aux chevaux

- 1 local B permettant l'obscurité complète, à proximité du local A pour le chargement et le déchargement des cassettes. Les films peuvent être stockés dans des boîtes étanches à la lumière et développés ensemble dans un deuxième temps. Dans ce cas, faire attention à l'identification des chevaux.

- 1 alimentation en 220 volts non saturée.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



□ **Prise de clichés**

Pour opérer dans de bonnes conditions de calme et de décontraction, indispensables à la qualité des clichés et à la radioprotection du personnel, la durée nécessaire à la réalisation des 12 clichés sur un cheval peut être évaluée à 45 mn. Il semble peu opportun d'envisager de faire l'examen de plus de 10 chevaux par jour. Il peut être souhaitable de disposer sur place d'un maréchal-ferrant pour déferer et commencer la préparation des pieds antérieurs.

□ **Déroulement des opérations**

- le développement se fera si possible, dans une clinique vétérinaire (ou un site hospitalier ou dans une clinique humaine) pourvu d'une développeuse automatique ;
- les clichés radiographiques seront à adresser, pour lecture et interprétation, **au CIRALE.**

Si le développement peut se faire sur place, et si les clichés sont insuffisants ou si des anomalies radiographiques sont constatées, des incidences complémentaires pourront être à nouveau réalisées sur les régions anatomiques correspondantes.

Pour les étalons stationnés à l'étranger

Pour les étalons déjà approuvés dans leur stud-book d'origine, la commission du stud-book accepte les documents et les certificats fournis pour l'approbation dans la race d'origine, à condition qu'ils soient jugés suffisants, interprétables et précis par les experts français par rapport à ce qui est demandé pour des étalons Selle Français. Dans le cas d'un dossier insuffisant (ostéo-articulaire) la commission du stud-book se réserve le droit de demander des examens complémentaires.

Pour les étalons étrangers sollicitant une approbation uniquement dans la race Selle Français, le protocole est identique à celui des candidats Selle Français.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE III bis

REGIONS DEVANT FAIRE L'OBJET D'EXAMEN RADIOGRAPHIQUE SUR LES CHEVAUX QUALIFIES

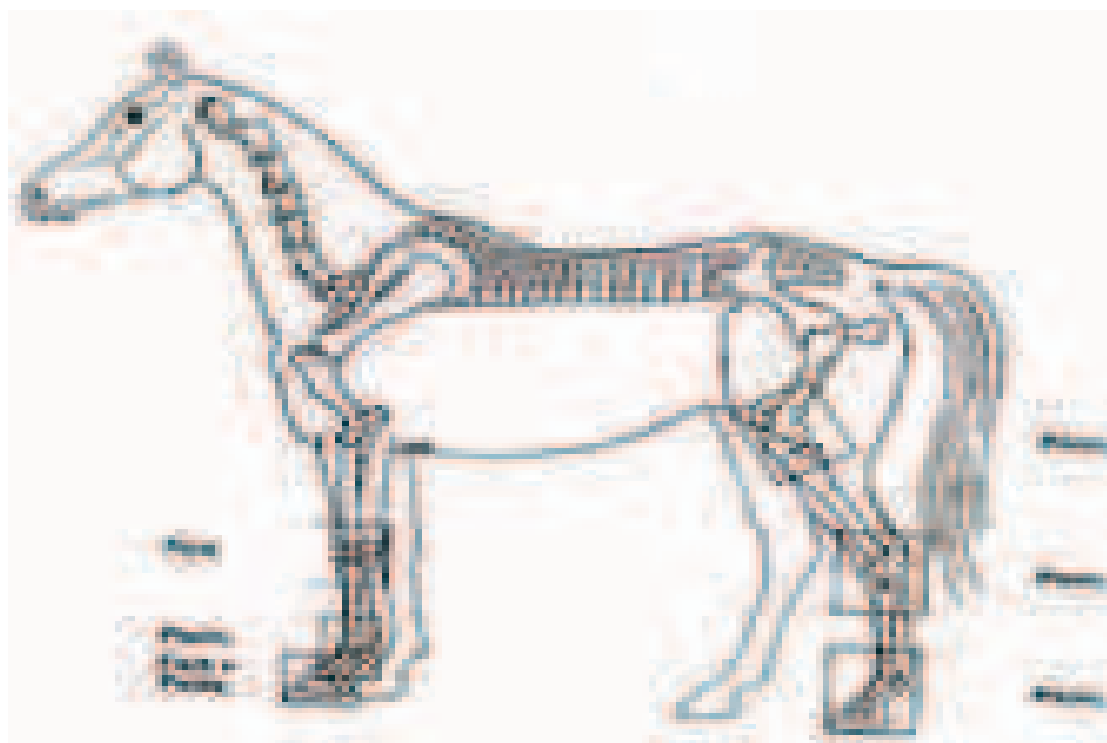
Pour des raisons économiques, l'obtention des 14 prises de vue peut se faire sur 8 à 10 films de format 24X30 (ou 30X40).p

REGIONS	INCIDENCES	FILM 24 X 30	
PIEDS ANTERIEURS	F	1 (D + G)	
	P	1 G Pied + Boulet	1 D Pied + Boulet
BOULETS ANTERIEURS	P		
CARPES	F	1 (D + G)	
DOIGTS POSTERIEURS	P	1 OU 2	
JARRETS	P	1 OU 2	
GRASSET	P (ou OCL)	2	

Légendes : F : cliché de face ; P : cliché de profil

OCL : incidence oblique caudo-latérale.

Quand 2 prises de vue sont réalisées sur le même film, protéger la plage non exposée avec un cache en plomb



CLICHES RADIOGRAPHIQUE A EFFECTUER SUR LES MEMBRES DROITS ET GAUCHES

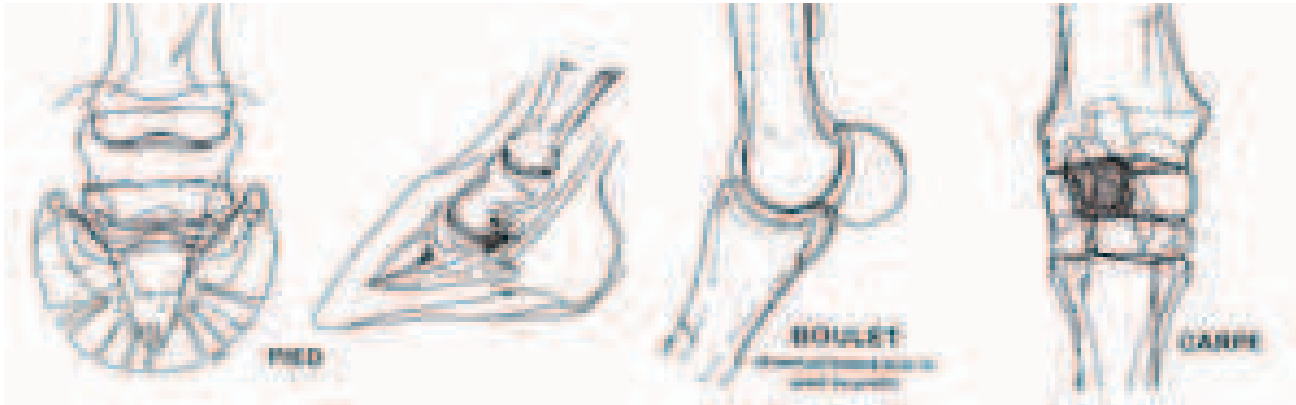
Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

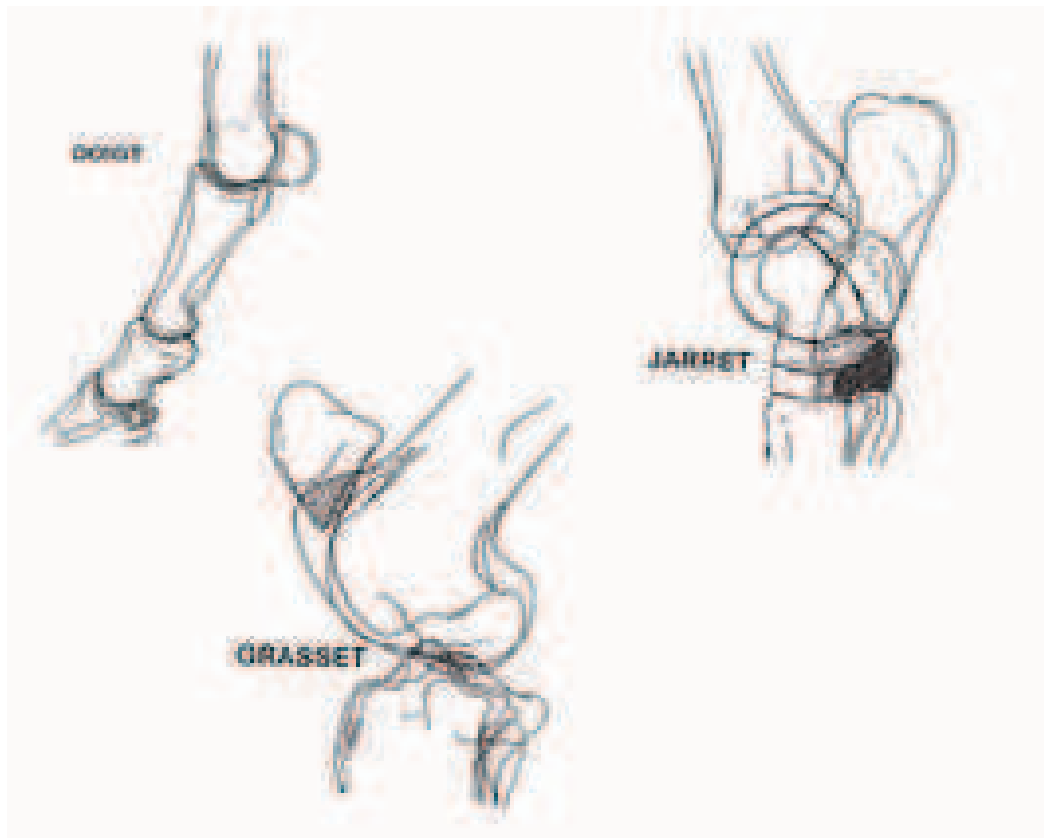
Pierre SCHWARTZ



CLICHES A REALISER SUR CHAQUE MEMBRE ANTERIEUR



CLICHES A REALISER SUR CHAQUE MEMBRE POSTERIEUR



Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE IV ORGANISATION DU PROGRAMME D'ÉLEVAGE

I) Caractéristiques du programme d'élevage

Sélection génétique, conduite d'élevage, préparation et valorisation des jeunes chevaux constituent trois secteurs d'actions pour conduire un programme d'élevage. Ce qui suit concerne l'amélioration génétique.

Détermination des objectifs de production,

Une caractérisation du marché a permis de définir les principaux objectifs de production :

Performances sportives
Modèle et allures (conformation et locomotion)
Aptitudes à l'utilisation (caractère, facilité)
Longévité sportive
Santé, qualités de reproduction

Amélioration génétique,

Un programme d'amélioration génétique contribue à atteindre ces objectifs. Il comporte deux étapes :

Le SCHEMA DE SELECTION recouvre la **caractérisation des reproducteurs** selon ces objectifs de sélection, et le **choix des reproducteurs**, qui relève par exemple des procédures d'approbation, de confirmation ou de qualifications des reproducteurs, figurant au règlement du stud book.

Cette démarche est complétée par *L'UTILISATION DES REPRODUCTEURS*, portant notamment sur la diffusion de l'information et le conseil aux accouplements.

II) Services proposés

L'établissement des indices et index sur performances est un outil de caractérisation transversal aux races, et dont le Selle Français poursuivra l'utilisation.

En revanche, la caractérisation sur d'autres critères est à établir : grilles d'évaluation, morphométrie, statut ostéo-articulaire des étalons, etc.... Ces caractérisations passent par une inscription des sujets au programme d'élevage.

Les sujets inscrits au programme d'élevage seront caractérisés progressivement selon les objectifs définis. (Index, indices, grille d'évaluation, morphométrie, statut ostéo articulaire des étalons, etc...)

Des outils de conseil aux accouplements seront développés : fiches individuelles étalon et jument, bilan génétique d'élevage, etc..

Les encouragements de l'IFCE, au service de l'amélioration génétique du Selle Français, seront réservés aux sujets inscrits au programme d'élevage de cette race.

Une qualification des femelles pourra être instaurée afin de catégoriser les poulinières, d'identifier les meilleures à des fins génétiques et promotionnelles, et de contribuer aux accouplements raisonnés. La qualification des poulinières s'effectuera selon l'index génétique, les indices de performance, l'évaluation modèle et allures et l'appréciation de sa descendance.

III) Modalités d'inscription

Les barèmes et les modalités précises d'inscription relèvent de la décision du conseil d'administration de l'ANSF.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



ANNEXE V

CONDITIONS SANITAIRES POUR LES REPRODUCTEURS PRODUISANT DANS LE STUD-BOOK SELLE FRANCAIS

1. Dispositions générales

Pour être approuvé dans la race Selle Français, un étalon doit satisfaire aux conditions sanitaires du présent règlement.

La mise à la reproduction d'un étalon qui n'aurait pas satisfait à toutes les conditions sanitaires prescrites, pour produire au sein du stud-book Selle Français, engage la responsabilité conjointe du ou de ses propriétaires et de son étalonnier.

Les dispositions sanitaires prévues pour les étalons reproduisant en race Selle Français sont en tous points applicables aux bouter-train du haras.

Les prélèvements sont réalisés par un vétérinaire sanitaire sur un animal dont l'identité a été vérifiée, conservés dans de bonnes conditions notamment de température, expédiés selon la réglementation en vigueur pour les produits biologiques, dans un délai conforme aux exigences liées à l'analyse, vers un laboratoire agréé ou habilité selon le cas et analysés selon les méthodes autorisées par le Ministre chargé de l'agriculture.

2. Commission sanitaire

La commission sanitaire est placée sous l'autorité du Président de la commission du stud-book Selle Français. Elle est composée de trois vétérinaires dont deux sont désignés par l'Association Nationale du Selle Français et un par l'IFCE.

La commission sanitaire :

- se prononce sur la régularisation sanitaire des dossiers d'approbation ;
- suspend la monte en race Selle Français, des sujets concernés consécutivement à la déclaration d'un cas positif de maladie dont le contrôle est inscrit au présent règlement du stud-book ;
- peut s'adjoindre des experts;
- intervient lors de déclarations d'une des maladies dont le contrôle est inscrit au règlement du stud-book notamment pour aider le vétérinaire sanitaire, pour mener des enquêtes épidémiologiques, pour vérifier que les contrôles prévus sont réalisés, pour proposer le rétablissement de l'autorisation de reproduire et toutes autres mesures jugées pertinentes.

Les décisions prises par la commission sanitaire, notamment la suspension de la monte, sont notifiées par l'IFCE.

En tant qu'organe de suivi épidémiologique de la race, la commission sanitaire est immédiatement informée, de tout résultat positif de maladies dont le contrôle est inscrit au présent règlement, sur un cheval produisant dans la race. Le commanditaire de l'analyse autorise donc implicitement le laboratoire à transmettre ces résultats à la commission sanitaire qui est tenue d'en respecter la confidentialité.

3. Pour produire dans la race, les étalons sont soumis aux dépistages et vaccinations suivants :

1. **Recherche de l'anémie infectieuse des équidés**, par une épreuve d'immuno-diffusion en gélose (test de Coggins) avec résultat négatif, réalisée lors de la première saison de monte de l'étalon dans les trois mois précédant la demande de carnet, puis tous les trois ans avant le début de la

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



saison de monte. Des tests complémentaires pourront être exigés en fonction de la situation épidémiologique et sur instruction du ministre chargé de l'agriculture.

2. **Recherche de l'artérite virale équine**, par une épreuve de séroneutralisation avec résultat négatif à la dilution de 1/4 ou toute autre épreuve sérologique autorisée par le Ministre chargé de l'agriculture avec résultat négatif ; en cas de résultat positif à cette épreuve sérologique, une épreuve d'isolement viral ou toute autre épreuve virologique autorisée par le Ministre chargé de l'agriculture est effectuée sur un échantillon de sperme total de l'étalon donneur avec résultat négatif. La recherche de l'artérite virale équine est effectuée chaque année. Les prélèvements doivent être postérieurs au 1er décembre précédant la saison de monte.

Par dérogation, les étalons valablement vaccinés contre l'artérite virale équine et sans rupture vaccinale ne sont pas soumis aux épreuves sérologique et virologique prévues ci-dessus. Pour être reconnues valables, les vaccinations doivent être réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé et après un test sérologique négatif réalisé moins de trente jours avant la date de la première injection vaccinale. En cas de rupture vaccinale, la reprise de vaccination est considérée comme valable après un test virologique sur sperme négatif datant de moins de trente jours.

Les étalons présentant une épreuve virologique (recherche du virus ou de ses composants) positive sont reconnus excréteurs et ne sont pas autorisés à faire la monte. Toutefois, une dérogation peut être accordée, par le président de la commission du stud-book sur avis de la commission sanitaire sous réserve que la souche virale ne soit pas considérée comme pathogène par le laboratoire national de référence en la matière et sous réserve du respect d'un protocole technique garantissant la non-diffusion du virus et limitant la monte à un harem fermé.

3. **Recherche de la métrite contagieuse équine** par une épreuve de diagnostic bactériologique négative effectuée chaque année avant la saison de monte sur un écouvillon provenant de la fosse urétrale. Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte.
4. **Vaccination contre la grippe équine et la rhinopneumonie équine** réalisées par un vétérinaire selon les prescriptions de l'autorisation de mise sur le marché du vaccin utilisé.

4. Poulinières

Pour pouvoir être présentée à la saillie d'un étalon produisant dans le stud-book Selle Français, une jument Selle Français ou de toute autre origine doit remplir les conditions sanitaires exigées pour les étalons au paragraphe 4 ci-dessus, concernant les vaccinations contre la grippe équine.

5. Surveillance sanitaire

Pour les étalons

Les documents ou leurs photocopies, attestant des vaccinations et de l'observation des protocoles techniques de surveillance sanitaire doivent être adressés à l'IFCE à partir du 1^{er} décembre précédant le début de la saison de monte. La réception de l'intégralité de ces documents par l'IFCE conditionne la délivrance des cartes de saillie.

Ces documents ou leurs photocopies, sont également conservés sur le lieu de stationnement de l'étalon pendant trois ans.

Ils doivent être tenus à la disposition de toute personne mandatée par la commission sanitaire du Selle Français dont la composition, les missions et les règles de fonctionnement sont définies au paragraphe 2 ci-dessus.

Règlement approuvé le
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur du développement
rural et du cheval

Pierre SCHWARTZ



Pour les juments

Le document d'accompagnement attestant des vaccinations doit être présenté à la personne responsable de l'insémination, ou à toute personne habilitée, qui s'assure de leur conformité.
(A partir de 2007, toute jument ne remplissant pas les conditions de vaccination obligatoires ne pourra être présentée à la saillie).

Annexe V : Grilles de jugement du saut en liberté (A), du modèle (B) et des allures (C) des concours d'élevage Selle Français



GRILLE DE JUGEMENT DES CONCOURS D'ELEVAGE SELLE FRANÇAIS 2013

Aptitude à l'obstacle - SAUT EN LIBERTE

Noms des juges :

NOM DU CHEVAL	Note de 10 à 1	Critères (à entourer ou souligner)
		Se redresse, est capable de s'adapter, prend le temps de sauter, se rééquilibre rapidement <i>à éviter : arrive sur les épaules, désuni, précipite, ne s'adapte pas, se rééquilibre tardivement</i>
		Puissant, poussée des jarrets, monte son garrot, prend de la trajectoire, décompose son saut <i>à éviter : manque de moyens, saute à plat, besoin de vitesse, trajectoire tombante, creuse son dos</i>
		Monte ses genoux, souple, dégage les postérieurs, régulier, malin - appliqué, corrige bien <i>à éviter : avant bras sous lui, se vrille, a du mal à se rapprocher, ne corrige pas</i>
		Réactif, léger, serein, énergique <i>à éviter : lourd, lent, en désordre, rétif</i>
		Critères
		Se redresse, est capable de s'adapter, prend le temps de sauter, se rééquilibre rapidement <i>à éviter : arrive sur les épaules, désuni, précipite, ne s'adapte pas, se rééquilibre tardivement</i>
		Puissant, poussée des jarrets, monte son garrot, prend de la trajectoire, décompose son saut <i>à éviter : manque de moyens, saute à plat, besoin de vitesse, trajectoire tombante, creuse son dos</i>
		Monte ses genoux, souple, dégage les postérieurs, régulier, malin - appliqué, corrige bien <i>à éviter : avant bras sous lui, se vrille, a du mal à se rapprocher, ne corrige pas</i>
		Réactif, léger, serein, énergique <i>à éviter : lourd, lent, en désordre, rétif</i>
		Critères
		Se redresse, est capable de s'adapter, prend le temps de sauter, se rééquilibre rapidement <i>à éviter : arrive sur les épaules, désuni, précipite, ne s'adapte pas, se rééquilibre tardivement</i>
		Puissant, poussée des jarrets, monte son garrot, prend de la trajectoire, décompose son saut <i>à éviter : manque de moyens, saute à plat, besoin de vitesse, trajectoire tombante, creuse son dos</i>
		Monte ses genoux, souple, dégage les postérieurs, régulier, malin - appliqué, corrige bien <i>à éviter : avant bras sous lui, se vrille, a du mal à se rapprocher, ne corrige pas</i>
		Réactif, léger, serein, énergique <i>à éviter : lourd, lent, en désordre, rétif</i>

NOM DU CHEVAL	Note de 10 à 1	Critères (à entourer ou souligner)
		Se redresse, est capable de s'adapter, prend le temps de sauter, se rééquilibre rapidement <i>à éviter : arrive sur les épaules, désuni, précipite, ne s'adapte pas, se rééquilibre tardivement</i>
		Puissant, poussée des jarrets, monte son garrot, prend de la trajectoire, décompose son saut <i>à éviter : manque de moyens, saute à plat, besoin de vitesse, trajectoire tombante, creuse son dos</i>
		Monte ses genoux, souple, dégage les postérieurs, régulier, malin - appliqué, corrige bien <i>à éviter : avant bras sous lui, se vrille, a du mal à se rapprocher, ne corrige pas</i>
		Réactif, léger, serein, énergique <i>à éviter : lourd, lent, en désordre, rétif</i>

2 ANS

TROT

GALOP "UTILE"

Cheval non expérimenté

2 ANS

TROT

GALOP "UTILE"

Cheval non expérimenté



GRILLE DE JUGEMENT DES CONCOURS D'ELEVAGE SELLE FRANÇAIS 2013

Nom et N° du cheval :

Noms des juges :

Evaluation du MODELE

		Note de 10 à 1	Remarques	Critères (à entourer ou souligner)
1/ CONSTRUCTION	Attache de tête - Encolure - Epaule			Bonne attache de tête, Encolure bien orientée, bien greffée, de bonne longueur Epaule longue & oblique, Pointe de l'épaule saillante <i>à éviter: Parotide empâtée, Encolure fausse (concavité basse, convexité haute), grêle, courte, Epaule courte, plaquée</i>
	Garrot - Dos - Rein			Garrot long, musclé, bien imprégné -- Dos-rein forts, bien reliés <i>à éviter : Garrot court, étroit -- Dos relâché -- Rein mal attaché</i>
	Croupe - Bassin - Cuisses			Croupe longue, Bien orientée, Musclée -- Cuisse longue, musclée -- rotule marquée <i>à éviter : Croupe brève, rabattue, asymétrique -- cuisse courte</i>
2/ MEMBRES	Articulations			Membres bien suivis, Genoux en place -- Jarrets larges -- articulations fortes et biens suspendues <i>à éviter: Sous lui, genoux creux, pincé sous le genou -- coupé sous le jarret, jarrets loins, coudés -- droit, court, bas, long jointé</i>
	Aplombs	Antérieurs		Conforme aux lignes d'aplomb, de face, de derrière, en mouvement Pistes parallèles et en places. <i>à éviter: Pistes étroites, non parallèles, cagneux, panard, ouvert ou fermé</i>
		Postérieurs		
3/ IMPRESSION D'ENSEMBLE				CONFORMATION, FONCTIONNALITE, TYPE RACE
4/ CHIC				SANG - CHIC (tête, œil, naseaux, tissus trempés)
note de PAS pour les 2 ans				



GRILLE DE JUGEMENT DES CONCOURS D'ELEVAGE SELLE FRANÇAIS 2013

Evaluation des ALLURES

Noms des juges :

NOM DU CHEVAL	Note de 10 à 1	Remarques	Critères (à entourer ou souligner)
			<p>Symétrique, ample, élastique, souple, cadence régulière à éviter: asymétrique, précipité, plat</p>
			<p>Ample, en équilibre, tonique, cadencé, souple - flexible à éviter: précipite, horizontal - plat, lourd, raide</p>
			<p>Décompose ses 4 temps, ample, actif, engagé, souple - relaché à éviter: précipite, latéralise, étriqué, mou, raide</p>

NOM DU CHEVAL	Note de 10 à 1	Remarques	Critères
			<p>Symétrique, ample, élastique, souple, cadence régulière à éviter: asymétrique, précipité, plat</p>
			<p>Ample, en équilibre, tonique, cadencé, souple - flexible à éviter: précipite, horizontal - plat, lourd, raide</p>
			<p>Décompose ses 4 temps, ample, actif, engagé, souple - relaché à éviter: précipite, latéralise, étriqué, mou, raide</p>

Annexe VI: Couverture du magazine « Le Selle FRANCAIS », n°16-1^{er} trimestre 2013

le Selle FRANÇAIS

- Préparation aux concours de M&A : le saut en liberté et le saut monté
- Calendrier des concours d'élevage 2013
- Le Top 15 des étalons 2012 en France
- Cahier spécial étalons

Fonds Éperon



Assurance chevaux
Cavalassuri
Assurance Chevaux

www.sellefrancais.fr



Annexe VII : Règlement des Primes d'Aptitude à la Compétition Equestre

REGLEMENT DES PRIMES D'APTITUDE A LA COMPETITION EQUESTRE

Vu le décret n°99-556 du 2 juillet 1999 portant création et organisation de l'établissement public Les Haras Nationaux.

Vu l'arrêté du 10 janvier 2001 relatif aux encouragements à l'élevage des équidés.

Le directeur général des Haras Nationaux est chargé de l'exécution du présent règlement, qui entre en application à partir du 1er janvier 2012.

Les primes d'aptitude à la compétition équestre ont pour objet :

- a) de favoriser la mise à la reproduction des juments et ponettes au modèle satisfaisant ayant prouvé leur qualité en compétition ;
- b) de favoriser la mise à la reproduction de jeunes juments et ponettes au modèle satisfaisant dont certains apparentés ont prouvé leur qualité en compétition ;
- c) d'inciter au maintien à la reproduction de juments et ponettes au modèle satisfaisant dont la production a montré de la qualité en compétition.

Jument de Selle

PACE saut d'obstacles – dressage – concours complet

Article 1^{er}

Conditions générales

La prime d'aptitude à la compétition équestre est versée au propriétaire de la jument au moment où la demande est faite.

Pour bénéficier de la prime d'aptitude à la compétition équestre une jument doit :

- 1)** Être inscrite au programme d'élevage du stud-book de sa race ou du stud-book dans lequel son produit de l'année est inscrit.
- 2)** Être suivie d'un produit remplissant les conditions d'inscription à la date du 1^{er} novembre aux stud-books Selle Français, AQPS, Anglo-Arabe, Arabe, au registre de l'Anglo-Arabe de croisement (demi sang anglo-arabe) ou du demi sang arabe, et ayant été identifié par un identificateur habilité.
- 3)** Être présentée suivie dans un concours ou un rassemblement organisé par son stud-book ou celui de son produit, sous l'égide de la SHF et avoir obtenu au moins la moitié de la note maximale, la qualifiant par son modèle au bénéfice de la prime PACE. Toutefois si la jument meurt avant le concours et que le produit survit, le droit à la prime reste acquis sous réserve qu'un certificat vétérinaire soit adressé à l'IFCE avant le concours.
- 4)** Ne pas avoir déjà bénéficié 6 fois dans sa carrière de poulinière de la prime PACE à compter de l'année 2012.

Article 2

Montant de la prime

Le montant de la prime attribué à une jument est fonction du nombre de points dont elle est titulaire.

La valeur du point est fixée chaque année par division du montant total du crédit affecté à la Prime d'Aptitude à la Compétition Equestre pour le concours complet, le saut d'obstacles et le dressage par la somme du nombre total des points accumulés par les juments pouvant en bénéficier ;

La prime attribuée à une jument est obtenue en multipliant son nombre de points dès lors qu'elle est titulaire d'un nombre de points supérieur au plancher et dans la limite du plafond du nombre de points primables, par la valeur annuelle ci-dessus définie.

Les niveaux plancher et plafond pour le bénéfice de la PACE sont définis annuellement sur proposition du Conseil d'Administration de la SHF.

Le nombre de points attribué à une jument est calculé à partir des indices cheval et de leurs équivalents.

Article 3

Attribution de points sur performances propres

Des points sont décernés à une jument ayant obtenu au cours des années précédentes un indice annuel sur performances en concours de dressage, concours complet d'équitation ou concours de saut d'obstacles égal ou supérieur à 110 ou une équivalence.

Le nombre de points dépend du niveau de l'indice selon le tableau suivant :

Indice 110 et plus.....	1
Indice 120 et plus.....	2
Indice 130 et plus.....	3
Indice 140 et plus.....	4

Article 4

Attribution de points sur performances de la descendance

Un point est décerné à une jument pour chacun de ses produits ayant obtenu au cours d'une des années précédentes un indice annuel sur performances en concours de dressage, concours complet d'équitation ou concours de saut d'obstacles égal ou supérieur à 120 ou une équivalence. Ces points peuvent se cumuler entre eux au titre de la même jument et de la même année.

Article 5

Attribution de points sur performances des ascendants et collatéraux

Des points sont décernés à une jument si certains de ses apparentés ont obtenu au cours d'une des années précédentes un indice annuel sur performances en concours de dressage, concours complet d'équitation ou concours de saut d'obstacles égal ou supérieur à 120 ou une équivalence, sous réserve que la jument réponde aux conditions de l'article 3 ou de l'article 4.

Ces points peuvent se cumuler entre eux au titre de la même jument et de la même année.

Ils dépendent du niveau de parenté de la jument avec les titulaires d'indices supérieurs à 120 :

- la mère de la jument donne droit à un point.
- chaque propre frère ou sœur donne droit à un point ;
- chaque ensemble de deux demi-frères (ou sœurs) utérins donne droit à un point.

Article 6

Bénéfice des points de la mère pour les jeunes juments

Une jument âgée de 7 ans ou moins, dont la mère est titulaire d'au moins 3 points (à l'exclusion de celui que sa fille peut lui procurer) bénéficie de la totalité des points de sa mère (à l'exclusion de celui que sa fille peut lui procurer) sans l'obligation de répondre aux conditions de l'article 3 ou de l'article 4.

Ces points sont le cas échéant cumulables avec les points obtenus par performance propre ou sur performances des descendants.

Cette jument ne bénéficie alors plus directement des points fournis par ses frères et sœurs tels que définis dans l'article 5.

Article 7

Performances internationales

Un classement assorti d'un prix obtenu sous couleur étrangère dans les compétitions internationales de niveau ** au minimum (concours de sauts d'obstacles, concours complets d'équitation, concours de dressage) dont le programme est publié au bulletin officiel de la Fédération équestre internationale équivaut à l'indice 140 pour les juments.

Article 8

Transfert d'embryon

Les juments en transfert d'embryon sont considérées, pour l'attribution de la PACE, comme des poulinières à l'élevage, même si parallèlement elles poursuivent une carrière de compétition. En conséquence, elles peuvent bénéficier de la PACE dans les mêmes conditions que les autres poulinières à l'élevage à condition que le ou les produits issus du transfert soient présentés dans un rassemblement tel que le précise la troisième condition de l'article 1. Si une jument titulaire de points PACE a plusieurs poulains issus de transfert d'embryon la même année, elle bénéficiera d'autant de prime PACE qu'elle a de poulains identifiés et présentés en rassemblement. Cependant ce bénéfice de plusieurs primes PACE la même année sera décompté du quota de 6 conformément à la quatrième condition de l'article 1.

Cumul des primes

Article 9

Une jument peut bénéficier au titre d'une année donnée soit de la PACE jument soit de la PACE endurance, soit de la PACE ponette, mais les points PACE obtenus dans une catégorie ne sont pas cumulables avec ceux d'une autre catégorie. La PACE retenue étant la PACE de la catégorie la plus avantageuse pour la jument en nombre de points totaux.

Annexe VIII : Les labels KWPN

	STER	KEUR	PROK	ELITE	SPORT	PREFERENT	PRESTATIE
CSO/CCE	- min 160cm -70pts modèle -75pts saut -60pts pas/ trot.	-test de performance ou -5pts gagnants en série M ou M- eventing	aux juments qui satisfont aux exigences radiographiques du Studbook.	KEUR + PROK	- 6 points gagnants en obstacle Z (trois sans faute), ou avec 5 points gagnants en CCE série Z.	-au moins 3 produits ont obtenu le label <i>ster, keur</i> ou <i>Elite</i> à une inspection ou -si ils sont qualifiés pour la seconde phase durant une expertise des étalons du KWPN	une jument avec un maximum de trois descendants doit accumuler un minimum de cinq points
		-test de performance ou -1 pt gagnant en Z1 ou 5 pts gagnants en M-eventing			-un point gagnant (obtenu avec un score de 60% au moins) en dressage Z2		
DRESSAGE	-70 points pour le modèle -75 points pour les allures.						
Démarche	Inspection par le studbook	Inspection par le Stud-book	Inspection par des vétérinaires habilités		Sur performance	Sur descendance	Sur descendance

Annexe IX : Fiche étalon avec les labels KWPN

6



**Elion V 528003200910822, vb, Sp, 2e-bez.,
18 juni 2009, 1.68 m, donkerbruin**

Fok./Ger.: J. Verburgt, Knoppersweg 18b, 6668 AT Randwijk

Ger.: E. Schep, Waalseweg 87 -A, 3999 NR Tull en 't Waal

Applaus	Unistar	Voltaire pref	Furioso II
			Gogo Moeve H
	Matilde pref	Celesta keur pref	Notaris keur
			Viola keur pref prest
		Hugo	Grand Veneur
			Pomme II
Nicole keur prest	Goodtimes	Rebecca ster pref	Gondelier Sgldt keur
			Maja ster pref
	Firstlady keur pref prest	Nimmerdor pref	Farn NWP pref
			Ramonaa BV NWP ster
		Zigeunerin keur pref prest	Caletto I
			Krokus
		Vasco	Gag xx
			Jolanda keur pref prest
		Brunette ster	Jasper keur
			Regina stb

VW Spr. 135 30%

M: Ibop Rp s.7,5 d.6,5 g.7,5 gdp.14 asp.8 stn.7 sve.7 gsp.15 t.72,5;
11/8/3 /2 2e bez.; Tingel (v.Nassau) ZZ-spr,
isp GP Stetter (v.Manhattan) (amazone: Claudia Gisler)

MM: Joris (v.Calypso) ZZ-spr, Linneker (v.Goodtimes) ZZZ-dr,
Okay (v.Indoctro) Z1-dr, Baldwin B (v.Burggraaf) ZZL-dr en nsp,
Vivace (v.Hors La Loi II) ZZ-spr

MMM: Guido (v.Vasco) ZZ-spr

Annexe X : Formulaire de demande du label santé (L.S) du stud-book SBS



Formulaire de demande de Label Sant : «L.S.» (Une seule jument par formulaire)

Je soussigné(e)

Nom / Prénom

Adresse

CP / Localité

Tel. Fax.

GSM E-mail :

N° Membre

sollicite par la présente l'intervention financière du Stud-Book **sBs** dans le cadre de l'examen vétérinaire en vue de l'octroi éventuel du Label Sant pour la jument :

Nom de la jument

Date de naissance Stud-Book

Père Mère

Grand-Père Maternel

Le(s) produit(s) de la jument précitée inscrit(s) au Stud-Book **sBs** sont les suivants :

.....
.....
.....

Date ... / ... / ...	Signature
Qualité (d'éleveur/propriétaire)	
.....	
.....	

Visa du Stud-Book **sBs**

Avis favorable Avis défavorable

Le Stud-Book **sBs** prendra en charge un montant forfaitaire de € destiné à couvrir tout ou partie des examens vétérinaires pratiqués par l'Ulg sur la jument ci-dessus en vue de l'octroi éventuel du Label Sant.

Ce montant sera déduit directement de la facture émise par l'Université de Liège.

Date limite de validité

Date ... / ... / ... Fonction

Signature

Visa de l'Université de Liège	
Date de l'examen ... / ... / ...	
Fonction	
Signature	

En cas d'avis défavorable, la motivation figure dans le cadre ci-dessous

Annexe XI : Extrait du catalogue « LABELS POULINIÈRES 2012 » de l'Association Nationale du Poney Français de Selle

PONEY Sexe - Race Points PACE	Origines	Label performances et nombre d'étoiles	Label modèle et nombre d'étoiles	Label production et nombre d'étoiles	Nbre total d'étoiles et mention	Propriétaire
MOON DE L'ARBALOU F - PFS 2,5	ETOILE D'HARDY NF BETTY DU MONTMAIN PFS QUEDOR DU COTEAU PFS	très bon 3	qualifié 1		4	MLLE VERONIQUE LE- TRANGE 91630 AVRAINVILLE
MILENE DES ETISSES F - PFS 4,5	NAUGHTY VAN GRAAF JANSHOF(NL) CO DARLING DU BEUVRON PFS VALENTINO AR	très bon 3	qualifié 1		4	MME BEATRICE BREMARD 60350 VIEUX MOULIN
OYSTER PEARL F - PFS 3,5	KANTJE'S RONALDO(NL) NF DELICES D'ANGRIE PFS UN ATOUT D'ANGRIE PFS	très bon 3	qualifié 1		4	M. ALEXANDRE SCHEFFER 72200 LA FLECHE
PAMPA D'HURL'VENT F - PFS 4,5	TARZAN DE JANO AR HERA D'HURLEVENT PFS BOOGIE DE LA GERE PFS	très bon 3	qualifié 1		4	M. PASCAL SAUVAGE 52800 NOGENT
PEPITA DE GINEAU F - PFS 4	LINARO(DE) POET DAPHNE DE GINEAU PO VINCI DU LOGIS WB	très bon 3	qualifié 1		4	M. JEAN-MARC ROME- DENNE 08240 AUTHE
QUEEN DE LA VASTINE F - CO 2	CYRANO PONDI CO HEVA DE TROTIGNON CO CARYL DE BEAUCHAMP CO	très bon 3	qualifié 1		4	DR.V CATHERINE NIKO- NOFF 50810 LA BARRE DE SEMIL- LY
QUELLE AURA DU PALET F - PFS 2	KOOIHOSTER TEAKE(NL) POET MAE LI DU PALET PFS BINGO AR	très bon 3	qualifié 1		4	E.A.R.L. ECURIE D' ARLE- QUIN 48200 ST CHELY D APCHER
ROSABEL DES POIRIERES F - PFS 3	LINARO(DE) POET CERYBEL L'ANEDRET PFS CENNEN VANDALIER(GB) WB	très bon 3	qualifié 1		4	M. ERIC TESSON 85150 STE FOY
REALITY DES CHARMES F - PFS 3	KARISTO DE L'AUMONT PFS CRICKET PFS QUARTZ IV PFS	très bon 3	qualifié 1		4	M. EMMANUEL JAMARD 50420 LE MESNIL RAOULT
ROMANE D'ODIVAL F - PFS 3	KANTJE'S RONALDO(NL) NF ELSATYV PFS QUINTAL DE LIVRE PFS	très bon 3	qualifié 1		4	M. PASCAL SAUVAGE 52800 NOGENT
TORNADE DE LESSART F - PFS 2	COSMOS DE L'AUMONT NF INDRA DE L'ACRE SFB URBAIN MINOTIERE SFA	très bon 3	qualifié 1		4	M. LIONEL JARDIN 50850 GER

Annexe XII : Les labels DWB

- le label « R » : test de performance de 1 journée. Label qui peut

- -Book

FOR	Supplementary register (pedigree not fully approved)
DR	Preliminary register (pedigree fully approved + total impression of 5)
DS	Studbook (pedigree fully approved + total impression of 6 or 7)
DH	Main studbook (pedigree fully approved + total impression of 8, 9 or 10)

- Les labels **G (Gold)**, **S (Silver)**, **B (Bronze)**: en fonction de la médaille obtenue au « Equisana Elite Mare Show » qui rassemble les meilleures 2 ans.

- Le label « E » : pour Elite, attribué aux juments ayant produit des performers

Exemple: le meilleur classement est: **EGRDH** -book
principal, détentrice du label « R » « Elite Mare Show » et dont la très
Elite »

ANNEXE XIII : Méthode de calcul de la note LIGNEE MATERNELLE SF

1/ Le relevé d'informations est basé sur les performances sportives propres des 5 générations maternelles d'un étalon (1^{ère} mère, 2^{ème} mère, 3^{ème} mère, 4^{ème} mère et 5^{ème} mère) ainsi que de leur production directe (fils et filles).

2/ Le calcul des points (A) de la poulinière est réalisé à partir de ses propres indices de performances d'au minimum 120 (ISO et ICC) en les traduisant selon l'échelle continue suivante : ISO 120= 2 points, ISO 121= 2,1 points, ...ISO 175= 7,5 points...

3/ Le calcul des points (B) qu'elle reçoit par sa production est réalisé de la même manière.

4/ Pour chaque génération, il est ensuite fait la somme des points propres de la jument poulinière+ceux des produits directs, fils et filles. Cela donne le total A+B.

5/ Pour chaque cheval, une somme est ensuite réalisée avec la pondération suivante :

- Points de la mère comptés à 100%
- Points de la 2^{ème} mère comptés à 100%
- Points de la 3^{ème} mère comptés à 75%
- Points de la 4^{ème} mère comptés à 50%
- Points de la 5^{ème} mère comptés à 25%

Exemple d'un cheval :

La mère	A un ISO de 125 + 1 produit à 130 Total	=2.5 points =3 points 5.5 points
La 2 ^{ème} mère	A un ISO DE 130 +1 produit à 155 +1 produit à 130 +1 produit à 125 Total	=3 points =5.5 points = 3 points =2.5 points =14 points
La 3 ^{ème} mère	Non indicée + 1 produit à 140 + 1 produit à 130 + 1 produit à 123 + 1 produit à 140 Total	=0 points = 4 points = 3 points = 2.3 points = 4 points =9.3 points
La 4 ^{ème} mère	A un ISO de 130 Pas de produit indicé 120 et plus Total	= 3 points = 3 points
La 5 ^{ème} mère	Non indicée + 1 produit à 130 + 1 produit à 165 Total	=0 point =3 points =6.5 points = 9.5 points

→Evaluation de la lignée maternelle :

$(5.5 \text{ pts} * 100\%) + (14 \text{ pts} * 100\%) + (9.3 \text{ pts} * 75\%) + (3 \text{ pts} * 50\%) + (9.5 \text{ pts} * 25\%) = 30.35 \text{ points}$

Au final :

Les lignées maternelles avec 50 points et plus reçoivent	une note de 10/10
Les lignées maternelles entre 40 et 50 points reçoivent :	une note de 9/10
Les lignées maternelles entre 30 et 40 points reçoivent :	une note de 8/10
Les lignées maternelles entre 20 et 30 points reçoivent :	une note de 7/10
Les lignées maternelles entre 15 et 20 points reçoivent :	une note de 6/10
Les lignées maternelles entre 10 et 15 points reçoivent :	une note de 5/10
Les lignées maternelles avec moins de 10 points reçoivent :	une note de 4/10

Annexe XIV: Document de travail et éléments de cahier des charges



Première version prototype
MISE EN PLACE DE LABELS FEMELLES DANS LE PROGRAMME
D'ELEVAGE SELLE FRANCAIS

Document de travail

I/ PARTIE TECHNIQUE

➡ PRINCIPES

- Le travail de labellisation s'appuie sur un fichier de **182 562 juments**.
La requête faite à SIRE prend en compte toutes les femelles (mises à la reproduction ou non) depuis 1940, afin :

- **De connaître les performances maternelles jusqu'à la 4^{ième} mère**
- **De caractériser les jeunes pouliches, susceptibles d'être mises à la reproduction ou à la vente.**

Sont prises en compte toutes les juments **SF et FSF** (susceptibles de produire en SF).

- La commission voie femelle du Stud book SF a retenu 4 labels caractérisant:
 - **Les performances sportives**
 - **Les qualités de reproductrice** (performances sportives des produits)
 - **La valeur de la lignée maternelle**
 - **Les qualités morphologiques** (résultats au modèle et allures)

- Avec 3 niveaux de labellisation : **ELITE/ EXCELLENTE/TRES BONNE**

Ces appellations ont pour l'instant été retenues par analogie avec celles des jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans car ils sont connus et facilement lisibles par les éleveurs.

Un Label Global « SUPER ELITE » (nom à trouver) des juments ELITE dans toutes les catégories pourra être créé pour distinguer les meilleures poulinières du stud-book.



➔ **DESCRIPTIF**

• **LABEL SPORT :**

Il est basé sur les performances sportives de la jument elle-même.

Trois niveaux sont retenus :

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (31%)
ISO (CC ou IDR) >=140	ELITE SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE)	3 226	2%
120<=Indice<140	EXCELLENTE SPORT CSO (CCE, DRESSAGE)	18 068	10%
110<=Indice<120	TRES BONNE SPORT CSO (CCE, DRESSAGE)	35 501	19%

• **LABEL POULINIÈRE**

Traduit la qualité de reproductrice de la jument.

Les points de la poulinière sont la somme des points des produits calculés à partir des indices de performance (120= 2pts ; 132= 3,2 pts ...)

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (14%)
8 pts et +	ELITE POULINIÈRE	4 654	3%
Entre 4 et 8 pts	EXCELLENTE POULINIÈRE	7 667	4%
Entre 2 et 4pts	TRES BONNE POULINIÈRE	13 302	7%

• **LABEL LIGNÉE MATERNELLE :**

L'évaluation de la qualité de la lignée maternelle est faite avec les « 4 mères » et leurs produits directs.

Les points de chaque mère et de ses produits sont obtenus à partir de leurs indices de performances (minimum 120 ; ISO 120= 2pts, ISO 175= 7.5pts.....) .

Le total des points de la lignée maternelle est la somme pondérée des points des 4 mères (1^{ère}mère = 100% + 2^{ème} mère = 100% + 3^{ème} mère = 75% + 4^{ème} mère = 50%)

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (25%)
30 pts et + (8/10 et +)	ELITE LIGNÉE MATERNELLE	14 281	8%
Entre 20 et 30 pts (7/10 et +)	EXCELLENTE LIGNÉE MATERNELLE	16 307	9%
Entre 15 et 20 pts (6/10 et +)	TRES BONNE LIGNÉE MATERNELLE	13 809	8%

• **LABEL MODELE & ALLURE**

Lorsque les juments ont une note en tant que pouliche de 3 ans et une note en tant que poulinière, la meilleure des 2 notes a été prise en compte.

Seuils	Dénomination du LABEL	Nombre de juments	Effectif (28%)
Note ≥16/20 ou ≥ 8/10	ELITE MODELE & ALLURES	14 904	8%
14/20 ≤ note < 16/20 ou 7/10 ≤ note < 8/10	EXCELLENTE MODELE & ALLURES	24 976	14%
13/20 ≤ note <14/20 ou 6/10 ≤ note < 7/10	TRES BONNE MODELE & ALLURES	11 407	6%



II/ PARTIE COMMUNICATION

➔ Listing des juments et de leurs labels

Extrait de la Base (exemples de juments jeunes, intermédiaires et âgées) :

Nom	NAIS	LABEL SPORT	LABEL POULINIÈRE	LABEL LIGNEE MAT	LABEL M&A	
CLASS NOIRE D'AUTIZE	2012					
CAPSELLE D'ALLOU	2012			Très Bonne		
CORNELA BEL	2012					
THAT'S BRIMBELLES Z	2012					
VENEZIA DU ROYET LA Z	2012					
CARRERA GEM	2012			Elite		
QUATALEYA Z	2012					
CHRYSOTHEMIS SALAM	2012					
COMETE DU PAVE	2012					
CHINOOK BRUNVILLE	2012			Très Bonne		
TOPAZE DE LA PLEURRE	2007	Très Bonne CSO		Elite	Excellente	
TARA DU COUDERC	2007	Très Bonne CSO			Excellente	
TELLE QU'ELFA	2007			Excellente	Excellente	
THEMIS DU JUGNON	2007	Très Bonne CSO			Excellente	
TRAVIATA DU DONJON	2007	Très Bonne CSO			Excellente	
TAMIRA DE MONTPLAISIR	2007	Très Bonne CSO		Elite	Excellente	
TORPILLE DE FA	2007			Très Bonne	Excellente	
TENDRESSE DU FAVIER	2007				Excellente	
TALMA DU JARDIN	2007	Excellente CSO		Très Bonne	Excellente	
TRAISSORE DE LA BONN	2007	Très Bonne CSO		Elite	Excellente	
TALMA DES VATYS	2007	Excellente CSO		Excellente	Excellente	
NANA DE LA ROQUE	2001	Excellente CSO		Excellente		
NACREE	2001					
NIDELIA	2001					
NADIA DE MAUREPAS	2001			Excellente		
NEIMIS DE CAZAUX	2001			Très Bonne		
NANA STAR DE PIA	2001			Excellente		
NOUVELLE DES COEURIES	2001			Elite		
NAIADE M'AUREA	2001	Très Bonne CSO	Très Bonne			
NAIADE DE FEUGERES	2001					
CRESTA	2001					
ALCALINE	1988	Très Bonne CSO	Elite CCE		Excellente	
AGATE DE LA ROQUE	1988	Excellente CSO			Excellente	
ALBA DE BNEVILLE	1988	Très Bonne CSO		Elite	Très Bonne	Excellente
ASMARA DE BREGOUT	1988	Excellente CSO	Très Bonne CCE	Très Bonne DRESS		Excellente
ARGENTA DU PLESSIS	1988	Excellente CSO		Très Bonne		Excellente
ALLOUETTE D'AZUR	1988	Très Bonne CSO				Excellente
ANAIS DU GOUVILLON	1988					Excellente
AICHA DE VILLIERS	1988	Très Bonne CSO				Excellente
AUBE DE RAMPAN	1988			Elite	Elite	Excellente



► Publication des labels sur les programmes de concours

L'objectif est de publier les labels pour la première fois lors des finales 2013, puis de les adapter pour les publier dans tous les programmes des concours d'élevage.

Quelques éléments de cahiers des charges et options ont déjà été étudiés. Ces points devront être travaillés plus en détail avec des professionnels de la communication (graphiste...)

COULEURS

L'objectif est de constituer un repère visuel afin de créer un automatisme de lecture des labels.

- 3 niveaux de couleurs

Exemple : ELITE → OR EXCELLENTE → ARGENT TRES BONNE → BRONZE

- Et/ou visibilité des logos en noir et blanc

GRAPHISME

L'objectif du graphisme est d'explicitier le label.

- Symboles et/ou texte littéral

Avec 2 types d'informations: - le label (sport/lignée maternelle /poulinière/ modèle & allures)
- le niveau (or/argent/bronze)

Exemples/ Pistes de travail : cf. 4 exemples ci-après

- des **pastilles** avec une légende explicative en début de catalogue ET/OU un renvoi en bas de page. Les pastilles sont toujours dans le même ordre dans l'espoir de créer un « automatisme » de lecture.

● ○ ● ● : Jument Très bonne en SPORT, élite en PRODUCTION et LIGNEE MATERNELLE

- Un **logo littéral** avec l'intitulé du label et le niveau. Sur le modèle d'un tampon.



HYPOTHESE 1

Pastilles de couleur des labels dans le tableau de pedigree en début de fiche

AVANTAGES :

- dès le début de la fiche
- caractérisation des mères d'étalons

INCONVENIENTS :

- manque de place, on ne peut pas mettre de logo « littéral »
- peu lisible car peu explicite

SALEM DES FORETS

M, SFA, Alz, né en 2005



Naisseur et Propriétaire : Mr Fabrice PARIS – 50680 COUVAINS

QUINCY (holst) alias Quaprice du Bois Margot	QUIDAM DE REVEL	JALISCO B DIRKA ●●●○
	WELLA I (holst)	LORD (holst) LYRIK (holst)
ORPHEE DES FORETS ●●●○	JARNAC	RYON D ANZEK (aa) VIC DU VASS ○●●●
	LICORNE DES FORETS ●●●●	LE VOLTAIRE (han) GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly) ●●●●

Son Père : QUINCY alias QUAPRICE DU BOIS MARGOT (Quidam de Revel)

Très bon gagnant en CSI. ISO 152

Sa Mère : ORPHEE DES FORETS, (Jarnac)

Gagnante en CSO ; ISO 119, Finaliste à 4 ans. Salem des Forêts est son seul produit.

Sa 2^{ème} Mère : LICORNE DES FORETS (Voltaire, han)

Très bonne gagnante en CSO, Finaliste à 6 ans, ISO 144.

Mère de 9 autres produits, 2 en âge d'être indicés :

- Planète des Forêts (Mr Blue, kwpn), ISO 109
- READY BOY DES FORETS (Quincy, holst), Etalon, 3^{ème} du Championnat 2008 des 3 ans

Sa 3^{ème} Mère : GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

Très bonne gagnante en CSO, ISO 150. A eu 10 produits, dont 7 en âge d'être indicés et principalement :

- Libertin des Forêts (Voltaire, han), ISO 121, Finaliste à 5 ans
- LICORNE DES FORETS (Voltaire, han), ISO 144, Finaliste à 6 ans
- Nicos de la Cense (Eyken des Fontenis), ISO 135
- Nighty Boy (Ahorn, kwpn), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Olympia Gem (Kannan, kwpn), ISO 118
- Peanuts Gem (Kannan, kwpn), ISO 112, Finaliste à 4 ans
- P'Tit Mec Gem (Kéops du Vinnebus), ISO 122

Sa 4^{ème} Mère : RAPSODIE II (Jalisco B)

Bonne gagnante en CSO, ISO 126. A eu 14 produits, dont principalement :

- Eva des Forêts (Narcos II), ISO 126, Finaliste à 5 ans, puis mère de :
 - o Mascotte des Forêts (Tricolore II), ISO 123, Finaliste à 4 ans

Fée des Forêts (Tarzan Moussure), ISO 137

- GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly), ISO 150
- Helvety des Forêts (Ullior des Isles), ISO 120, Finaliste à 4 ans
- IRAC DES FORETS (Arpège Pierreville) ; ISO 157, CSI sous couleurs étrangères
- LIEU DES FORETS (Concorde, kwpn), ISO 134, Finaliste à 6 ans, Etalon :
- Linda des Forêts (Voltaire), ISO 135, Finaliste à 6 ans
- Opaline des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 131, Finaliste à 5 ans

Sa 5^{ème} Mère : MAYFLOWER III (Uriel)

A eu 23 autres produits, dont :

- QUALISCA (Jalisco B), Gagnante en CSI, Sous couleurs étrangères
- STEW BOY (Jalisco B), ISO 155, Etalon
- TOLBIAC DES FORETS (Muguet du Manoir), ISO 116, Etalon
- VAREGUE DES FORETS (Elf III), ISO 134, Etalon
- BAMBY DES FORETS (Elf III), ISO 116, Finaliste à 4 ans, Etalon
- Daphné des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 126, Finaliste à 5 ans
- ECHO DES FORETS II (Jalisco B), ISO 122, Etalon
- FLOWER DES FORETS (Rêve d'Elle), ISO 163
- Genét des Forêts (Vas Y Donc Longane), ISO 139
- Hélaine des Forêts (Count Ivor ps), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Junte des Forêts (Super de Bourrière), ISO 138, Finaliste à 6 ans
- Laika des Forêts (Narcos II), ISO 132, Finaliste à 6 ans

HYPOTHESE 2

Labels inscrits dans la fiche pour chaque mère

AVANTAGE :

- théoriquement, permet des logos plus gros donc plus lisibles

INCONVENIENTS :

- En pratique, les fiches sont déjà très condensées et ne laissent pas beaucoup de place
- ne caractérise que les 5 mères de la lignée maternelle et pas celles de la lignée paternelle

SALEM DES FORETS

M, SFA, Alz, né en 2005

Naisseur et Propriétaire : Mr Fabrice PARIS – 50680 COUVAINS

QUINCY (holst) alias Quaprice du Bois Margot	QUIDAM DE REVEL	JALISCO B DIRKA
	WELLA I (holst)	LORD (holst) LYRIK (holst)
ORPHEE DES FORETS	JARNAC	RYON D ANZEK (aa) VIC DU VASS
	LICORNE DES FORETS	LE VOLTAIRE (han) GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

Son Père : QUINCY alias QUAPRICE DU BOIS MARGOT (Quidam de Revel)

Très bon gagnant en CSI. ISO 152

Sa Mère : ORPHEE DES FORETS, (Jarnac)

TB CSO	EXCELLENTE	ELITE
--------	------------	-------

Gagnante en CSO ; ISO 119, Finaliste à 4 ans. Salem des Forêts est son seul produit.

Sa 2^{ème} Mère : LICORNE DES FORETS (Voltaire, han)

ELITE CSO	EXCELLENTE	ELITE	ELITE
-----------	------------	-------	-------

Très bonne gagnante en CSO, Finaliste à 6 ans, ISO 144. Mère de 9 autres produits, 2 en âge d'être indicés :

- Planète des Forêts (Mr Blue, kwpn), ISO 109
- **READY BOY DES FORETS (Quincy, holst), Etalon, 3^{ème} du Championnat 2008 des 3 ans**

Sa 3^{ème} Mère : GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

ELITE CSO	ELITE	ELITE	ELITE
-----------	-------	-------	-------

Très bonne gagnante en CSO, ISO 150. A eu 10 produits, dont 7 en âge d'être indicés et principalement :

- **Libertin des Forêts (Voltaire, han), ISO 121, Finaliste à 5 ans**
- **LICORNE DES FORETS (Voltaire, han), ISO 144, Finaliste à 6 ans**
- **Nicos de la Cense (Eyken des Fontenis), ISO 135**
- **Nighty Boy (Ahorn, kwpn), ISO 128, Finaliste à 5 ans**
- **Olympia Gem (Kannan, kwpn), ISO 118**
- **Peanuts Gem (Kannan, kwpn), ISO 112, Finaliste à 4 ans**
- **P'Tit Mec Gem (Kéops du Vinnebus), ISO 122**

Sa 4^{ème} Mère : RAPSDIE II (Jalisco B)

ELITE CSO	ELITE	ELITE	ELITE
-----------	-------	-------	-------

Bonne gagnante en CSO, ISO 126. A eu 14 produits, dont principalement :

- **Eva des Forêts (Narcos II), ISO 126, Finaliste à 5 ans, puis mère de :**
 - o **Mascotte des Forêts (Tricolore II), ISO 123, Finaliste à 4 ans**

Sa 5^{ème} Mère : MAYFLOWER III (Uriel)

ELITE	EXCELLENTE
-------	------------

A eu 23 autres produits, dont :

- **QUALISCA (Jalisco B), Gagnante en CSI, Sous couleurs étrangères**
- **STEW BOY (Jalisco B), ISO 155, Etalon**
- **TOLBIAC DES FORETS (Muguet du Manoir), ISO 116, Etalon**
- **VAREGUE DES FORETS (Elf III), ISO 134, Etalon**
- **BAMBY DES FORETS (Elf III), ISO 116, Finaliste à 4 ans, Etalon**
- **Daphné des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 126, Finaliste à 5 ans**
- **ECHO DES FORETS II (Jalisco B), ISO 122, Etalon**
- **FLOWER DES FORETS (Rêve d'Elle), ISO 163**
- **Genêt des Forêts (Vas Y Donc Longane), ISO 139**
- **Hélaine des Forêts (Count Ivor ps), ISO 128, Finaliste à 5 ans**
- **Junte des Forêts (Super de Bourrière), ISO 138, Finaliste à 6 ans**
- **Laïka des Forêts (Narcos II), ISO 132, Finaliste à 6 an**

HYPOTHESE 3

Labels dans un tableau en bas de fiche, comme ce qui est déjà fait pour l'expertise génétique de la lignée maternelle

AVANTAGES :

- espace exclusivement réservé aux labels
- permet des logos plus « gros »

INCONVENIENTS :

- en bas de page donc ressort moins en 1^{ère} lecture
- ne concerne que les 5 mères

SALEM DES FORETS

M, SFA, Alz, né en 2005

Naisseur et Propriétaire : Mr Fabrice PARIS – 50680 COUVAINS

QUINCY (holst) alias Quaprice du Bois Margot	QUIDAM DE REVEL	JALISCO B
	WELLA I (holst)	DIRKA
ORPHEE DES FORETS	JARNAC	LORD (holst)
	LICORNE DES FORETS	LYRIK (holst)
		RYON D ANZEK (aa)
		VIC DU VASS
		LE VOLTAIRE (han)
		GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

Son Père : QUINCY alias QUAPRICE DU BOIS MARGOT (Quidam de Revel)

Très bon gagnant en CSI. ISO 152

Sa Mère : ORPHEE DES FORETS, (Jarnac)

Gagnante en CSO ; ISO 119, Finaliste à 4 ans. Salem des Forêts est son seul produit.

Sa 2^{ème} Mère : LICORNE DES FORETS (Voltaire, han)

Très bonne gagnante en CSO, Finaliste à 6 ans, ISO 144. Mère de 9 autres produits, 2 en âge d'être indicés :

- Planète des Forêts (Mr Blue, kwpn), ISO 109
- READY BOY DES FORETS (Quincy, holst), Etalon, 3^{ème} du Championnat 2008 des 3 ans

Sa 3^{ème} Mère : GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

Très bonne gagnante en CSO, ISO 150. A eu 10 produits, dont 7 en âge d'être indicés et principalement :

- Libertin des Forêts (Voltaire, han), ISO 121, Finaliste à 5 ans
- LICORNE DES FORETS (Voltaire, han), ISO 144, Finaliste à 6 ans
- Nicos de la Cense (Eyken des Fontenis), ISO 135
- Nighty Boy (Ahorn, kwpn), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Olympia Gem (Kannan, kwpn), ISO 118
- Peanuts Gem (Kannan, kwpn), ISO 112, Finaliste à 4 ans
- P'Tit Mec Gem (Kéops du Vinnebus), ISO 122

Sa 4^{ème} Mère : RAPSODIE II (Jalisco B)

Bonne gagnante en CSO, ISO 126. A eu 14 produits, dont principalement :

- Eva des Forêts (Narcos II), ISO 126, Finaliste à 5 ans, puis mère de :
 - o Mascotte des Forêts (Tricolore II), ISO 123, Finaliste à 4 ans

- Fée des Forêts (Tarzan Moussure), ISO 137
- GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly), ISO 150
- Helvety des Forêts (Ulior des Isles), ISO 120, Finaliste à 4 ans
- IRAC DES FORETS (Arpège Pierreville) ; ISO 157, CSI sous couleurs étrangères
- LIEU DES FORETS (Concorde, kwpn), ISO 134, Finaliste à 6 ans, Etalon :
- Linda des Forêts (Voltaire), ISO 135, Finaliste à 6 ans
- Opaline des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 131, Finaliste à 5 ans

Sa 5^{ème} Mère : MAYFLOWER III (Uriel)

A eu 23 autres produits, dont :

- QUALISCA (Jalisco B), Gagnante en CSI, Sous couleurs étrangères
- STEW BOY (Jalisco B), ISO 155, Etalon
- TOLBIAC DES FORETS (Muguet du Manoir), ISO 116, Etalon
- VAREGUE DES FORETS (Elf III), ISO 134, Etalon
- BAMBY DES FORETS (Elf III), ISO 116, Finaliste à 4 ans, Etalon
- Daphné des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 126, Finaliste à 5 ans
- ECHO DES FORETS II (Jalisco B), ISO 122, Etalon
- FLOWER DES FORETS (Rêve d'Elle), ISO 163
- Genêt des Forêts (Vas Y Donc Longane), ISO 139
- Hélaïne des Forêts (Count Ivor ps), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Junte des Forêts (Super de Bourrière), ISO 138, Finaliste à 6 ans
- Laika des Forêts (Narcos II), ISO 132, Finaliste à 6 ans

LABELLISATION DE LA LIGNE MATERNELLE					
	1 ^{ère} mère	2 ^{ème} mère	3 ^{ème} mère	4 ^{ème} mère	5 ^{ème} mère
Label SPORT	TB CSO	ELITE CSO	ELITE CSO	ELITE CSO	
Label MODELE ET ALLURES	EXCELLENTE	EXCELLENTE	ELITE	ELITE	ELITE
Label LIGNEE MATERNELLE		ELITE	ELITE	ELITE	
Label PRODUCTION	ELITE	ELITE	ELITE	ELITE	EXCELLENTE

HYPOTHESE 4

**Cumul des solutions 1 et 3 : labels en pastilles dans le tableau de pedigree
+ un tableau en bas de fiche des labels des 5 mères**

AVANTAGES :


- Permet de donner également une information sur les mères d'étalons
- le message passe bien puisque les labels sont présents en haut et en bas de page

INCONVENIENTS :

- concernent toutes les mères en haut de page et uniquement les 5 mères en bas de page : - risque de confusion
- prendre en compte le manque de place sur les fiches

SALEM DES FORETS

M, SFA, Alz, né en 2005



Naisseur et Propriétaire : Mr Fabrice PARIS – 50680 COUVAINS

QUINCY (holst) alias Quaprice du Bois Margot	QUIDAM DE REVEL WELLA I (holst)	JALISCO B DIRKA ●●●● LORD (holst) LYRIK (holst) RYON D ANZEK (aa) VIC DU VASS ○●●● LE VOLTAIRE (han) GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly) ●●●●
ORPHEE DES FORETS ●●●●	JARNAC LICORNE DES FORETS ●●●●	

Son Père : QUINCY alias QUAPRICE DU BOIS MARGOT (Quidam de Revel)

Très bon gagnant en CSI. ISO 152

Sa Mère : **ORPHEE DES FORETS**, (Jarnac)

Gagnante en CSO ; ISO 119, Finaliste à 4 ans. Salem des Forêts est son seul produit.

Sa 2^{ème} Mère : **LICORNE DES FORETS** (Voltaire, han)

Très bonne gagnante en CSO, Finaliste à 6 ans, ISO 144. Mère de 9 autres produits. 2 en âge d'être indicés :

- Planète des Forêts (Mr Blue, kwpn), ISO 109
- **READY BOY DES FORETS** (Quincy, holst), Etalon, 3^{ème} du Championnat 2008 des 3 ans

Sa 3^{ème} Mère : **GEKAS DES FORETS** (Le Tot de Sémilly)

Très bonne gagnante en CSO, ISO 150. A eu 10 produits, dont 7 en âge d'être indicés et principalement :

- Libertin des Forêts (Voltaire, han), ISO 121, Finaliste à 5 ans
- **LICORNE DES FORETS** (Voltaire, han), ISO 144, Finaliste à 6 ans
- Nicos de la Cense (Eyken des Fontenis), ISO 135
- **Nighty Boy** (Ahorn, kwpn), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Olympia Gem (Kannan, kwpn), ISO 118
- Peanuts Gem (Kannan, kwpn), ISO 112, Finaliste à 4 ans
- **P'ITit Mec Gem** (Kéops du Vinnebus), ISO 122

Sa 4^{ème} Mère : **RAPSODIE II** (Jalisco B)

Bonne gagnante en CSO, ISO 126. A eu 14 produits, dont principalement :

- **Eva des Forêts** (Narcos II), ISO 126, Finaliste à 5 ans, puis mère de :
 - o Mascotte des Forêts (Tricolore II), ISO 123, Finaliste à 4 ans

- **Fée des Forêts** (Tarzan Moussure), ISO 137
- **GEKAS DES FORETS** (Le Tot de Sémilly), ISO 150
- **Helvety des Forêts** (Ulior des Isles), ISO 120, Finaliste à 4 ans
- **IRAC DES FORETS** (Arpège Pierreville) ; ISO 157, CSI sous couleurs étrangères
- **LIEU DES FORETS** (Concorde, kwpn), ISO 134, Finaliste à 6 ans, Etalon :
- Linda des Forêts (Voltaire), ISO 135, Finaliste à 6 ans
- **Opaline des Forêts** (Le Tot de Sémilly), ISO 131, Finaliste à 5 ans

Sa 5^{ème} Mère : **MAYFLOWER III** (Uriel)

A eu 23 autres produits, dont :

- **QUALISCA** (Jalisco B), Gagnante en CSI, Sous couleurs étrangères
- **STEW BOY** (Jalisco B), ISO 155, Etalon
- **TOLBIAC DES FORETS** (Muguet du Manoir), ISO 116, Etalon
- **VAREGUE DES FORETS** (Elf III), ISO 134, Etalon
- **BAMBY DES FORETS** (Elf III), ISO 116, Finaliste à 4 ans, Etalon
- **Daphné des Forêts** (Le Tot de Sémilly), ISO 126, Finaliste à 5 ans
- **ECHO DES FORETS II** (Jalisco B), ISO 122, Etalon
- **FLOWER DES FORETS** (Rêve d'Elle), ISO 163
- **Genêt des Forêts** (Vas Y Donc Longane), ISO 139
- **Hélaïne des Forêts** (Count Ivor ps), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- **Junte des Forêts** (Super de Bourrière), ISO 138, Finaliste à 6 ans
- **LaiKa des Forêts** (Narcos II), ISO 132, Finaliste à 6 ans

LABELLISATION DE LA LIGNE MATERNELLE					
	1 ^{ère} mère	2 ^{ème} mère	3 ^{ème} mère	4 ^{ème} mère	5 ^{ème} mère
Label SPORT	TB CSO	ELITE CSO	ELITE CSO	ELITE CSO	
Label MODELE ET ALLURES	EXCELLENTE	EXCELLENTE	ELITE	ELITE	ELITE
Label LIGNEE MATERNELLE		ELITE	ELITE	ELITE	
Label PRODUCTION	ELITE	ELITE	ELITE	ELITE	EXCELLENTE

SALEM DES FORETS

M, SFA, Alz, né en 2005



Naisseur et Propriétaire : Mr Fabrice PARIS – 50680 COUVAINS

QUINCY (holst) alias Quaprice du Bois Margot	QUIDAM DE REVEL	JALISCO B
	WELLA I (holst)	DIRKA ●●●○
ORPHEE DES FORETS ○○○●	JARNAC	LORD (holst)
	LICORNE DES FORETS ●●●●	LYRIK (holst)
		RYON D ANZEK (aa)
		VIC DU VASS ○●●●
		LE VOLTAIRE (han)
		GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly) ●●●●

Son Père : QUINCY alias QUAPRICE DU BOIS MARGOT (Quidam de Revel)

Très bon gagnant en CSI. ISO 152

Sa Mère : ORPHEE DES FORETS, (Jarnac)

Gagnante en CSO ; ISO 119, Finaliste à 4 ans. Salem des Forêts est son seul produit.

Sa 2^{ème} Mère : LICORNE DES FORETS (Voltaire, han)

Très bonne gagnante en CSO, Finaliste à 6 ans, ISO 144. Mère de 9 autres produits, 2 en âge d'être indicés :

- Planète des Forêts (Mr Blue, kwpn), ISO 109
- READY BOY DES FORETS (Quincy, holst), Etalon, 3^{ème} du Championnat 2008 des 3 ans

Sa 3^{ème} Mère : GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly)

Très bonne gagnante en CSO, ISO 150. A eu 10 produits, dont 7 en âge d'être indicés et principalement :

- Libertin des Forêts (Voltaire, han), ISO 121, Finaliste à 5 ans
- LICORNE DES FORETS (Voltaire, han), ISO 144, Finaliste à 6 ans
- Nicos de la Cense (Eyken des Fontenis), ISO 135
- Nighty Boy (Ahorn, kwpn), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Olympia Gem (Kannan, kwpn), ISO 118
- Peanuts Gem (Kannan, kwpn), ISO 112, Finaliste à 4 ans
- P'Tit Mec Gem (Kéops du Vinnebus), ISO 122

Sa 4^{ème} Mère : RAPSODIE II (Jalisco B)

Bonne gagnante en CSO, ISO 126. A eu 14 produits, dont principalement :

- Eva des Forêts (Narcos II), ISO 126, Finaliste à 5 ans, puis mère de :

- Mascotte des Forêts (Tricolore II), ISO 123, Finaliste à 4 ans
- Fée des Forêts (Tarzan Moussure), ISO 137
- GEKAS DES FORETS (Le Tot de Sémilly), ISO 150
- Helvety des Forêts (Ulior des Isles), ISO 120, Finaliste à 4 ans
- IRAC DES FORETS (Arpège Pierreville) ; ISO 157, CSI sous couleurs étrangères
- LIEU DES FORETS (Concorde, kwpn), ISO 134, Finaliste à 6 ans, Etalon :
- Linda des Forêts (Voltaire), ISO 135, Finaliste à 6 ans
- Opaline des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 131, Finaliste à 5 ans

Sa 5^{ème} Mère: MAYFLOWER III (Uriel)

A eu 23 autres produits, dont :

- QUALISCA (Jalisco B), Gagnante en CSI, Sous couleurs étrangères
- STEW BOY (Jalisco B), ISO 155, Etalon
- TOLBIAC DES FORETS (Muguet du Manoir), ISO 116, Etalon
- VAREGUE DES FORETS (Elf III), ISO 134, Etalon
- BAMBY DES FORETS (Elf III), ISO 116, Finaliste à 4 ans, Etalon
- Daphné des Forêts (Le Tot de Sémilly), ISO 126, Finaliste à 5 ans
- ECHO DES FORETS II (Jalisco B), ISO 122, Etalon
- FLOWER DES FORETS (Réve d'Elle), ISO 163
- Genêt des Forêts (Vas Y Donc Longane), ISO 139
- Hélaine des Forêts (Count Ivor ps), ISO 128, Finaliste à 5 ans
- Junte des Forêts (Super de Bourrière), ISO 138, Finaliste à 6 ans
- Laïka des Forêts (Narcos II), ISO 132, Finaliste à 6 an

LABELLISATION DE LA LIGNE MATERNELLE

	1 ^{ère} mère	2 ^{ème} mère	3 ^{ème} mère	4 ^{ème} mère	5 ^{ème} mère
Label SPORT	TB CSO	ELITE CSO	ELITE CSO	ELITE	
Label MODELE ET ALLURES		EXCELLENTE	ELITE	ELITE	ELITE
Label LIGNEE MATERNELLE	EXCELLENTE	ELITE	ELITE	ELITE	
Label PRODUCTION	ELITE	ELITE	ELITE	ELITE	EXCELLENTE



➔ [Fiche individuelle des Labels de chaque Poulinière](#)

L'objectif est que chaque éleveur puisse télécharger annuellement les fiches de ses poulinières avec les Labels actualisés, décernés par le Stud-Book SF.

LABELS Selle Français Femelles

La jument:

ALBA DE BNEVILLE

Grand Veneur SF et Emeraude SF par Herquemoulin SF

A obtenu, pour l'année 2013, grâce à ses performances sportives, la qualité de sa production, la qualité de sa lignée maternelle et ses performances en concours d'élevage,
Les labels suivants:

LABEL SPORT

TRES BONNE
CSO

LABEL POULINIÈRE

ELITE
Poulinière

LABEL LIGNÉE MATERNELLE

TRES BONNE
Lignée maternelle



Fait à Montrouge, Le
Le président du Stud Book Selle Français

Annexe XV: Article « ELITE, EXCELLENTE, TRES BONNE : Quels labels pour votre juments ? », paru dans Le SELLE FRANÇAIS n°17

La voie femelle : le socle de tout élevage

Les poulinières constituent la pierre angulaire d'un Stud-Book. La pertinence d'un schéma de sélection repose à la fois sur l'exigence quant à la voie mâle et femelle et sur un choix minutieux des reproducteurs mâles et femelles. Puisque que notre Stud-Book SF est administré par des éleveurs socio-professionnels conscients de la priorité à donner à la qualité de la jumenterie, nous avons décidé d'engager une action de valorisation de la voie femelle. Les enjeux sont de taille.

La valorisation de la voie femelle vise, dans un premier temps, une amélioration génétique globale du cheptel des juments grâce à une identification précoce et une mise en valeur des meilleures reproductrices. Le but est également de faciliter les échanges commerciaux en encourageant les éleveurs à augmenter la valeur génétique de leur élevage par le renou-

vellement avec de bonnes pouliches. Enfin, à quelques mois des JEM et de la Finale de Coupe du Monde à Lyon en 2014, il est indispensable de rendre notre Stud-Book plus « lisible », tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Des labels pour aider, informer et valoriser

Le label est l'outil qui a retenu l'attention des membres de la Commission Voie Femelle pour développer ce programme de valorisation. Les labels doivent constituer à la fois un outil de réflexion des accouplements et un outil de promotion des produits tant pour les acheteurs, que pour les éleveurs eux-mêmes.

Le lancement du projet se fera lors de l'Événement National Femelle et de la finale des foals qui se tiendront à St Lô du 14 au 18 Août prochain.

TRADITION IXE SF, 3^e du Championnat de France des 4 ans en 2011, et mère de BLACK JACK IXE SF, Vainqueur des 2 ans lors de la Qualificative Etalons de Rosières aux Salines



Mise en place technique des labels

Techniquement, le travail de labellisation concerne toutes les femelles (mises à la reproduction ou non) depuis 1940, afin de connaître les performances maternelles jusqu'à la 4^{ème} mère tout en caractérisant les jeunes pouliches, susceptibles d'être mises à la reproduction ou à la vente.

La commission voie femelle du Stud Book SF a retenu 4 labels caractérisant :

- Les performances sportives
- Les qualités de reproductrice (les performances sportives des produits)
- La valeur de la lignée maternelle
- Les qualités morphologiques (résultats au modèle et allures)

Pour chaque label, trois niveaux sont appliqués: ELITE/EXCELLENTE/TRES BONNE

Voilà les hypothèses retenues par la Commission à ce jour :

• LABEL SPORT :

Il est basé sur les performances sportives de la jument elle-même.

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (31%)
ISO (ICC ou IDR) >140	ELITE SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE)	3 226	2%
120 < Indice < 140	EXCELLENTE SPORT (CSO CCE, DRESSAGE)	18 068	10%
110 < Indice < 120	TRES BONNE SPORT (CSO CCE, DRESSAGE)	35 501	19%

• LABEL POULINIÈRE :

Traduit la qualité de reproductrice de la jument, c'est-à-dire la performance sportive de ses produits traduite en nombre de points. Les points de la poulinière sont la somme des points des produits calculés à partir des indices de performance (120= 2pts ; 132= 3,2 pts ...)

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (14%)
8 pts et +	ELITE POULINIÈRE	4 654	3%
Entre 4 et 8 pts	EXCELLENTE POULINIÈRE	7 667	4%
Entre 2 et 4pts	TRES BONNE POULINIÈRE	13 302	7%

• LABEL LIGNÉE MATERNELLE :

L'évaluation de la qualité de la lignée maternelle est faite avec les « 4 mères » et leurs produits directs.

Les points de chaque mère et de ses produits sont obtenus à partir de leurs indices de performances (minimum 120 ; ISO 120= 2pts, ISO 175= 7.5pts.....) . La synthèse est faite comme pour les étalons en comptant : 100 % des Pts de la 1^{ère} mère + 100% des Pts de la 2^{ème} mère + 75% des Pts de la 3^{ème} mère + 50% des Pts de la 4^{ème} mère

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (25%)
30 pts et + (8/10 et +)	ELITE LIGNÉE MATERNELLE	14 281	8%
Entre 20 et 30 pts (7/10 et +)	EXCELLENTE LIGNÉE MATERNELLE	16 307	9%
Entre 15 et 20 pts (6/10 et +)	TRES BONNE LIGNÉE MATERNELLE	13 809	8%

• LABEL MODÈLE & ALLURES :

Seuils	Dénomination du Label	Nombre de juments	Effectif (25%)
Note < 16/20 ou < 8/10	ELITE MODÈLE & ALLURES	14 904	8%
14/20 < note < 16/20 ou 7/10 < note < 8/10	EXCELLENTE MODÈLE & ALLURES	24 976	14%
13/20 < note < 14/20 ou 6/10 < note < 7/10	TRES BONNE MODÈLE & ALLURES	11 407	6%

Communication des labels

Afin de communiquer de manière claire et systématique, trois grands axes de communication sont envisagés.

Dans un premier temps, les Labels pourront figurer sur les programmes des Finales 2013, à compter de l'Événement Femelles Selle Français et du Championnat de France des Foals SF, qui se tiendront au mois d'août prochain. Ainsi, sur la fiche de pedigree de chaque cheval finaliste apparaîtront les labels attribués aux juments concernées dans son ascendance, offrant ainsi une information claire quant à la qualité de sa lignée maternelle. A terme, les Labels pourront être publiés dans tous les programmes des concours d'élevage.

Le deuxième grand axe de communication a pour objectif de permettre à chaque éleveur dont les juments se sont vu décerner un ou plusieurs labels, de disposer d'un document officiel en attestant. L'éleveur pourra ainsi utiliser ce document à loisir pour faire la publicité de ses juments et leurs produits (affichage sur la porte de leur boxe par exemple, publicité ou site internet).

Enfin, les meilleures poulinières du Stud-Book seront mises en valeur sur tous les supports de la race dont le Magazine Selle Français. Le stud-book envisage également de mettre à la disposition des éleveurs, sur le site internet du Selle Français, une liste annuelle, sur laquelle figureront les labels actualisés des juments. Ceci constituera un véritable référentiel, permettant de différencier les juments les unes des autres grâce à des critères complets, objectifs, simples d'accès et de compréhension.

Alors quels seront les Labels de vos juments ... ?



Photo du haut : Fragance de Chalus sf, mère entre autres de Mylord carthago sf
Photo du bas : AIKA DE KARCA SF, Championne des 2 ans lors de l'Événement Femelles Selle Français 2012.



Annexe XVI: Fiche d'ATHLETIC GIRL dans le programme du Championnat des pouliches de 2 et 3 ans



Naisseur : S.C.A. LES BRUYERES - 14140 NOTRE DAME DE COURSON
 Propriétaire : MME MARIE-PIERRE DE CORNIERE - 14930 VIEUX FRANCE

QUITE EASY	QUIDAM DE REVEL SFA	JALISCO B SFA
	BIRTE II	DIRKA SFA
PAMPA DU PLESSIS SFA	KANNAN	LANDGRAF I
	VENUS DU PLESSIS SFA	U CAPITOLA
		VOLTAIRE
		CEMETA
		NARCOS II SFA
		BOURREE SFA

Son père

QUITE EASY (QUIDAM DE REVEL sfa)

Sa 1^{ère} mère **PAMPA DU PLESSIS sfa** (KANNAN)

5 produits enregistrés, dont :

- **Tempo boy** (Dollar dela pierre sfa) ISO 133 (2012)
- **VERY GOOD BOY** (Diamant de semilly sfa)
- **ATLETHIC GIRL** (Voir ci-dessus)
- **CASH BOY** (L'arc de triomphe)



Sa 2^{ème} mère **VENUS DU PLESSIS sfa** (NARCOS II sfa) ISO 170 (1996)

9 produits enregistrés, dont :

- **ONCLE POL** (Kanna) ISO 124 (2012) **ETALON**
- **PAMPA DU PLESSIS** (Voir ci-dessus)
- **Rumeur du plessis** (Clinton) ISO 128 (2010)
- **SUBLIME DU PLESSIS** (Kashmir van't schuttersho) ISO 140 (2012)
- **TI POL DU PLESSIS** (Kashmir van't schuttersho) ISO 128 (2012) **ETALON**



Sa 3^{ème} mère **BOURREE sfa** (NICKEL *aa*) ISO 119 (1973) Gagnant DR

14 produits enregistrés, dont :

- **Forentem** (Quirinal sfa) ISO 125 (1976) ICC 103 (1977)
- **KEEP-ME** (Fair play iii sfa) Finaliste SO à 6 ans
 - **Embleme du plessis** (Rosire sfa) ISO 129 (1997)
 - **IQUEM DU PLESSIS** (Vancouver sfa) ISO 140 (2010)
 - **LOUPI DU PLESSIS** (Adelfos) ISO 153 (2008)
 - **NECTAR DU PLESSIS** (Carnute sfa) ISO 169 (2012)
 - **O'BRION DU PLESSIS** (Kanna) ISO 164 (2011) **ETALON**
 - **Qimono du plessis** (Kanna) ISO 131 (2010)
 - **Quid du plessis** (Adelfos) ISO 129 (2010)
 - **GIVE ME** (Nut des garandons sfa) ISO 145 (2003)
 - **Halte du plessis** (Verdi sfa) ISO 122 (2000)
- **LIKE ME** (Fair play iii sfa) ISO 101 (1985)
- **NARCOTIQUE** (Fair play iii sfa) ISO 177 (1991)
 - **GARE A ELLE** (Bayard d'elle sfa) ISO 163 (2003)
 - **Olympiade d'elle** (Dollar dela pierre sfa) ISO 133 (2008)
 - **GENTLEMAN IV** (Laudanum ps) ISO 145 (2001) **ETALON**
 - **GRAND RIVAGE** (Rivage du poncel sfa) ISO 134 (1998) **ETALON**
 - **HAUT RIVAGE** (Rivage du poncel sfa) ISO 135 (2001) **ETALON**
 - **IDEE D'ELLE** (Cabri d'elle sfa) ISO 141 (2004)
 - **INFINIE RIVAGE** (Rivage du poncel sfa) ISO 160 (2011)
 - **JOLIE NARCOTIQUE** (Quidam de revel sfa) International SO
 - **Only me** (Parco) ISO 130 (2011)
 - **Kotic saint clair** (French cancan sfa) ISO 121 (2003)
 - **Opium de chamant** (Allegreto sfa) ISO 127 (2010)
 - **SIMBA DE LA ROQUE** (Kanna) ISO 143 (2012)
 - **P'TIT POL** (Corrent sfa) ISO 174 (1992)
 - **QUOUIST** (Joly jumper sfa) ISO 114 (1986)
 - **RAPIDE DU PLESSIS** (Brilloso sfa) ISO 143 (1989)
 - **Vetille du plessis** (Micko platiere sfa) ISO 128 (1992)
 - **KENYA DE LA WANTZ** (Trophee du rozel sfa) ISO 153 (2007)
 - **OPIUM DE PLEVILLE** (Quidam de revel sfa) ISO 130 (2008) **ETALON**
 - **FLECHE DU PLESSIS II** (Jalisco b sfa) ISO 168 (2004)
 - **Pomerol du plessis** (Kanna) ISO 138 (2012)
 - **GLAMOUR DU PLESSIS** (Voltaire) ISO 118 (1998)
 - **Humour du plessis** (Surcouf de revel sfa) ISO 136 (2000)
 - **JAPI DU PLESSIS** (Adelfos) ISO 157 (2005)
 - **KETTY DU PLESSIS** (Adelfos) ISO 115 (2003)



- **O'POIL** (Kanna) ISO 141 (2010) **ETALON**
- **PADOCK DU PLESSIS** (Kanna) ISO 165 (2012) **ETALON**
- **PLUME DE LA ROQUE** (Kanna) ISO 175 (1995)
- **Roupie plessis roque** (Kanna) ISO 132 (2010)
 - **Over speed du plessis** (Kanna) ISO 135 (2008)
- **ULANE DU PLESSIS** (Narcos ii sfa) ISO 175 (1995)
- **CHENU DU PLESSIS** (Tenor de la cour sfa) ISO 144 (1998) **ETALON**
- **ORIGINAL DU PLESSIS** (Kanna) ISO 148 (2007)
 - **Rulio du plessis** (Adelfos) ISO 138 (2011)
 - **Top class du plessis** (Norman pre noir sfa) ISO 132 (2012)
- **VENUS DU PLESSIS** (Voir ci-dessus) ISO 170 (1996)
- **ARIANE DU PLESSIS II** (Joyau d'or a sfa)
 - **ECU DE MIEUKESTELT** (Galoubet a sfa) ISO 152 (2000)
 - **FEODALITE** (Jalisco b sfa) ISO 140 (2003)
 - **JIVARO DU FRAIGNEAU** (Ramiro) ISO 159 (2008)
 - **HORS LA LOI II** (Papillon rouge sfa) ISO 171 (2010)
 - **OUTLAW** (Papillon rouge sfa) ISO 143 (2012)
 - **COKTAIL DU PLESSIS** (Palestro ii sfa) ISO 159 (1997)
 - **ELITE DU PLESSIS** (Voltigeur du bois sfa) ISO 105 (1997)
 - **JOVIAL DU PLESSIS** (Dollar du murier sfa) ISO 141 (2012)
 - **LEOPOL DU PLESSIS** (Allegreto sfa) ISO 138 (2005) **ETALON**
 - **NANY DU PLESSIS** (Fergar mail sfa) ISO 148 (2010)
 - **PETRUS DU PLESSIS** (Quick star sfa) ISO 152 (2009)
 - **FLORE DU PLESSIS II** (Palestro ii sfa) ISO 159 (2002)
 - **PRES D'ICI** (Quidam de revel sfa) ISO 151 (2011)

Sa 4^{ème} mère **TROMPETTE sfa** (KHEREDDINE)

13 produits enregistrés, dont :

- **CASPIENNE** (Nickel *aa*) ISO 148 (1974)
 - **Orchidee d'auvers** (Fair play iii sfa) ISO 135 (1987)
 - **Galaor d'auvers** (Rosire sfa) ISO 137 (2001)
 - **Quinney d'auvers** (Galoubet a sfa) ISO 133 (1992)
 - **HARAM D'AUVERS** (Si tu viens sfa) ISO 172 (2011)
 - **Moonlight d'auvers** (Diamant de semilly sfa) ISO 139 (2006)
 - **Ozim d'auvers** (Si tu viens sfa) ISO 137 (2008)
 - **UPTON D'AUVERS** (Narcos ii sfa) International SO
- **Elegante** (Nickel *aa*) ISO 120 (1977) Gagnant CC
 - **Dalton jumper** (Quick jumper ii sfa) ISO 131 (1997) Gagnant DR
- **FINE FLEUR A** (Nickel *aa*) ISO 112 (1976)
 - **BALINA DU GOAREM** (Double espoir sfa) ISO 107 (1995)
 - **JERRY DU GOAREM** (Targas poulyoud sfa) ISO 140 (2008) **ETALON**
- **Irabel** (Arabel sfa) ISO 133 (1980)
- **JUVELIZE DES COURS** (Arabel sfa)
 - **NANDIE** (Et hop aa) Finaliste SO à 6 ans
 - **Dame de guinfard** (Socrate de chivre sfa) ISO 138 (1997)
 - **OLEINE** (Et hop aa) Finaliste SO à 5 ans
 - **BETTY DES MONTS** (Jasmin sfa) ISO 144 (1997)
- **NEBRASKA IV** (Et hop aa)
 - **BELLEGARDE** (Prix d'excellence sfa) ISO 104 (1993)
 - **Pactol gibay** (Drakkar des hutins sfa) ISO 139 (2010)
 - **Carline iv** (Narcos ii sfa) ISO 129 (2000)



Sa 5^{ème} mère **JUVELIZE** (MIMOSA)

6 produits enregistrés, dont :

- **OLEINE** (Gordium)
 - **UPAS** (Xillor ps) ISO 144 (1979)
 - **GNOMIDE** (Quastor sfa)
 - **UDANUM** (Laudanum ps) ISO 153 (1999) Gagnant DR **ETALON**
 - **VONDEEN** (Le condeen sfa) ISO 189 (1996) **ETALON**
 - **GIPSY DE ST MARTIN** (Le condeen sfa) ISO 156 (2000) **ETALON**

Tableau d'expertise génétique Lignée Maternelle

Mères	1 ^{ère} Mère	2 ^{ème} Mère	3 ^{ème} Mère	4 ^{ème} Mère	5 ^{ème} Mère	Total points pondérés	Note Finale
Nom	PAMPA DU PLESSIS, SF	VENUS DU PLESSIS, SF	BOURREE, SF	TROMPETTE, SF	JUVELIZE		
Points Bruts	3,3	19,0	53,6	10,1	0	67,6	10/10



LABEL SPORT



LABEL POULINIÈRE



LABEL LIGNÉE MATERNELLE



LABEL MODÈLE & ALLURES



Annexe XVII : Questionnaire de Satisfaction

Le Selle Français met tout en œuvre pour valoriser les lignées femelles du Stud Book. Vous avez découvert sur ces finales la nouveauté de notre programme d'élevage : les **LABELS SF juments**. Votre première réaction sur la présentation de ces labels nous serait très utile pour l'efficacité de leur communication. (Entourer vos réponses)

La création de ces Labels vous paraît :

TRES UTILE

UTILE

PEU UTILE

PAS UTILE

Le Stud Book SF a défini 4 Labels : ils vous paraissent :

Label SPORT (CSO, CCE, DRESSAGE) **TRES INTERESSANT** **INTERESSANT** **PEU INTERESSANT** **PAS INTERESSANT**

Label POULINIÈRE **TRES INTERESSANT** **INTERESSANT** **PEU INTERESSANT** **PAS INTERESSANT**

Label LIGNEE MATERNELLE **TRES INTERESSANT** **INTERESSANT** **PEU INTERESSANT** **PAS INTERESSANT**

Label MODELE ET ALLURES **TRES INTERESSANT** **INTERESSANT** **PEU INTERESSANT** **PAS INTERESSANT**

La lecture des Labels (légende, couleur, dessin) inscrits sur les programmes vous a paru :

TRES CLAIR

CLAIR

DIFFICILE

INCOMPREHENSIBLE

Le positionnement des Labels sur la fiche de la jument vous a paru :

TRES CLAIR

CLAIR

PEU CLAIR

INCOMPREHENSIBLE

Suggestions sur les Labels voie Femelle et en général sur le déroulement de la finale :

.....

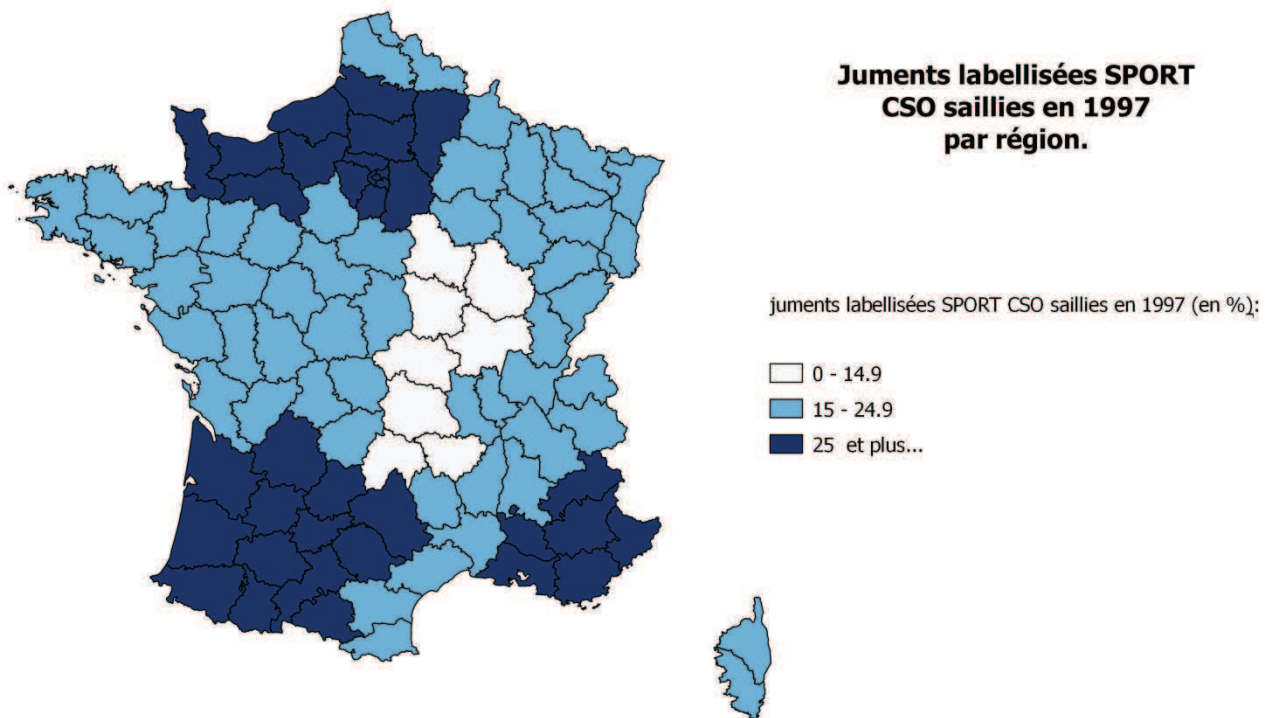
.....

.....

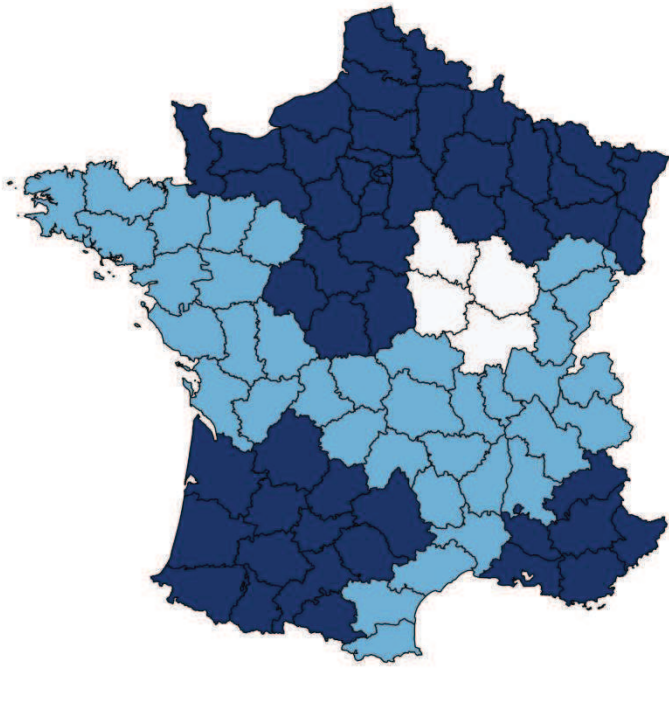


Annexe XVIII : Etude de l'évolution des juments labellisées SPORT CSO par région, entre 1997 et 2007

Une collecte de données s'est faite en partenariat avec le SIRE-IFCE de Pompadour (Système d'Informations Relatif aux Equidés) qui assure la gestion de l'identification des équidés. La requête faite à SIRE a pris en compte toutes les femelles SF ou facteur de SF (FSF), mises à la reproduction en 1997, 2002 et 2007 avec leur indice de performances et leur région de stationnement (lieu de la saillie). Le label SPORT a été attribué aux juments ayant un indice supérieur à 110. Grâce au logiciel de cartographie QUANTUM GIS (1.8.0), il a été possible de réaliser 3 cartes représentant le nombre de juments labellisées SPORT saillies par région. Cette étude permet de mettre en évidence des variations de la qualité de la jumenterie au cours des ans et par région.



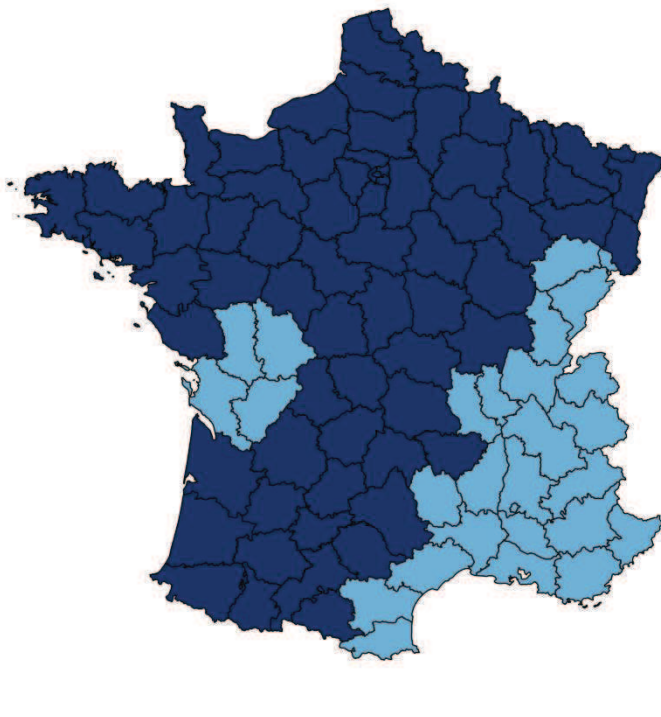
Juments labellisées SPORT CSO saillies en 2002 par région.



juments labellisées SPORT CSO saillies en 2002 (en %):

- 0 - 14.9
- 15- 24.9
- 25 et plus....

Juments labellisées SPORT CSO saillies en 2007 par région.



juments labellisées SPORT CSO saillies en 2007 (en %):

- 0 - 14.9
- 15- 24.9
- 25 et plus....

Je, soussigné(e),

Nom : LEGRAND

Prénom : Caroline

Ci-après désigné « l'Auteur »

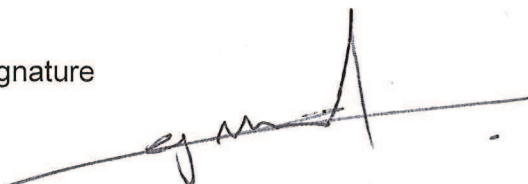
Atteste que la version numérique de mon mémoire de fin d'études dans sa version définitive (incluant les corrections demandées par le jury de soutenance),
intitulé

**Création de labels juments dans le cadre du programme d'élevage de la
voie femelle Selle Français : conception et mise en place**

correspond à la version imprimée du document, déposé à la bibliothèque générale d'AGROCAMPUS
OUEST (CFR de référence)

A Cerisy le... 18/09/2013..

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, written over a horizontal line.

Dépôt numérique de mémoire
CONTRAT DE DIFFUSION NUMERIQUE DE MEMOIRE

Entre

AGROCAMPUS OUEST, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage dont le siège est basé 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES, représenté par son Directeur Général, Grégoire THOMAS

et

L'auteur du mémoire :
Nom : LEGRAND
Prénom : Caroline
Adresse personnelle : 4 rue de Saily 80800 Cerisy.....
Intitulé du mémoire : Création de labels juments dans le cadre du programme d'élevage de la voie femelle
Selle Français : conception et mise en place
Ci-après désigné auteur,

Article 1

Le présent contrat ne concerne que les mémoires de fin d'études des cursus de formation d'AGROCAMPUS OUEST, déposés suite à la soutenance dans leur version validée par le jury. La diffusion de ces mémoires est conditionnée au visa du responsable de spécialisation/ option, garantissant la prise en compte de l'avis du jury.

Article 2

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à diffuser le mémoire sur le site Internet de l'établissement ou sur les plateformes choisies par AGROCAMPUS OUEST en conformité avec la fiche de diffusion correspondante. Le présent contrat a pour objet de permettre à AGROCAMPUS OUEST de diffuser le mémoire dans le respect des droits de propriété intellectuelle de son auteur. Le présent contrat n'implique pas l'obligation pour AGROCAMPUS OUEST de faire usage de l'autorisation qui lui est donnée. La diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers et n'est pas source de responsabilité à l'égard des tiers.

Article 3

L'auteur demeure responsable du contenu de son œuvre. L'auteur garantit à AGROCAMPUS OUEST qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son œuvre, en particulier les autorisations écrites des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement. En cas de non respect de cette clause, AGROCAMPUS OUEST se réserve le droit de refuser, suspendre ou arrêter la diffusion des parties du mémoire intégrant des documents ou parties de documents pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

AGROCAMPUS OUEST ne pourra être tenu responsable de représentations illégales de documents, pour lesquels l'auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Article 4

L'auteur pourra à tout moment retirer l'autorisation de diffusion qu'il accorde par le présent contrat. Pour cela, il devra en aviser formellement AGROCAMPUS OUEST par lettre recommandée avec accusé de réception. AGROCAMPUS OUEST aura alors l'obligation de retirer l'œuvre lors de la plus prochaine actualisation du site de l'établissement et du portail documentaire.

Article 5

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à procéder, le cas échéant, au reformatage de son mémoire en vue de l'archivage, de la diffusion ou de la communication dans le respect des autorisations de diffusion définies par lui précédemment.

Article 6

Les autorisations de diffusion données à AGROCAMPUS OUEST n'ont aucun caractère exclusif et l'auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion de son mémoire.

Article 7

L'auteur autorise, à titre gracieux, la cession des droits de diffusion, concernant le mémoire qui lui appartient. Cette autorisation, dans la durée maximale définie par le droit patrimonial, est strictement réservée à la diffusion du mémoire à des fins pédagogiques et de recherche.

Fait à Cerisy , le 18/09/2013

Pour AGROCAMPUS OUEST,
Pour Le Directeur Général
Et par délégation,

L'auteur,

